

Royaume du Maroc



MSFFDS



UNFPA



Programme Multisectoriel de Lutte contre les Violences Fondées sur le Genre par l'autonomisation des Femmes et des Filles « Tamkine »



Pour l'élaboration d'un programme d'implication des hommes et des garçons dans la lutte contre les violences à l'égard des femmes

RAPPORT PRELIMINAIRE

Consultant : Abdessamad Dialmy

Décembre 2011-Janvier 2012

PREAMBULE

La violence masculine à l'égard des femmes (ou VEF, et qui est la partie majoritaire de la violence fondée sur le genre) est un problème de santé publique, un problème de justice sociale, un problème de violation des droits humains. Elle a des conséquences néfastes sur les femmes, les enfants, la famille, la société tout entière. Elle empêche la société de se développer.

Aujourd'hui, cette violence n'est plus acceptable au sein de la communauté internationale qui reconnaît le principe de l'égalité des sexes et qui refuse de continuer de (mal) traiter la femme parce que considérée (construite) comme un être inférieur. La vision égalitaire du rapport social des sexes joue stratégiquement en faveur des deux sexes, mais, dans un premier temps, elle remet en cause l'homme (patriarcal) dans ses pouvoirs et dans ses privilèges. Aussi est-il nécessaire d'amener les hommes à prendre conscience de leur intérêt stratégique à lutter contre le système qui les institue comme dominateurs, à accompagner la construction de l'égalité de genre et à voir dans ce processus le moyen d'établir une société meilleure, de produire des hommes meilleurs et des femmes meilleures, liés dans un rapport meilleur, équilibré, non basé sur la discrimination, la domination et la violence.

En raison du fait que la violence à l'égard des femmes est encore profondément incrustée dans l'identité de l'homme tel qu'il est patriarcalement défini (force, virilité, pouvoir, domination, supériorité...), l'attention n'est plus seulement focalisée sur les femmes-victimes, elle porte désormais sur les hommes aussi. C'est là un shift important, une sorte de changement de paradigme. En effet, les hommes sont soit des auteurs de violence effectifs, soit des auteurs de violence potentiels, de par le seul fait qu'ils soient des hommes. D'où la nécessité de les impliquer pour traiter et prévenir avec succès la violence à l'égard des femmes. Pour impliquer les hommes, pour que les hommes s'impliquent, il faut ne pas voir en eux des ennemis (des femmes), des obstacles, mais des alliés et des partenaires à associer en tant qu'éléments de la solution du problème de la VFG. Sans eux, comme alliés et comme partenaires, aucune solution ne peut être trouvée à la VEF.

Le postulat de base dans l'implication des hommes réside dans une approche pro-féministe qui déconstruit les normes de genre traditionnelles et qui délégitime ainsi la violence à l'égard des femmes et des filles en prônant une éducation nouvelle, anti-patriarcale. Le changement à promouvoir visera aussi bien l'individu que l'ensemble de la société.

Dans ce sens, les études, celles de l'UNFPA en particulier¹, montrent que les approches préventives impliquant les hommes et les garçons sont efficaces notamment quand elles visent la transformation des normes de genre pour aller vers l'égalité. L'enjeu est de passer du paradigme « différents, donc inégaux », au paradigme « différents, mais égaux ». La reconnaissance de l'égalité des sexes en matière de droits, par les deux sexes, par les institutions et par la société est une condition nécessaire dans la réussite de la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

INTRODUCTION

Cette introduction traite des points suivants : 1) définitions, causes et formes de la violence fondée sur le genre, 2) données statistiques relatives à la VFG, 3) contexte international et national de la lutte contre la VFG, 4) problématique de l'étude, 5) les objectifs de l'étude, 6) les phases de l'étude (méthodologie).

I-DEFINITIONS, CAUSES ET FORMES

Qu'est-ce que la violence fondée sur le genre ? Qu'est-ce que le genre ?

¹ -UNFPA Comment aborder en pratique la violence contre les femmes : guide pour l'élaboration des programmes à l'intention des praticiens et gestionnaires de santé. UNFPA. New York. 2002.

- UNFPA /MenEngage, *Hommes et garçons: module pour l'élaboration de programmes*, 2010

Violence fondée sur le genre (VEF)

Selon la Déclaration des Nations unies sur l'Élimination de la violence contre les femmes en 1993, « l'expression "violence à l'égard des femmes" désigne tout acte de violence basé sur le genre dirigé contre des femmes en tant que telles, causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ».

La violence à l'égard des femmes est conceptualisée à travers l'expression « violence fondée sur le genre » (VFG).

Le genre

L'OMS définit le genre comme « la somme des valeurs culturelles, des attitudes, des rôles, des pratiques rattachées à un sexe. Le genre, tel qu'il a existé historiquement, à travers les cultures et dans les sociétés contemporaines, reflète et perpétue en particulier les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes »². De son côté, UNFPA propose la définition suivante : « le genre fait référence aux attributs sociaux et aux opportunités associées au fait d'être homme ou femme et aux relations entre hommes et femmes et garçons et filles, et également entre femmes et entre hommes. Ces attributs, opportunités et relations sont socialement construits (autrement dit, appris par la médiation des processus de socialisation) »³. En un mot, par genre, il faut entendre un rapport social inégal entre les hommes et les femmes (ou domination masculine), suite à la transformation de la différence sexuelle (mâle/femelle) en inégalité structurelle et systémique entre les hommes et les femmes. Différents (par la biologie), donc inégaux (dans la société), au profit des hommes, tel est le signifié principal de la théorie (constructiviste) du genre. Et ce afin de dire que l'inégalité n'est pas une donnée naturelle, mais une construction sociale.

Le Comité de la CEDAW définit la violence fondée sur le genre « comme une violence qui s'adresse à une personne sur la base de son sexe, de son genre ou de son orientation sexuelle. Elle inclut les actes qui infligent un préjudice ou une souffrance

² WHO: *"Challenges in Sexual and Reproductive Health: Technical Consultation on Sexual Health*, Geneva, 2002.

³ UNFPA : *Implication des hommes et des garçons dans l'égalité de genre et de santé : boîte à outils*, p. 13, <http://www.unfpa.org/webdav/site/global/shared/documents/publications/2011/Engaging%20Men%20and%20Boys%20Toolkit%20FRENCH.pdf>

physiques, mentaux ou sexuels, la menace de tels actes, la coercition et autres privations de liberté ». Le comité ajoute : « c'est une violence qui est dirigée contre la femme parce qu'elle est une femme ou qui l'affecte de manière disproportionnée. Il est reconnu que la violence basée sur le genre est une forme de discrimination qui inhibe sérieusement l'aptitude des femmes à jouir des droits et des libertés sur la base de l'égalité avec les hommes » (voir recommandations générales no. 19, 1992).

Causes de la violence à l'égard des femmes

La violence à l'égard des femmes sur le genre est le résultant de déterminants (indirects/structurels, principalement les normes de genre), de causes (directes, comme la désobéissance de l'épouse) et de facteurs (individuels favorables, alcoolisme, maltraitance pendant l'enfance...). Selon l'OMS, « on retrouve dans les facteurs de risque pour devenir un auteur de violences, un faible niveau d'éducation, des antécédents de maltraitance pendant l'enfance ou le fait d'être témoins d'actes de violence entre les parents, l'usage nocif de l'alcool, les attitudes acceptant la violence et l'inégalité entre les sexes⁴ .

En fait, la causalité de la VEF est plurielle et complexe, à la fois économique, sociale, psychologique, culturelle et politique... Elle résulte de la rencontre et de l'interpénétration entre plusieurs déterminants, causes et facteurs.

Formes de la VEF

La violence fondée sur le genre revêt plusieurs formes. L'article 2 de la « Convention des Nations Unies sur la violence contre les femmes » englobe, sans être limitée, la violence physique, la violence psychologique ou sexuelle qui survient au sein de la famille et dans la communauté. Plus loin, elle comprend dans ses formes : les mauvais traitements (coups et blessures), la violence domestique, les violences liées à la dot des filles (la dot elle-même), le viol conjugal, les mutilations génitales féminines et autres pratiques traditionnelles néfastes à la femme à sa santé et à sa dignité, telles que le gavage, la violence non conjugale (frère, père, voisin, dans la rue...), la violence liée à l'exploitation, le harcèlement sexuel, l'intimidation dans les milieux professionnels ou éducatifs, le trafic des femmes et des petites filles, la

⁴ OMS: *Etude multipays de l'OMS sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes*, Publications de l'OMS, 2005, p. 8.

prostitution forcée, la violence perpétrée par l'Etat ou par les groupes politiques contre les femmes parce qu'elles sont femmes.

L'UNHCR⁵ propose la classification et les définitions suivantes :

1) La violence sexuelle :

Le harcèlement sexuel : Toute avance sexuelle malvenue, généralement répétée et sans réciprocité, qui empiète sur le travail, et présentée comme une condition d'emploi ou crée un environnement de travail intimidant, hostile ou choquant. C'est l'attention sexuelle non sollicitée, la demande d'accès ou de faveurs sexuels, l'allusion sexuelle ou autre comportement verbal ou physique de nature sexuelle, exhibition de documents pornographiques...

Abus sexuel : toute participation d'un enfant ou d'un adolescent à des activités sexuelles qu'il n'est pas en mesure de comprendre, qui sont inappropriées à son âge et à son développement psychosexuel, qu'il subit sous la contrainte, par violence ou séduction ou qui transgresse les tabous sociaux.

Viol et viol conjugal

Pénétration de toute partie du corps de la victime par un organe sexuel, ou de l'orifice anal ou génital de la victime par tout objet ou toute autre partie du corps par la force, la menace de la force, la coercition, la mise à profit d'un contexte coercitif, ou à l'encontre d'une personne incapable de donner un consentement authentique.

Pédophilie

Tout acte dans lequel un enfant est utilisé à des fins de gratification sexuelle. Toute relation/interaction sexuelle avec un enfant.

Exploitation sexuelle

Tout abus d'une situation de vulnérabilité, de différence de pouvoir ou de confiance à des fins sexuelles, y compris le fait de profiter momentanément, sur le plan social ou politique, de l'exploitation sexuelle d'une autre personne. L'exploitation sexuelle est l'un des

⁵ UNHCR : *La violence sexiste et sexuelle contre les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées. Principes directeurs pour la prévention et l'intervention.* mai 2003, pp. 15-18.

buts de la traite d'êtres humains (prestations de nature sexuelle, déshabillage et/ou nudité forcés, mariage forcé, grossesse forcée, activités pornographiques ou de prostitution, extorsion de faveurs sexuelles contre l'octroi de biens, de services, de prestations d'assistance, esclavage sexuel).

Prostitution forcée (également qualifiée d'exploitation sexuelle)

Commerce sexuel forcé/contraint en échange de ressources matérielles, de services et d'assistance, ciblant habituellement des femmes ou des jeunes filles hautement vulnérables, qui ne peuvent subvenir à leurs besoins essentiels et/ou à ceux de leurs enfants.

Violence en tant qu'arme de guerre et de torture

Tout acte sexuel ou menace de nature sexuelle par lesquels une forte douleur mentale ou physique est provoquée pour obtenir des informations, une confession ou une sanction de la victime ou d'une tierce personne, pour intimider la victime ou une tierce personne ou pour détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux.

2) La violence physique

Agression physique

Fait de battre, frapper à coups de poing ou de pied, brûler, mutiler ou tuer, avec ou sans armes; souvent pratiquée en combinaison avec d'autres formes de violence sexuelle et sexiste.

Traite d'êtres humains, esclavage

Vente ou commerce d'êtres humains pour des activités sexuelles forcées, des travaux ou services forcés, esclavage ou pratiques semblables, servitude ou prélèvement d'organes.

3) La violence affective et psychologique

Mauvais traitements/ humiliation

Mauvais traitements verbaux non sexuels insultants, dégradants ou avilissants; contraindre la victime/survivante à accomplir des actes humiliants, que ce soit en public ou en privé; refuser les dépenses de base nécessaires à la survie de la famille.

Réclusion

Fait d'isoler une personne de ses amis ou de sa famille, de limiter ses mouvements, de la priver de liberté ou de gêner/ restreindre son droit à la liberté de se déplacer.

4) Les pratiques traditionnelles préjudiciables

Mutilations génitales féminines : section des organes génitaux pour des raisons non médicales, généralement pratiquée en bas âge, allant de la section partielle à l'ablation totale des parties génitales, en passant par leur suture pour des raisons culturelles ou autres raisons non thérapeutiques; intervention souvent subie plusieurs fois au cours de la vie d'une femme.

Mariage précoce

Mariage arrangé avant l'âge du consentement légal (dans ce type de relations, les rapports sexuels constituent un viol aux termes de la loi, car les jeunes filles n'ont pas la capacité légale d'accepter de telles unions).

Mariage forcé

Mariage arrangé contre le gré de la victime/survivante. Une dot est souvent versée à la famille de celle-ci. Tout refus peut avoir des conséquences violentes et/ou abusives sur la femme.

Mise à mort et mutilation pour des raisons d'honneur

Mutilation ou meurtre -ou tentative de mutilation ou de meurtre- d'une femme ou d'une jeune fille visant à sanctionner des actes jugés inappropriés au genre féminin et considérés comme une cause de honte pour la famille ou la communauté.

Infanticide et/ou négligence

Fait de tuer, priver de nourriture et/ou négliger des enfants de sexe féminin parce qu'ils sont considérés comme ayant moins de valeur que les enfants de sexe masculin.

Refus d'éducation pour les jeunes filles et les femmes

Fait de retirer les filles de l'école, interdire ou gêner l'accès des jeunes filles et des femmes aux connaissances de base, techniques, professionnelles ou scientifiques.

5) La violence socio-économique

Discrimination et/ou refus de certaines possibilités ou services

Exclusion, refus de l'accès à l'éducation, à l'assistance sanitaire ou à un emploi rémunéré, déni des droits de propriété.

Exclusion sociale/ ostracisme basés sur l'orientation sexuelle

Refus de l'accès aux services, aux prestations sociales ou à l'exercice et la jouissance des droits civiques, sociaux, économiques, culturels et politiques, imposition de sanctions pénales, pratiques discriminatoires ou préjudices physiques et psychologiques et tolérance de pratiques discriminatoires, hostilité en public ou en privé envers les homosexuels, les transsexuels ou les travestis.

Pratique législative d'obstruction

Refus de l'accès à l'exercice et à la jouissance des droits civiques, sociaux, économiques, culturels et politiques, principalement à l'encontre des femmes.

De son côté, et dans le cadre de « l'Enquête Nationale sur la Prévalence de la Violence à l'égard des femmes » (2010), le Haut Commissariat au Plan (Maroc) propose les définitions suivantes :

1) La violence physique comporte l'agression ou la menace d'agression avec un objet contondant ou un produit dangereux, la brûlure ou la menace de brûlure, le vol avec usage de la force, les coups et gifles, l'avortement forcé, etc.

2) La violence sexuelle englobe les rapports sexuels forcés (violence grave), le harcèlement sexuel avec attouchements, l'exposition à des actes indécents et les pratiques sexuelles subies sans le consentement de la femme.

3) La violence psychologique est considérée comme étant tout acte qui consiste à dominer ou à isoler une femme, ainsi qu'à l'humilier ou à la mettre mal à l'aise.

4) La violence économique est tout acte qui consiste notamment à nier à une femme le droit d'accéder aux ressources et d'en avoir la libre disposition.

5) L'atteinte aux libertés individuelles : c'est le contrôle des sorties de la femme, du choix de ses amies/amis, de sa tenue vestimentaire, de la liberté d'étudier ou de travailler, d'utiliser une méthode de contraception, etc.

II- DONNES STATISTIQUES

La violence basée sur le genre touche tous les pays et toutes les cultures d'une part, toutes les couches sociales, toutes les catégories socioprofessionnelles et toutes les tranches d'âge d'autre part. Malgré sa transversalité, il faut cependant préciser qu'elle ne touche pas avec la même prévalence tous les milieux et que ses formes varient selon des variables sociodémographiques et économiques.

« Quoique la violence contre les garçons et les hommes soit également une préoccupation majeure, l'UNFPA cible (ainsi que cette boîte à outils) et continue à cibler la lutte contre la violence à l'égard des femmes et aux filles, car elles sont l'écrasante majorité des personnes touchées » (FNUAP, 2008) ». Ainsi et d'après un grand nombre d'enquêtes nationales, une proportion de 30% à 50% des femmes dans le monde a déjà subi au moins une fois dans sa vie une agression physique de la part d'un partenaire mâle (selon la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, 2007).

De manière plus précise, l'Etude Multi-pays de l'OMS sur la santé de la femme et sur la violence domestique contre la femme affirme (p. 6) que « la proportion de femmes ayant déjà eu un partenaire qui ont subi des violences physiques ou sexuelles, ou les deux à la fois, exercées par un partenaire intime au cours de leur vie allait de 15 à 71 %, la plupart des sites entrant dans la fourchette 29-62 %. Les femmes japonaises étaient les moins susceptibles d'avoir déjà été confrontées à la violence physique ou sexuelle, ou les deux à la fois, exercée par un partenaire intime, tandis que les femmes vivant dans les provinces (pour l'essentiel rurales) du Bangladesh, d'Ethiopie, du Pérou et de République-Unie de Tanzanie sont celles qui déclaraient le plus haut niveau de violence. Mais même au Japon, près de 15 % des femmes ayant déjà eu un partenaire déclaraient avoir été confrontées à la violence physique ou sexuelle, ou les deux à la fois, à un moment donné de leur vie. Pour l'année écoulée, les chiffres de la violence exercée par un partenaire allaient de 4 % au Japon et en Serbie-et-Monténégro à 54 % en Ethiopie ».

Selon des statistiques de l'ONU-Femmes⁶ en 2011, les données sont alarmantes. A titre d'exemple, et concernant le fémicide, le tiers des femmes assassinées aux USA le sont par leur partenaire intime, une femme est tuée chaque 6 heures en Afrique du Sud par son partenaire intime, et 2 femmes sont tuées tous les deux jours au Guatemala. Au niveau de la traite des personnes, 80% des personnes « vendues » (sur 800 000 chaque année) sont des femmes et des jeunes filles. Et la majorité des femmes « vendues » (79%) le sont à des fins d'exploitation sexuelle. Quant à la mutilation génitale féminine, en tant que pratique nocive, elle touche entre 100 et 140 millions de femmes chaque année dans le monde. Dans le même cadre, plus de 60 millions de filles sont mariées avant d'atteindre l'âge de 18 ans. La violence sexuelle a touché 150 millions de jeunes filles de moins de 18 ans (rien qu'en 2002). Une femme sur 4 ayant subi des violences sexuelles ou physiques durant la grossesse a plus de risques d'avoir des complications obstétricales ou un avortement. A Sao Paulo au Brésil, une femme est agressée toutes les 15 secondes. En Equateur, 37% des adolescentes qui rapportent des cas de violence sexuelle à l'école identifient l'instituteur comme l'agresseur sexuel. En ce qui concerne le harcèlement sexuel, entre 40 et 50% de femmes dans l'Union Européenne ont été l'objet d'avances sexuelles dans le milieu professionnel. Il en est de même de 83% des

⁶UN Women : *Facts and Figures*, 2011, http://www.unifem.org/gender_issues/violence_against_women/facts_figures.php

adolescentes (12-16 ans) en milieu scolaire aux USA. Le coût de la violence conjugale (à elle seule) est estimé à 1,16 milliard USD au Canada et à 5,8 milliards USD aux USA.

III- CONTEXTES

Quel est le contexte, international et national, de l'implication des hommes dans la lutte contre la VEF ?

III-1 Contexte international

L'inventaire des activités du système des Nations Unies pour prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes⁷ énumère nombreuses politiques, instruments et résolutions.

Parmi ces activités, la déclaration de l'Assemblée Générale en 1993 qui a encouragé les Etats à condamner la violence à l'égard des femmes et à ne pas invoquer des considérations de coutume, de tradition ou de religion pour se soustraire à l'obligation de l'éliminer. Par la suite, de nombreuses rencontres et déclarations patronnées par les Nations Unies ont fait ressortir la nécessité d'impliquer les hommes et les garçons dans la recherche de l'égalité de genre. Ces déclarations incluent le Programme d'Action de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 (ICPD), et les recommandations de la 48e session de la Commission de la condition de la femme. Le programme d'action de l'ICPD a lancé un appel pour l'implication innovante et compréhensive des hommes et des garçons dans la recherche de l'égalité de genre. Plus important encore, le programme n'a pas présenté les hommes et les garçons comme des obstacles, mais plutôt comme des alliés. En 1995, le Programme d'action de la quatrième conférence mondiale sur les femmes a réaffirmé cette priorité.

En 1995, lors de la conférence de Pékin, tous les participants ont signé un programme d'action dit « plateforme d'action de Pékin ». Ce programme d'action vise à prévenir et à éliminer la violence à l'égard des femmes. Celle-ci est considérée comme un problème universel constituant une violation des droits fondamentaux des femmes. Le programme définit des objectifs destinés à éliminer toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes tant dans leur vie privée que dans leur vie publique. Le 11 mars 2005, la 49^{ème}

⁷ United Nations : *Inventory of United Nations system activities to prevent and eliminate violence against women*, 2009. <http://www.un.org/womenwatch/daw/vaw.htm>

session de la commission sur la condition de la femme des Nations Unies qui a célébré le 10^{ème} anniversaire de la plateforme d'action de Pékin a terminé ses travaux par l'adoption d'une déclaration politique. Plus de 7000 personnes, incluant 6000 représentants des ONG, ont participé à cette session.

De son côté, la déclaration du millénaire sur les OMD en 2000 a prévu la réalisation d'un certain nombre d'objectifs qui recouvrent huit axes principaux (8 OMD). L'OMD 3 consiste justement à « promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ». La cible 14 renvoie à la nécessité d'éliminer toutes les dispositions juridiques discriminatoires et réduire de moitié la violence à l'égard des femmes ».

En juillet 2006, un rapport du Secrétaire Général des Nations Unies présente un rapport d'une « Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes » réalisée sous l'égide des Nations Unies. L'étude aborde tous les aspects de la VFG, en particulier les causes et les facteurs de risque, les formes et les conséquences, la base des données, la responsabilité des Etats, les pratiques prometteuses. Cette étude ne fait aucune mention de l'implication des hommes dans la lutte contre la VEF. Une résolution adoptée par l'Assemblée générale (sur la base du rapport de la Troisième Commission) appelle à l'intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes (juillet 2006).

Le 25 février 2008, le Secrétaire général des Nations Unies lance la campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ». LA VEF est dite «jamais acceptable, jamais excusable, jamais tolérable» dans le slogan de cette campagne. Celle-ci durera jusqu'à la fin 2015, et concorde avec la date limite de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Parmi les grands thèmes et objectifs de la campagne onusienne, la nécessité d'atteindre les hommes et les garçons afin de les impliquer dans la lutte contre la VEF. Dans ce cadre, Ban Ki Moon a déclaré : «les hommes doivent s'enseigner les uns aux autres que les vrais hommes ne violent pas et n'oppriment pas les femmes, et que la place des femmes n'est pas seulement au foyer ou aux champs mais aussi dans les écoles, les bureaux et les instances de direction»⁸. Il a demandé aux hommes de s'unir pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, tout en affirmant qu'il n'y a pas une méthode unique devant s'imposer à tous les pays. Chaque pays doit trouver sa propre voie pour impliquer hommes et garçons

⁸ Ban Ki Moon : Symposium mondial sur les hommes et les garçons, Campagne du Secrétaire général « Tous UNIS pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ».

dans cette lutte. Dans le cadre de la campagne onusienne « unissez-vous contre la violence aux Nations Unies », le réseau « l'exemple vient des hommes » a été constitué sous l'égide du secrétaire général. Le réseau comprend des hommes qui serviront de modèle aux autres hommes dans le monde dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

Une autre campagne onusienne a eu comme slogan « dis non » (à la VEF), sous l'égide de l'UNIFEM (ONU-Femmes). Cette agence des Nations-Unies, sous le thème général de mettre fin à l'impunité et de renforcer le « rendre compte » (accountability), une stratégie fondée sur 4 axes a été mise en œuvre. Ces 4 axes sont : 1) poursuivre l'exécution des engagements existants et promouvoir l'élévation des niveaux (de la lutte contre la VEF), 2) harmoniser les systèmes informels et formels de la justice avec les standards internationaux des droits humains, 3) mettre en évidence le viol comme tactique de guerre dans les situations de conflit armés et de post-conflits, 4) cibler la prévention primaire avec les groupes clés, spécialement les hommes et les garçons⁹. Deux domaines d'interventions ont été dégagés¹⁰. Le premier est de répondre aux cas de violence contre les femmes, assurer la protection et des soins compréhensifs aux femmes victimes/survivantes, renforcer les lois et l'accès à la justice pour ces femmes, mettre fin à l'impunité des auteurs de violence. Cela implique de travailler avec la santé, la police, la justice, mais également de penser à ce que les femmes acquièrent une autonomie économique afin d'échapper aux situations qui engendrent la violence. Le deuxième domaine d'intervention est celui de la prévention. Il consiste à éradiquer les attitudes sociales discriminatoires, à transformer les normes et les pratiques, et ce à travers des actions à multiples faces qui se soutiennent mutuellement. Ces actions ciblent les causes profondes et les facteurs de risque de la VEF.

III-2 Contexte marocain¹¹

Au niveau du Maroc, les années 1990 ont connu un processus de dénonciation de la violence fondée sur le genre et une dynamique de prise en charge des femmes victimes de violence fondée sur le genre. Cette dynamique a été à la fois institutionnelle et associative (féminine).

⁹ UNIFEM : *A Life Free of Violence: Unleashing the Power of Women's Empowerment and Gender Equality Strategy 2008-2013*, p. 3.

¹⁰ Ibid. p. 9.

¹¹ Voir tout ce qui suit en détail dans « L'approche documentaire/L'approche marocaine de la VEF », ci bas.

De nombreuses réformes juridiques ont touché les domaines sensibles de la famille, du travail, de la nationalité ainsi que le code pénal. Ces réformes ont ouvert des perspectives de changements qualitatifs tant au niveau des rapports sociaux hommes-femmes qu'au niveau des droits des personnes et plus particulièrement ceux des femmes.

L'élaboration de la stratégie nationale de LCVFG en 2003, sa déclinaison en un plan opérationnel en 2004, le renforcement de la programmation conjointe en la matière traduite dans le cadre du programme TAMKINE « programme multisectoriel de LCVFG par l'autonomisation des femmes et des filles », le chantier de la Budgétisation sensible au genre, la réforme de la charte communale, le chantier de la régionalisation qui visent à renforcer la gouvernance locale, le suivi régulier des OMD dont l'OMD3, l'institutionnalisation des campagnes de sensibilisation en matière de LCVFG... sont autant de réformes et initiatives qui témoignent d'une volonté réelle de consacrer les droits humains fondamentaux des femmes et de renforcer l'engagement international du Maroc dans le domaine de l'égalité de genre et de lutte contre les violences, en particulier celle qui est fondée sur le genre.

Dans le même cadre, l'enquête prévalence sur la VFG a comblé un vide en matière de données statistiques. Les initiatives de lutte contre la VFG peuvent désormais s'appuyer sur ces données pour aboutir à des politiques publiques adaptées.

Cependant, toutes les initiatives mises en œuvre en matière de LCVFG ont montré que la lutte contre la VFG ne peut être efficace et pérenne qu'en impliquant les hommes, auteurs et non-auteurs de la violence. Il s'agit alors de comprendre et de démanteler les structures de la domination masculine et ses soubassements. Cette action se ne peut se faire sans l'inclusion des hommes comme cibles et sans leur implication comme partenaires et alliées dans les actions de sensibilisation et de prévention.

IV-PROBLEMATIQUE

La violence à l'égard des filles et des femmes commence très tôt, dès l'adolescence. Cependant, et parce qu'ils sont à leurs débuts, les adolescents sont plus disposés, en comparaison avec les adultes, à revoir leurs opinions sur l'acceptabilité de la violence, et sur son usage. Les connaissances, attitudes et pratiques des adolescents, relatives aux normes de

genre et à la VEF, ne sont pas complètement formées et fermées, et sont par conséquent plus faciles à changer.

Quelles sont donc les connaissances, les attitudes et les pratiques des garçons en la matière ? Et quelles sont celles des adultes ? Quelles formes de violence fondée sur le genre les deux groupes connaissent-ils et/ou exercent-ils ? Comment expliquent-ils la VEF ? Comment la justifient-ils ? Dans quelle mesure ont-ils été sensibles aux campagnes nationales de lutte contre la VEF ? Ont-ils pris conscience de la VEF comme conduite inacceptable ? Sont-ils conscients de la nécessité développementaliste et humaniste d'évoluer vers un rapport où filles et femmes sont perçues et traitées comme des partenaires égaux, et non comme des esclaves soumises à un fouet polymorphe ? Sont-ils disposés à lutter contre toutes sortes de légitimation de la VEF ? Que proposent-ils comme moyens pour lutter contre la VEF ? Y a-t-il évolution de leurs perceptions de la VEF ?

C'est cette perception profonde -« expliquée » par la nature et parfois « justifiée » par une interprétation littéraliste de quelques textes religieux, ancrée dans la personnalité marocaine dès l'enfance par le biais de la socialisation- qu'il convient de débusquer d'abord afin de pouvoir la traiter ensuite par le biais d'une politique publique structurelle et systémique, transversale, à l'image de la VEF elle-même.

Que faire pour que les hommes et les garçons luttent aux côtés des femmes contre la violence basée sur le genre ? Comment faire passer un garçon patriarcalement convaincu de la légitimité de la violence à l'égard des femmes à l'état d'un homme adulte qui rejette cette violence dans sa vie privée et la combat dans sa vie publique ? Quel plan élaborer pour atteindre cela ?

V- OBJECTIFS

L'objectif principal réside dans l'élaboration d'un plan d'action qui identifie les actions à entreprendre pour impliquer les hommes et les garçons dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes. En d'autres termes, l'enjeu est d'élaborer un programme pour impliquer les hommes et les garçons.

Pour atteindre cet objectif principal, il faut atteindre les sous-objectifs suivants :

-faire un état des lieux de la recherche en la matière, présenter les programmes et les bonnes pratiques, en faire l'analyse,

-se mettre à l'écoute des hommes et des garçons,

-se mettre à l'écoute des acteurs institutionnels et de la société civile qui ont une expérience en la matière,

-dégager les représentations des uns et des autres sur la VFG ainsi que leurs recommandations,

-mettre en lumière les acquis en matière de prévention et de sensibilisation ainsi que les leçons tirées des expériences entreprises,

-identifier les contraintes et les défis

VI-PHASES DE L'ETUDE

Pour atteindre ces objectifs, quatre phases sont à distinguer.

La première phase consiste en une revue documentaire afin d'analyser la situation. Au niveau international, il s'agissait d'éplucher différents documents (académiques, système UN, ONG...) pour voir comment le problème a été étudié et quelles bonnes pratiques en ont découlé. A titre d'exemple, une boîte à outils a été élaborée par UNFPA¹². Au niveau national, il s'agissait d'analyser les politiques publiques adoptées dans la lutte contre la violence masculine à l'égard des femmes (campagnes, mesures législatives, création des centres d'écoute, prise en charge des victimes...). Il fallait également présenter les études marocaines réalisées sur la VEF, notamment l'enquête¹³ du Haut Commissariat au Plan (HCP). Par rapport à l'implication des hommes, la littérature nationale est réellement pauvre. A notre connaissance, deux textes¹⁴ existent sur la question, l'article « L'homme véritable

¹² UNFPA : *Implication des hommes et des garçons dans l'égalité de genre et de santé: une boîte à outils pour l'action.*

¹³ HCP : Enquête Nationale sur la Prévalence de la Violence à l'Egard des Femmes, janvier 2011.

¹⁴ Ces deux textes ont été réalisés par A. Dialmy, le premier pour la « Ligue des Rationalistes Arabes », le deuxième pour AMVEF.

n'est pas violent à l'égard des femmes » (publié dans la revue électronique www.alawan.org) et l'étude « La perception masculine de la VFG au Maroc » réalisée par « l'Association Marocaine de Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes » (AMVEF) en mai/juin 2011.

La deuxième phase consiste dans la réalisation d'une étude qualitative par *focus group* auprès des hommes et des garçons. L'objectif de cette étude est double : 1) détecter les représentations et attitudes des hommes et des garçons à l'égard de la VEF (sans aucune prétention à les mesurer), 2) faire de leurs propositions-recommandations un élément dans l'élaboration du plan d'action. L'objectif est en effet d'associer les garçons et les hommes à l'élaboration des programmes, des messages de la campagne anti-VEF, des matériels de communication et à d'autres activités ou produits importants.

La troisième phase renvoie à la réalisation d'entretiens avec les acteurs-clés de la lutte contre la VEF. Ainsi des entretiens ont été menés avec les acteurs institutionnels et sociaux (centres d'écoute et d'orientation psychologique et juridique), directement impliqués dans la lutte contre la VEF. L'objectif de ces entretiens a résidé dans l'identification argumentée et priorisée des champs et des actions (selon chaque intervenant institutionnel ou social) pour impliquer les hommes dans la lutte contre la VEF. Le guide d'entretien a été bâti autour des questionnements suivants : comment chaque intervenant envisage-t-il d'impliquer les hommes dans la lutte contre la VEF: objectifs, actions, moyens (ressources humaines, financières et matérielles), quel calendrier d'exécution 2011-2012 (court, moyen terme) établir avec chaque intervenant, quels indicateurs de suivi et d'évaluation établir ?

La quatrième phase réside dans l'organisation de deux ateliers de planification : un premier atelier régional à Marrakech, un deuxième atelier national à Rabat.

C'est sur la base de ces quatre étapes que furent élaborés le plan d'action et la stratégie de communication.

Chapitre I

REVUE DOCUMENTAIRE INTERNATIONALE ET BONNES PRATIQUES

Impliquer les hommes et les garçons dans la lutte contre la violence masculine à l'égard des femmes (VEF) signifie voir en eux non seulement un élément du problème, mais aussi et surtout un élément incontournable dans la solution du problème. En effet, si la VEF se fait par les hommes et les garçons, son éradication ne peut pas se faire sans eux. Impliquer les hommes et les garçons dans la lutte contre la VEF (comme expression de la domination masculine), c'est réduire leurs réactions défensives et hostiles, c'est leur montrer que sans eux rien ne pourra être fait.

Comment cette problématique est-elle traitée au niveau international ? Quelles bonnes pratiques en ont découlé ?

I-LES APPROCHES THEORIQUES

Cette littérature a développé deux approches théorico-pratiques, une approche thérapeutique/curative (individuelle et méta-individuelle ou systémique) et une approche préventive.

I-1 L'approche curative

○C'est à partir de la fin des années 1970 que les programmes relatifs à la violence masculine à l'égard des femmes (VEF) ont commencé à viser les hommes, notamment les auteurs des violences, même si la majorité de ces auteurs ne sont ni des psychopathes ni des sociopathes. Leur objectif était d'amener ces derniers à modifier leurs comportements, à ne plus récidiver la violence. Dans ce but, l'objectif n'était pas seulement de réduire, voire d'éliminer la violence physique exercée sur la partenaire, mais de cibler également des formes moins visibles de violence, et plus subtiles comme la violence verbale, affective et

psychologique de manière générale. Aujourd'hui, ces programmes se sont répandus dans plusieurs pays et reflètent l'intérêt grandissant porté à la VEF. Ils existent non seulement dans les pays occidentaux, leur point de départ, mais également en Amérique latine, en Asie, en Afrique et dans la région MENA. L'UNFPA s'est grandement impliqué dans beaucoup de ces programmes.

Ces programmes ont appliqué différentes thérapies pour guérir les auteurs de violences à l'égard des femmes. Ces thérapies sont individuelles et/ou de groupe. Elles renvoient aux cinq théories suivantes : cognitivo-comportementale, éducative, narrative, trans-théorique, systémique.

La théorie cognitivo-comportementale affirme que le recours à la VEF résulte d'un comportement appris. Par conséquent, ce comportement peut être désappris et remplacé par un autre, non violent. « Les techniques cognitivo-comportementales TCC ont pour particularité de s'attaquer aux difficultés du patient dans « l'ici et maintenant » par des exercices pratiques centrés sur les symptômes observables au travers du comportement et par l'accompagnement par le thérapeute qui vise à intervenir sur les processus mentaux dits aussi processus cognitifs, principalement conscients »¹⁵.

La théorie éducative avance que, à l'origine de la VEF, une faible estime de soi et une dépendance affective qui résultent de troubles de la personnalité (névrose de caractère avec infantilisme associé, immaturité affective, fragilité émotionnelle, instabilité, agressivité, problématique de jalousie ou de peur de la perte). L'auteur de la VEF a des difficultés à s'autocritiquer, à exprimer ses émotions, à les verbaliser. Très narcissique, ayant des difficultés dans la relation aux autres, ce type de personnalité a besoin de rabaisser les autres pour s'affirmer, spécialement les femmes. La violence est ici ce moyen de rabaisser les autres, une manière de s'exprimer¹⁶.

Dans la théorie narrative, la responsabilité de la VEF est jetée sur les circonstances extérieures, ce qui aide l'homme violent à minimiser l'importance de ses actes violents et à ne pas se sentir coupable. L'intervention thérapeutique incite l'auteur de la VEF à assumer la

¹⁵ Jean Cottraux : *Les thérapies comportementales et cognitives*, Masson, 2002 ; B. Samuel-Lajeunesse et al., *Manuel de thérapie comportementale et cognitive*, Dunod, Paris, 2004.

¹⁶ Donald G. Dutton : *De la violence dans le couple*, Bayard Editions, 1996.

responsabilité de leurs comportements. Ce modèle a été initié par Michael White¹⁷ et David Epston. Son enjeu n'est pas la thérapie des personnes mais des récits. Le combat thérapeutique se fait contre le récit aliénant que l'auteur de la VEF produit, récit aliénant dans le sens où il construit un scénario disculpateur, reposant.

Le quatrième modèle est appelé trans-théorique, c'est celui du changement ou de la disposition au changement. C'est un modèle d'approche comportementale introduit par les psychologues James O. Prochaska¹⁸ et Carlo C. DiClemente à la fin des années 1970. Le modèle distingue entre quatre concepts fondamentaux : les stades de préparation au changement, la balance décisionnelle, les méthodes de changement et la capacité de l'individu de se croire en mesure de changer. Ces quatre concepts font passer les personnes aux prises avec une problématique de dépendance par une série de stades de changement qui sont :

1-Pré-contemplation: la VEF n'est pas un problème pour l'auteur de la VEF, c'est pour lui un comportement normal, acceptable, naturel.

2-Contemplation : c'est l'étape de la réflexion, celle du doute sur l'acceptabilité de la VEF. L'auteur des violences commence à comparer entre les avantages du changement de comportement et ses inconvénients. C'est la balance décisionnelle, la phase d'oscillation qui précède la prise de décision (de changer).

3-Décision de changer : déterminé à changer, le sujet est convaincu à qu'il peut changer, et cherche les méthodes qui vont lui permettre de changer.

4-Action ; c'est le changement effectif du comportement, l'abandon des mauvaises pratiques (VEF) et adoption des bonnes pratiques (coexistence pacifique avec la partenaire, avec les femmes de manière générale).

5-Maintenance : phase de consolidation des bonnes pratiques pendant de 6 mois. Durant ces 6 mois, il y a autosatisfaction, mais il y a également vulnérabilité et risque de

¹⁷ Michael White : *Les moyens narratifs au service de la thérapie* - Editions Satas 2003 ; Pierre Blanc-Sahnoun et Béatrice Dameron : *Comprendre et pratiquer l'approche narrative*, avec un texte inédit de Michael White, InterÉditions-Dunod, 2009.

¹⁸ Prochaska, JO, DiClemente, CC. *The transtheoretical approach: crossing traditional boundaries of therapy*. Homewood, IL: Dow Jones-Irwin.

rechute. La sortie permanente signifie la réussite finale du processus dans lequel la personne consolide le stade de maintien.

L'intervenant (thérapeute) cherche à identifier à quel stade de changement l'homme violent se situe, où il se situe dans sa décision de changer, quelles méthodes il emploie et enfin s'il se croit capable d'opérer le changement et de le maintenir¹⁹.

Au niveau de ces 4 modèles ici exposés, la VEF est un mode d'expression de soi, une manière de communiquer avec l'autre. Pour cette raison, l'École de Palo Alto lance l'approche systémique²⁰ qui propose de ne plus considérer l'auteur de la VEF comme un malade et comme un individu isolé. Elle propose une approche circulaire qui sort de la vision linéaire où l'homme violent ne peut être que coupable et la femme violentée que victime. Le changement consiste à porter le regard sur la VEF comme le symptôme d'une communication pathologique. Le dysfonctionnement dans la communication conduit à l'apparition du symptôme, la VEF en l'occurrence. Le symptôme est porté par plusieurs acteurs faisant partie du système. Aussi faut-il focaliser l'attention sur les relations entre les éléments du système et sur leurs effets dans le système. C'est l'interaction entre les différents membres du système qui devient l'objet à traiter. L'homme violent n'est plus à stigmatiser tout seul. Il est l'élément révélateur du malaise du système : système du couple, système de la famille. L'approche systémique propose principalement des thérapies de couple et des thérapies familiales.

Malgré cette avancée, différentes études ont démontré que les programmes visant spécifiquement les auteurs des violences ont des résultats mitigés. Traiter les auteurs de violence comme des « déviants », des pervers ou des malades est une action qui a des effets limités, voire nuls, sur la réduction ou la prévention de la récurrence. Très souvent, les hommes abandonnent les thérapies. Plus loin encore, ces thérapies ne remettent pas en cause les normes de genre qui engendrent de manière structurelle la VEF.

¹⁹ Brodeur, N., Rondeau, G., Brochu, S., Lindsay, J., Phelps, J. (2008). Does Trans-theoretical Model Predict Attrition in Domestic Violence Treatment Programs? *Violence and Victims*, 23(4), 493-507.

²⁰ Paul Watzlawick, *Le langage du changement. Éléments de communication thérapeutique*, 1978, trad. Seuil 1980.

I-2 L'approche préventive

Le passage à l'approche préventive (impliquant les hommes et les garçons) s'est montré nécessaire et les études ont en effet montré que cette approche est plus efficace que l'approche curative. Aujourd'hui, travailler avec les hommes et les garçons signifie ne plus attendre l'occurrence de la VEF pour intervenir, et se mettre à traiter, à soigner et à guérir. Travailler avec les hommes et les garçons, c'est travailler avec eux tous en tant qu'auteurs potentiels de la VEF, et cela signifie qu'une action auprès de ces acteurs doit avoir lieu en amont, avant l'occurrence de la violence afin justement de la prévenir, afin d'empêcher qu'elle ait lieu.

Cette nouvelle stratégie, tout en responsabilisant les hommes, individuellement et collectivement, présuppose que les hommes sont prisonniers d'une vision patriarcale des rapports entre les sexes. Dans un sens, ils sont également des victimes d'un système, contraints de reproduire ce système (de la violence). Ils ne sont ni psychopathes ni sociopathes, mais exercent une violence pour maintenir et reproduire un pouvoir sur les femmes. Pour cette raison, l'approche préventive repose sur une théorie pro-féministe qui voit dans la VEF non pas une perte de contrôle, mais un moyen socialement institué que l'homme choisit pour exercer le contrôle sur les femmes.

I-2-1 Changer les normes de genre

L'approche préventive a à débattre des questions de genre et de masculinité et doit cibler fondamentalement les normes relatives au genre. Le postulat de base dans l'implication des hommes et des garçons réside dans une approche qualifiée de pro-féministe dans le sens où elle montre que l'inégalité des sexes est socialement construite et que c'est elle qui produit la violence à l'égard des femmes de manière structurelle et systémique. C'est cette construction sociale des genres (comme rôles sociaux) et du genre (comme domination masculine) qui met la violence au service des hommes pour contrôler les femmes. Ce faisant, cette approche délégitime la VEF, d'abord en déconstruisant conceptuellement la domination masculine, en partant du principe que la VEF est contraire à l'idéal de l'égalité, de la justice sociale et droits des femmes. Par conséquent, la masculinité véritable fondée sur ces idéaux est à déconnecter de l'usage de la VEF. L'enjeu est donc de mettre fin au « dividende

patriarcal »²¹, à ces pouvoirs et privilèges que l'homme détient du seul fait d'être homme. Il est de mettre fin à ces pouvoirs et privilèges qui habilitent patriarcalement les hommes à contrôler les femmes. Par eux-mêmes, les traits de la masculinité patriarcale sont des « facteurs prédictifs d'usage de la violence à l'égard des femmes »²²? Ainsi, c'est en changeant les normes relatives au genre que la masculinité sera libérée de la VEF, et c'est là une question qui engage l'ensemble de la société.

Pour réussir cette tâche, il est nécessaire de montrer aux hommes que leur intérêt stratégique réside dans des rapports sociaux de sexe égalitaires et exempts de violence, ce qui est une condition d'avoir des rapports plus harmonieux et plus riches entre les partenaires. Les hommes gagneront à promouvoir des formes positives de l'identité masculine fondées sur la non-violence et l'empathie²³, et en termes plus généraux, sur le respect des droits des femmes et de la justice de genre (en tant qu'éléments de la justice sociale). C'est grâce à ces prismes complémentaires que la prévention de la VEF se fait avec les hommes, et non pas contre eux.

Il faut donc éviter à tout prix de stéréotyper les hommes dans un rôle irréversible d'agresseur. Le faire, c'est les éloigner des actions menées contre la VEF. Il ne faut pas oublier non plus que les hommes sont majoritaires en tant qu'enregistreurs des VEF (soignants, police, juges), gestionnaires et décideurs de politiques publiques en matière de VEF. C'est combien dire la nécessité de ne pas braquer les hommes contre la lutte à mener. L'enjeu est donc de les associer à l'élaboration des programmes et de la stratégie de communication.

I-2-2 Le modèle écologique

L'enjeu de l'approche préventive est de travailler au-delà du niveau individuel, celui des auteurs effectifs de la VEF, et de promouvoir le changement au niveau de la société tout entière. Seule cette stratégie holiste est susceptible d'établir un contexte général favorable au changement individuel. A cet effet, le modèle le plus largement utilisé pour analyser et lutter contre la VEF reste le modèle écologique. Pour le résumer, ce modèle estime que la VEF est

²¹ Connell R. 1995. *Masculinities*. Polity Press, Cambridge.

²² Jewkes, R. 2002. Intimate partner violence: Causes and prevention. *Lancet*, 359, pp. 1423-1429.

²³ Widmer, M. (with G. Barker. and C. Buchanan) (2006) „Hitting the Target: Men and Guns”, *RevconPolicy Brief*, June 2006 <http://www.hdcentre.org/publications/hitting-target-men-and-guns>

une variable qui dépend de facteurs de risque opérant aux niveaux individuel, relationnel, communautaire et sociétal²⁴.

Au niveau individuel, le fait d'avoir subi des violences ou d'en avoir été témoin pendant l'enfance²⁵, l'usage de l'alcool²⁶ sont des facteurs corrélés aux violences masculines contre la partenaire intime. Au niveau relationnel, on accuse la femme d'être la véritable cause dans le déclenchement de la violence. On l'accuse de ne pas savoir se conduire avec son conjoint, de lui désobéir, de le provoquer... Au niveau communautaire, il a été établi que plus les normes sociales légitiment l'inégalité des sexes, plus la prévalence de la VEF est élevée. En d'autres termes, quand les auteurs des violences sexistes ne sont pas socialement condamnés, quand ils ne sont pas pénalisés par la loi et le système judiciaire, quand la VEF est perçue comme justifiée, la VEF tend à être (plus) fréquente²⁷. Dans un tel contexte, les normes sociales font de la VEF une affaire privée qui exclut l'intervention des autres, définis comme spectateurs passifs, et qui exclut surtout l'intervention des pouvoirs publics. Au niveau social, il y a invocation des facteurs comme l'analphabétisme, la pauvreté et le chômage pour dire que la vulnérabilité sociale favorise l'occurrence de la VEF.

Selon UNFPA, « le modèle écologique implique de travailler à de multiples niveaux pour transformer les normes de genre »²⁸ afin de réduire un ou plusieurs facteurs de risque détectés, et à promouvoir un ou plusieurs facteurs de protection²⁹.

C'est à cette tâche que se sont attelés de nombreux programmes qui ont engendré de « bonnes pratiques » dans différents pays du monde.

II-LES PROGRAMMES

Quels sont ces programmes ? Quelles sont leurs « bonnes pratiques » ?

²⁴ Heise LL, Ellsberg M, Gottemoeller M. *Ending violence against women*. Baltimore, MD, Johns Hopkins University School of Public Health, Center for Communications Programs, 1999 (Population Reports, Series L, No.11).

²⁵ Black D.A. et al. 1999. *Partner, child abuse risk factors literature review*. National Network of Family Resiliency, National Network for Health.

²⁶ Parry C et al. Alcohol attributable fractions for trauma in South Africa. *Curationis*, 1996, 19:2-5.

²⁷ Counts et al. *To have and to hit: cultural perspectives on wife beating*. Champaign, IL, University of Illinois Press, 1999.

²⁸ UNFPA : *Impliquer les hommes et les garçons, une boîte à outils pour l'action*, op.cit. p. 16.

²⁹ Valle LA, Hunt D, Costa M, Shively M, Townsend M, Kuck S Rhoads WD, Baer K. *Sexual and Intimate Partner Violence Prevention Programs Evaluation Guide*. Atlanta, GA: Centers of Disease Control and Prevention, National Center for Injury Prevention and Control; 2007.

II-1 La Campagne du Ruban Blanc (Canada, 1991)

Le point de départ de ce programme remonte à 1989, après l'assassinat, le 6 décembre, de 14 femmes par un antiféministe à l'École Polytechnique de Montréal. Après cette tuerie, quelques hommes ont estimé que c'est aux hommes de mener cette lutte et d'exprimer leur opposition à la violence contre les femmes. Le mouvement s'est transformé en une campagne qui distingue ses militants par le port d'un ruban blanc. Cette campagne constitue aujourd'hui l'un des efforts les plus répandus au monde pour éradiquer la VEF. « Lancée au Canada en 1991 et s'étendant aujourd'hui à plus de 35 pays, la Campagne du Ruban Blanc vise à mobiliser les hommes et les garçons qui, par le port d'un ruban blanc en public, expriment leur engagement de ne jamais commettre d'actes de violence à l'égard des femmes, approuver de tels actes ni se taire devant de tels actes; l'initiative constitue un appel lancé aux instances gouvernementales et aux autres institutions contrôlées par les hommes les invitant à s'attaquer sérieusement au problème»³⁰. La campagne propose les actions suivantes: « écouter les femmes... apprendre ce qu'elles savent », « s'informer sur le problème de la violence », « apprendre pourquoi certains hommes sont violents, « réagir contre le langage sexiste et les plaisanteries qui dégradent les femmes », « apprendre à repérer le harcèlement sexuel et la violence sur les lieux de travail, dans les établissements d'enseignement et dans la famille, et s'y opposer, « examiner en quoi le comportement des femmes est susceptible de contribuer au problème », « s'employer à résoudre le problème (de la VEF) de manière durable »³¹.

Parmi les « bonnes pratiques » développées par ces campagnes, une trousse qui comprend des exercices interactifs pour amener garçons et filles (collégiens et lycéens) à établir des relations égalitaires entre eux. Des informations sur l'égalité des sexes comme norme sociale à promouvoir sont également délivrées sous forme d'exercice.

Comme preuve de la crédibilité de cette campagne, le gouvernement australien a investi 3 millions de dollars à la recherche sur les attitudes masculines qui perpétuent la violence physique et sexuelle et aux activités de prévention de la «Campagne du Ruban Blanc».

³⁰ UNFPA /MenEngage, *Hommes et garçons: module pour l'élaboration de programmes*, p. 127

³¹ Ibid. p. 128.

II-2 « Men as Partners » (Afrique du Sud, 1998)³²

Men As Partners (MAP) est un programme qui a été lancée en 1998 en Afrique du Sud afin de lutter contre la violence sexiste et la propagation du VIH/sida en Afrique du Sud. Son objectif est de produire des relations égales et saines entre les hommes et les femmes. Pour réaliser cet objectif, le Réseau MAP encourage les hommes à réduire leurs comportements à risques, à prendre position contre la violence domestique et sexiste, à s'impliquer activement dans les efforts visant à réduire la propagation du VIH et à éviter les conséquences négatives du sida».

Le programme utilise des campagnes d'éducation aux niveaux local et national, des fresques murales, le théâtre de rue, les rallyes et les médias. Il cible les forces armées, les ouvriers et élèves. « Son objectif est d'aider les hommes à élaborer des façons alternatives d'être « homme », centrées toutes sur le pacifisme. Etre homme, c'est être pacifique avec les femmes.

Dans ce cadre, *Men As Partners* a produit un manuel intitulé «Les hommes en tant que partenaires : programme complémentaire de formation des éducateurs en préparation à la vie active » afin de montrer comment amener les hommes à réexaminer les normes de genre qui exposent les hommes et leurs partenaires à des risques en matière de santé génésique et de violence sexiste. Tout en ayant été conçu au départ pour les éducateurs du MAP en Afrique du Sud, le manuel est utilisé avec succès par des formateurs dans de nombreux pays.

II-3 Soul City Series 4 (Afrique du Sud, 2001) ³³

Pour lutter contre la violence sexiste, Soul City est un projet multimédia de promotion de la santé et de changement social actif en Afrique du Sud. Le projet a établi un partenariat avec le Réseau National de la Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes (National Network on Violence against Women, NNVAW). Ce collectif réunit 1500 activistes et des

³² Ditlopo, Prudence et al. 2007. "Testing the effectiveness of the Men as Partners program (MAP) in Soweto, South Africa," *FRONTIERS Final Report*. Washington, DC: Population Council. http://www.popcouncil.org/frontiers/projects/afr/SouthAfrica_GBVMaleInvolve.htm August 2008.

³³ Scheepers E, Goldstein S, Usdin S (2001). Soul City 4 evaluation – illustrative results. Houghton, South Africa, Soul City Institute for Health and Development Communication; Usdin S et al. 2005. Achieving social change on gender-based violence: a report on the impact evaluation of Soul City's fourth series. *Social Science and Medicine*, 61:2434-2445.

organisations communautaires en milieu rural et urbain. Les objectifs de ce partenariat sont multiples. Ils consistent à diffuser des informations sur les droits des femmes, à mener des actions de sensibilisation sur ce sujet, et à promouvoir des changements dans les attitudes, les normes sociales et les pratiques relatives à la violence à l'égard des femmes. Les services nécessaires ont été rendus accessibles par l'établissement d'une ligne d'assistance téléphonique gratuite. L'action est entreprise aux niveaux individuel et communautaire et tend à instaurer un environnement propice au changement des lois. L'objectif est de modifier les perceptions communautaires favorables à la violence intrafamiliale et d'identifier les actions qui peuvent s'y opposer.

Pour induire une transformation sociale, les travaux de *Soul City* utilisent la recherche formative. Le processus de recherche formative consiste en de larges consultations auprès des experts et de la population pour identifier ce que les gens savent, ce qui les préoccupe, leurs attitudes par rapport au problème et les obstacles qui s'opposent au changement. Les résultats sont par la suite présentés aux acteurs et aux experts des médias (notamment la radio et la télévision). Un plan de message est élaboré à l'intention de l'équipe qui va rédiger les scripts radio/télévisuels. Le produit sera par la suite testé, diffusé, évalué. De plus, des matériels de formation sur la violence à l'égard des femmes sont élaborés. A ce propos, Soul City utilise des instruments de ludo-éducation (éducation par le jeu) pour informer le public, le sensibiliser et modifier les attitudes et les comportements. La série 4, qui traite de la violence, comprend une pièce de théâtre télévisée (en 13 épisodes et diffusé aux heures de grande écoute), une pièce de théâtre radiophonique (en 45 épisodes, en 9 langues), trois brochures d'information en couleurs (diffusées dans tout le pays à un million d'exemplaires chacune), des événements communautaires, et des programmes scolaires.

Il est à noter que ce programme est en cours d'exécution dans plusieurs pays.

II-4 Raising Voices (Ouganda, 2003)

Raising Voices est un guide qui a été élaboré en Ouganda en collaboration avec UNIFEM et Action Aid. C'est un instrument qui a été mis à la disposition des organisations communautaires qui luttent dans le domaine de la prévention de la violence intrafamiliale. Le premier chapitre du guide présente une série d'activités à mener pour identifier les croyances et attitudes relatives la violence intrafamiliale. Il montre également comment établir des relations avec les membres et les dirigeants de la communauté car toute transformation des

normes, des attitudes et des comportements ne peut se faire sans l'implication de la communauté.

Ainsi, à Kampala, le « Centre de Prévention de la Violence Domestique » (Centre for Domestic Violence Prevention) a associé les membres de la communauté et les institutions à l'analyse de la situation de la violence domestique. Par la suite, 85 membres « ordinaires » de la communauté (femmes et hommes en proportions relativement égales) sont devenus des travailleurs communautaires bénévoles, des conseillers et des activistes. Ils ont impliqué leurs amis, collègues, voisins et parents.

Ce programme n'a pas éradiqué complètement les actes de violence domestique, mais le niveau d'acceptation sociale de ces actes a baissé. De moins en moins de personnes acceptent la violence domestique. « Mobilisation des communautés pour prévenir la violence domestique : guide des ressources pour les organisations d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe » est devenu une entité indépendante depuis 2003. Elle est fondée sur la conviction que les femmes ont le droit de vivre une vie sans subir de violences. Pour y arriver, elle responsabilise principalement la communauté dans la mise en œuvre et le respect de ce droit.

II-5 Le programme « Mentors dans la prévention de la violence » (USA)

C'est un programme qui motive les athlètes universitaires et les dirigeants estudiantins à prévenir les actes de violence masculins à l'égard des femmes. Il applique l'approche du spectateur qui traite ses cibles comme des spectateurs habilités à affronter leurs pairs qui commettent des violences et de soutenir ceux qui sont victimes de violence. L'approche part de l'hypothèse selon laquelle la majorité des hommes qui commettent des violences ne sont pas des sociopathes, que beaucoup d'hommes qui rejettent la violence restent inactifs parce qu'ils ne savent pas comment intervenir.

II-6 Le Programme H (Brésil, 2006)

A partir de 2006, l'Instituto Promundo (Brésil) a développé un programme intitulé « Impliquer les hommes pour mettre fin à la violence sexiste ». Ce programme cible quatre pays, le Brésil, le Chili, l'Inde et le Rwanda. Il a commencé par repérer les lacunes des stratégies et activités existantes pour pouvoir par la suite organiser des ateliers d'éducation et

des activités de campagnes afin de déconstruire les notions traditionnelles de la masculinité³⁴ et d'encourager les changements positifs dans les attitudes et les comportements masculins.

Parmi les productions de l'institut, plusieurs vidéos, dont l'une intitulée « Il était une fois un garçon » et une autre intitulée « il était une fois une fille ». Le but de ces dessins animés sans paroles, de 20 mn chacun, est d'amener les jeunes hommes à se poser des questions sur la manière dont ils ont été socialisés et sur les rôles de genre qui leur ont été inculqués et d'amener les filles à prendre conscience des normes sociales qui freinent leurs capacités et leur épanouissement. Un guide de discussion permet de susciter un débat après le visionnement de la vidéo.

L'Institut a également produit un manuel intitulé « Pour la fin de l'exploitation sexuelle. Que peuvent faire les hommes? Manuel de sensibilisation des adolescents de 10 à 14 ans ». Il contient des outils concrets pour intervenir auprès des garçons afin de les amener à ne plus se livrer à des actes d'exploitation sexuelle.

Cependant, l'apport le plus important de l'Institut Promundo est bien le Programme H qui touche les pays suivants : Bolivie, Brésil, Colombie, Jamaïque, Mexique, Pérou, Inde. Le Programme H, en ciblant les jeunes hommes dans leur contexte social (zones de taudis), a adopté le modèle écologique. Parmi les jeunes des taudis, il identifie ceux qui sont favorables à l'égalité des sexes et qui peuvent devenir des éducateurs-pairs. Il crée également des groupes de pairs non violents et présente la non-violence comme un aspect « cool » de la culture populaire des jeunes. Parmi les composantes intégrées du programme, l'organisation d'activités d'éducation de groupe interactives. Ces activités conduisent les jeunes à remettre en question les rôles sexuels traditionnels joués « dans leurs rapports avec les masculinités, la santé et les relations entre les deux sexes, et notamment la violence »³⁵. Le programme H a également produit des manuels. Un des manuels porte le titre « De la violence à la coexistence pacifique ». Les manuels du Programme H ont été adaptés en vue de leur utilisation en Inde, au Viet Nam, en Tanzanie et dans les Balkans.

De plus, le Programme H a élaboré une échelle dont la validité psychométrique a été établie. Cette échelle est appelée « Echelle des hommes égalitaires (Echelle GEM, Gender-Equitable Men Scale, ou GEM Scale), au moyen de laquelle on mesure les attitudes des

³⁴ Barker, Gary, 2007. "The Individual and the Political: Promundo's Evolving Approaches in Engaging Young Men in Transforming Masculinities." Presentation to *Politicising Masculinities: Beyond the Personal, An international symposium linking lessons from HIV, sexuality and reproductive health with other areas for rethinking AIDS, gender and development; 15-18t October 2007, Dakar.*

³⁵ UNIFEM/MenEngage, *Hommes et garçons: module pour l'élaboration de programmes*, op. cit., p. 60.

jeunes hommes concernant les rôles dévolus aux deux sexes et les masculinités. L'échelle est utilisée pour mesurer les changements d'attitude. On présuppose que le changement des attitudes entraînera des changements du comportement. L'échelle GEM a été utilisée en tant qu'outil d'évaluation des interventions auprès des hommes pour les amener à l'abandon des normes inégalitaires. Elle permet de comparer entre une situation de référence (avant l'intervention) et une situation expérimentale (six mois après l'intervention). La comparaison fait apparaître une diminution significative du pourcentage des hommes favorables aux normes inégalitaires. Les changements positifs ont été constatés aussi lors du suivi effectué un an après. Ces résultats montrent que les interventions d'éducation de groupe ont un impact sur les attitudes des jeunes hommes relatives aux normes et aux rôles de genre.

II-7 Sexto Sentido (Nicaragua)

Sexto Sentido (ou Sixième sens) est un feuilleton télévisé réalisé par l'ONG Puntos de Encuentro au Nicaragua. Il fait partie d'une stratégie multimédias et multi-méthodes intitulée «Nous sommes différents, nous sommes égaux» ciblant la jeunesse nicaraguayenne. «Nager à contre-courant» est un épisode de Sexto Sentido qui traite des conséquences du machisme dans la vie quotidienne des jeunes: grossesses non planifiées, sexe non volontaire, homophobie et violence sexuelle. En tant que stratégie de modification du comportement, il est un bon exemple de la mise en pratique de l'approche qui consiste à remettre en question les rôles existants sans prescrire pour autant des comportements spécifiques.

II-8 « Women and Men...Hand in Hand Against Violence » (Liban, 2010)

C'est un guide **rédigé en arabe** qui a été produit par l'association libanaise KAFA, avec le concours d'OXFAM. Il a été élaboré à l'intention des spécialistes et des organisations qui travaillent avec les hommes et les garçons (afin d'amener ceux-ci à changer leurs attitudes et leurs comportements VEF). Il leur fournit des indications sur les moyens d'encourager la participation des hommes et des garçons à la lutte contre la VEF. Ce guide prend en considération les spécificités des pays arabes du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

Le guide est centré sur 10 modules : 1) le but de l'implication des hommes dans la lutte contre la VFG, 2) la lutte contre la VFG : terminologie et concepts principaux, 3) comprendre la VFG, 4) sexe, genre et masculinité, 5) hommes, masculinité et violence, 6) comprendre la symbolique de la VFG, 7) 8) et 9) ce que les hommes peuvent faire, 10) établir des partenariats. Le module 7 propose que le rôle des hommes consiste d'abord à ériger une culture qui dit non à la violence contre les femmes. L'objectif de ce module est de pousser les participant(e)s à voir comment chaque homme peut contribuer individuellement à la lutte contre la VEF (60 minutes). On montre que les hommes peuvent individuellement : 1) travailler sur eux-mêmes, 2) jouer le rôle d'un guide ou d'un modèle idéal pour les autres hommes, 3) participer en tant que voisin, ami ou spectateur, 4) être un partenaire dans la lutte. Chaque possibilité est discutée au niveau d'un petit groupe. Les résultats sont ensuite présentés à tous les participants. Ce module, à l'image des autres, comporte plusieurs activités, parmi elles, l'évaluation.

A la fin de l'éducation de groupe, on délivre un certificat de participation à chaque participant. Il est également demandé aux participants d'évaluer la formation en répondant à un questionnaire.

II-9 La boîte à outils de l'UNFPA

De son côté, et comme signalé plus haut, le UNFPA a aidé à élaborer une boîte à outils qui traite également de l'implication des hommes et des garçons dans la lutte contre la violence fondée sur le genre³⁶. Promundo et MenEngage ont fortement contribué à cette élaboration. Pour UNFPA, « la violence des hommes à l'égard des femmes est profondément ancrée sur des normes rigides de genre et sur la façon par laquelle les hommes et les garçons sont socialisés »³⁷. Pour combattre ces normes rigides sur la base desquelles la socialisation se fait, la boîte à outils donne des conseils sur le plaidoyer, l'évaluation des nécessités, le suivi et l'évaluation liés aux efforts pour impliquer les hommes et les garçons. La boîte à outils présente l'exemple de programmes efficaces de par le monde. Cette boîte est notamment

³⁶ UNFPA : *Implication des hommes et des garçons dans l'égalité de genre et de santé : une boîte à outils pour l'action.*

<http://www.unfpa.org/webdav/site/global/shared/documents/publications/2011/Engaging%20Men%20and%20Boys%20Toolkit%20FRENCH.pdf>

³⁷ Ibid. p. 80.

destinée aux concepteurs des programmes, aux prestataires de services de santé, aux éducateurs et aux activistes. Trois stratégies de programmes sont mises en avant : l'éducation en groupe, les campagnes et la mobilisation de communautés, les services de santé et sociaux. UNFPA en conclut que ces trois stratégies sont utiles pour traiter les différents niveaux mentionnés dans le modèle écologique (signalé plus haut).

Parmi les outils développés, certains concernent la formation-éducation. L'un d'eux s'adresse aux garçons et hommes qui suivent la formation pour leur dire « ne soyez pas un simple spectateur, agissez ». « Le spectateur actif est quelqu'un qui choisit de ne pas laisser la violence se poursuivre et d'entreprendre des actions pour aider à enrayer celle-ci ». Un autre outil, inspiré des pays asiatique, c'est le jeu des serpents et des échelles. « Les serpents représentent les actions masculines qui peuvent entraîner de la violence à l'égard des femmes ou qui soutiennent la violence ou les inégalités de genre. Les échelles représentent ce que les hommes peuvent faire pour éviter la violence contre les femmes et pour appuyer l'égalité de genre ». Un autre outil consiste à aider les garçons à devenir hommes grâce à leurs entraîneurs sportifs. Le guide élaboré à l'intention des soignants est un autre outil. Il doit être utilisé par les soignants afin de détecter la VFG subie par leurs patientes.

Bien entendu, cette liste n'est pas exhaustive³⁸. Pour cette raison, on doit encore signaler le programme indien « Action des hommes pour éliminer la violence à l'égard des femmes ». C'est un réseau de 100 organisations qui s'opposent aux valeurs patriarcales et au stéréotype dominant de la masculinité. Il intervient auprès des jeunes de 8 à 12 ans et aborde la question de la violence domestique. A signaler également le « Dossier pratique pour travailler avec les hommes et les garçons pour prévenir la violence sexiste », mis au point par la « Family Violence Prevention Fund aux USA ». En Australie, « Paroles de garçons » est un programme à l'adresse des jeunes hommes qui traite de la masculinité et de la non- violence.

³⁸ Voici une liste d'autres bonnes pratiques/programmes/campagnes : « un seul homme peut » (Afrique du Sud), « hommes faiseurs de paix » (Minnesota, USA), « MenEngage » (rassemblement de 400 organisations), « partenaires pour interdire : travailler avec les garçons et les hommes pour interdire la violence sexiste », réseau d'hommes pour lutter contre la violence à l'égard des femmes (Bahrein/PNUD).

III- ANALYSE DE LA LITTÉRATURE INTERNATIONALE

Trois traits principaux caractérisent les programmes exposés ci-dessus.

En premier lieu, les programmes intégrés qui appliquent diverses stratégies sont les plus efficaces. En effet, les différentes stratégies adoptées dans un programme se renforcent mutuellement pour donner de meilleurs résultats. Ainsi, certains programmes combinent par exemple entre « l'éducation de groupe », « la diffusion et la mobilisation communautaire » et « les campagnes dans les médias ». Il est évident que « l'éducation de groupe » à elle seule serait moins performante³⁹.

En deuxième lieu, les programmes qui ciblent des groupes spécifiques d'hommes (tels que les pères) ou de garçons (tels que les collégiens) sont plus efficaces dans le changement des attitudes et des comportements⁴⁰. Cela signifie que les expériences des garçons et des hommes en matière de VEF sont différentes et imposent d'élaborer des programmes différents.

En troisième lieu, les programmes durables (qui se maintiennent dans le temps) et qui couvrent un espace plus vaste (existence de multiples points de contact, dans le même pays, voire dans plusieurs pays) ont plus de chances d'être plus efficaces. A l'opposé, les interventions ponctuelles ont moins d'impact et courent le risque de passer inaperçues⁴¹. En effet, il faut élaborer des programmes qui s'inscrivent dans le long terme pour espérer modifier des normes de genre solidement établies à travers une praxis sociale millénaire. Les diffusions communautaires et les campagnes médiatiques les plus efficaces durent de quatre à six mois, voire un an et doivent émettre leurs messages de manière quotidienne ou hebdomadaire⁴².

Les programmes efficaces exposés ci-dessus ont mis en œuvre plusieurs « bonnes pratiques ». Qu'est-ce qu'une « bonne pratique » ? Pour la FAO, « une bonne pratique est tout simplement un processus ou une méthode qui représente le moyen le plus efficace d'atteindre

³⁹ WHO (World Health Organization). 2007. *Engaging Men and Boys in Changing Gender-based Inequity in Health: Evidence from Programme Interventions*. Geneva.

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ Berkowitz, Alan, 2006. *Fostering Healthy Norms to Prevent Violence and Abuse: The Social Norms Approach*. Available from: <http://www.alanberkowitz.com/Preventing%20Sexual%20Violence%20Chapter.pdf> September 2009.

⁴² WHO (World Health Organization). 2007. *Engaging Men and Boys in Changing Gender-based Inequity in Health: Evidence from Programme Interventions*. Geneva.

un objectif spécifique. Certaines personnes préfèrent utiliser le terme « bonne pratique » étant donné que dans la réalité on peut se demander s'il existe une seule et « meilleure » approche, et que les approches sont sans cesse en évolution et mises à jour. Une autre définition d'une bonne pratique est une pratique qui a fait ses preuves et a permis d'obtenir de bons résultats, et qui est dès lors recommandée comme un modèle »⁴³. Pour l'ONU, les bonnes pratiques apparaissent dans des contextes et des situations déterminées et partent souvent de ce qui a été expérimenté auparavant. On peut évaluer la bonne pratique à partir de son appropriation, de son efficacité, de sa répliquabilité, de sa durabilité, de sa pertinence et de son innovation. Plus simplement, les meilleures pratiques sont celles que la communauté fait siennes (peu importe leur origine), qui contribuent à mettre en place un contexte favorable à l'atteinte des objectifs, et qui conduisent à un changement effectif des attitudes et des comportements. En fait, la définition des « bonnes pratiques » est loin de faire l'unanimité. Elle oscille entre 1) un sens concret et restreint qui y voit des façons de faire, des procédés concrets qui permettent d'atteindre l'objectif, procédés allant parfois au-delà des obligations légales, mais justifiés par l'objectif spécifique (ici éradiquer la VEF) et les valeurs sous-jacentes (ici égalité des sexes) et 2) un sens large qui y inclut des pactes et des chartes, des plans d'action et des programmes, des études, voire des dispositions législatives et leur bonne application. Devant l'absence d'un consensus définitionnel des « bonnes pratiques », seuls les critères de leur évaluation ont été retenus, à savoir, la pertinence, l'appropriation, le partenariat, la répliquabilité, la durabilité et l'innovation.

Quelles leçons peut-on tirer des programmes et pratiques exposés ci-dessus ? Les programmes et pratiques décrits ci-dessus tournent tous autour de deux objectifs principaux : soit répondre de manière directe et adéquate aux violences subies par les femmes (prise en charge des FVV), soit prévenir les violences dont les femmes peuvent être l'objet en tant que femmes et ce en impliquant également les hommes.

En effet, l'objectif des programmes exposés ci-dessus est de changer le comportement des hommes et leurs attitudes à l'égard de la VEF par des techniques psychologiques qui ont donné leurs preuves dans le traitement des addictions. Tout comme la toxicomanie et l'alcoolisme par exemple, la VEF est, pour l'approche curative individuelle, une dépendance pathologique dont l'homme peut être débarrassé. C'est dans ce cadre que se situent les

⁴³ Identif

ier et partager les Bonnes Pratiques, *SDC Knowledge Management Toolkit*, 2004.

techniques cognitivo-comportementales, éducatives, narratives et trans-théoriques et systémiques. Toutes considèrent la VEF comme un comportement mauvais d'un homme mauvais, malade, qui n'a que la VEF pour s'exprimer avec les femmes et entrer en communication avec elles. Pour l'approche préventive, la violence n'est pas une manière de s'exprimer, malade, involontaire, compulsive, symptôme d'une communication pathologique et dysfonctionnelle. Elle est au contraire une arme mise au service l'homme par tout système patriarcal afin de contrôler les femmes et les contraindre à la soumission et à l'obéissance. Et du coup, l'approche préventive s'attaque à la construction sociale des genres qui définit les femmes comme des êtres inférieurs devant soumission et obéissance à l'homme. A travers les programmes exposés ci-dessus, l'approche préventive remet en cause les normes inégalitaires de genre sans pour autant inquiéter les hommes, et cherche plutôt à les associer à la remise en cause de leurs (apparents) privilèges et pouvoirs.

Toutes les programmes d'implication des hommes dans la lutte contre la VEF sont faits sur la base des expériences féminines (refus, dénonciation des violences...), et supposent un partenariat entre les institutions, les associations féminines, celle des droits humains, et des hommes impliqués, soit individuellement en tant qu'auteurs de violences, soit collectivement en tant que partenaires et alliés dans la lutte contre la VEF. Cela signifie que la confrontation avec la VEF suppose au préalable la fin de la « culture du silence » (de la part des femmes), la fin de l'acceptation de la VEF comme normale et légitime. La fin du silence est une condition nécessaire à toute forme de lutte, à tout programme et à toute bonne pratique.

Les programmes et les bonnes pratiques exposés ci-dessus ont des principes communs, à savoir, des politiques et des lois claires (contre la VEF), des mécanismes d'application renforcés, un personnel bien entraîné et bien motivé, l'implication de plusieurs secteurs, une collaboration étroite avec les groupes locaux de femmes, les associations de la société civile, les universitaires et les professionnels (police, soignants, juges, politiques, éducateurs...).

Dans quelle mesure ces programmes et bonnes pratiques sont-ils répliquables au Maroc ? Que peut en retenir le Maroc ?

Tout d'abord, ce « shift », ce regard qui n'est plus focalisé sur les femmes victimes de violence (FVV). Certes, celles-ci doivent continuer de recevoir toute l'attention nécessaire dans la prise en charge primaire et dans le processus d'autonomisation. Cependant, l'implication des hommes dans la lutte contre la VEF s'avère incontournable pour que cette

lutte soit efficace. Le Maroc institutionnel a reçu ce message et engage depuis 2010 des actions qui impliquent les hommes et les garçons. Avant 2010, quelques actions timides ici et là sont à signaler au niveau de la recherche académique et de l'action associative. Cependant, tout en étant pionnières, elles demeurent statistiquement insignifiantes. Pour le Maroc institutionnel, tourner le regard vers l'homme (dans la lutte contre la VEF), c'est tourner le regard vers les rapports de domination qui lient l'homme à la femme, c'est remettre en cause les normes de genre inégalitaires dominantes, c'est discuter la normalité d'une violence normalisée par la société, c'est être en avance par rapport à la société, c'est tirer la société vers le haut, vers le meilleur.

Trois stratégies sont mises en avant dans les programmes : l'éducation en groupe, les campagnes et la mobilisation de communautés, les services de santé et sociaux.

L'éducation en groupe présuppose que l'objectif réside dans l'adoption du principe de l'égalité des sexes. C'est le message principal à transmettre. C'est faire prendre conscience aux participants (groupes d'hommes et groupes de garçons) que l'inégalité des sexes n'est pas une donnée naturelle, qu'elle est au contraire une mauvaise construction sociale débouchant sur des pratiques mauvaises comme la VEF. Il s'ensuit la nécessité de reprendre tous les kits des programmes éducatifs qui resocialisent les hommes et les garçons dans le sens de l'égalité des sexes et de la paix entre les sexes. Reprendre des outils pratiques, des exercices déjà établis, y introduire quelques changements mineurs fera économiser au Maroc beaucoup de fonds et lui fera gagner beaucoup de temps. A titre d'exemple, transformer l'homme marocain en spectateur actif. Non seulement l'homme marocain assiste aujourd'hui de manière passive aux violences verbales que subissent femmes et filles, souvent il y participe et se range du côté de l'agresseur. Une sorte de solidarité sexiste et misogyne s'est établie. Aussi est-il légitime de s'interroger sur le degré d'applicabilité au Maroc de la technique du spectateur actif qui se range du côté de la victime. Comment amener les hommes à intervenir ? Comment les amener à vouloir intervenir ? Comment peuvent-ils intervenir au cas où ils veulent et décident d'intervenir ? La réponse à ces questions doit faire l'objet de recherches et de consultations. Impliquer l'homme marocain comme spectateur actif qui dit non à la VEF, c'est semer le doute dans le camp des hommes, c'est montrer que tous les hommes ne sont pas favorables à la VEF, et que la VEF n'est pas une caractéristique inhérente à la masculinité véritable.

Deux leçons ont été dégagées de l'éducation en groupe. La première, c'est remettre en question les rôles de genre existants sans prescrire pour autant des comportements spécifiques. C'est aux participants de proposer eux-mêmes, de trouver eux-mêmes. Une sorte de maïeutique socratique qui consiste ne pas enseigner la vérité par le maître (ici le formateur/animateur), mais à la tirer de chez le participant. De cette façon, le participant la fait sienne parce qu'elle lui appartient par définition, sortant de ses entrailles. La seconde, et qui va dans le sens de la première, c'est de demander, lors de la séance éducative de groupe, à chaque participant ce qu'il propose individuellement pour lutter individuellement contre la VEF. Le défi à relever ici, pour le Maroc, est d'éduquer les éducateurs pour mener à bien ces techniques. Il faut former des éducateurs professionnels en égalité de genre qui savent faire prendre aux participants le contrepied de l'éducation familiale traditionnelle globalement emprisonnée dans le paradigme patriarcal de la domination masculine.

L'éducation par les pairs est également une bonne pratique à appliquer pour lutter contre la VEF. Beaucoup de jeunes au Maroc sont contre la VEF et peuvent devenir des éducateurs-pairs. Il faut les repérer et les impliquer dans l'action éducative. Cette approche est déjà appliquée dans la prévention des IST-SIDA par exemple.

Au niveau des campagnes médiatiques et de la mobilisation communautaire, les programmes venant de la société civile et de la communauté sont en effet de bons exemples à suivre. Leur avantage est qu'ils ne sont pas imposés par des instances pouvant être accusées d'impérialisme culturel. A titre d'exemple, la « Campagne du Ruban Blanc », qui est une initiative des hommes (société civile). Elle est répliquable au Maroc. Elle pourrait avoir lieu à la suite du suicide de Amina Filali, cette jeune fille violée, obligée par sa famille d'épouser son violeur (pour sauver l'honneur de la famille), au nom d'articles de droit qui permettent aux mineurs de se marier et au violeur d'échapper à l'emprisonnement s'il épouse la fille qu'il a violée. Des marches et des sit-in ont été organisés déjà, mais seulement par des associations féminines. La participation des hommes y était faible. Une campagne marocaine du Ruban Blanc peut démarrer, organisée par des hommes, seulement des hommes, réclamant l'abrogation des articles 20 (du code de la famille) et 475 (du code pénal). Organiser une campagne nationale avant l'anniversaire du suicide d'Amina Filali et la généraliser au niveau régional, la maintenir jusqu'à l'abrogation des articles est une manière de marocaniser la campagne du ruban blanc. Organiser une telle campagne indiquera l'engagement collectif et public des hommes pour ne plus commettre de viols à l'égard des femmes.

Une autre leçon à tirer est que toute transformation des normes, des attitudes et des comportements ne peut se faire sans l'implication de la communauté. Aussi faut-il convaincre la communauté, la persuader pour qu'elle se remette en cause, accepte le changement et l'accomplisse. Pour arriver à ce résultat, une communauté multilingue exige l'usage de plusieurs langues et dialectes afin qu'elle soit touchée et mobilisée dans son ensemble. C'est le cas du Maroc où il faut utiliser les dialectes arabes et amazighs, l'arabe classique, le français et l'espagnol.

Au niveau des services et des soins, les auteurs de VEF, pour s'impliquer dans la lutte contre la VEF, doivent pouvoir se percevoir non seulement comme des délinquants et/ou des criminels, mais surtout et aussi comme des psychopathes à soigner, à aider. Dans certains cas, des conditions basiques sont manquantes. Fournir soins et services rend le changement des normes, des attitudes et des comportements plus facile, motivé et motivant.

Les trois stratégies ont un but à court terme et un but à moyen terme. Le premier consiste à faire baisser le niveau d'acceptation sociale de la VEF. Ce but, changer la norme, constitue un minimum, c'est un point de départ, une sorte de renaissance. Le deuxième consiste à éradiquer complètement la VEF, c'est la réussite des programmes et des bonnes pratiques. Pour évaluer l'impact des programmes, et voir s'ils ont atteint le premier ou le deuxième but, ou les deux, il est nécessaire d'établir une échelle d'évaluation. C'est là une bonne pratique à adopter afin de mesurer le changement des hommes marocains après les interventions (éducation, sensibilisation, soins/services). L'échelle GEM, mise au point par le programme H peut être reprise, adaptée, et appliquée avant et après la mise en œuvre d'un programme. Si l'échelle décèle un changement d'attitude, c'est déjà un bon signe, le signe précurseur (en général) d'un changement du comportement. L'échelle a montré que l'éducation en groupe dans le cadre du programme H a un impact sur les attitudes des jeunes hommes relatives aux normes et aux rôles de genre. Cela montre qu'elle mérite d'être au moins expérimentée au Maroc, dans le cadre de séances d'éducation de groupe à organiser.

CHAPITRE II

L'APPROCHE MAROCAINE DE LA VEF

Trois périodes marquent l'approche marocaine de la VEF : une première période allant de 1975 jusqu'en 1996, une deuxième période qui va de 1996 (date de la fondation de la première association de lutte contre la violence à l'égard des femmes) à 2009, et une troisième qui commence en 2010.

La première est caractérisée par la production d'études et par des recherches-action qui, sans utiliser la notion de violence, dégagent l'existence de pratiques culturelles qui peuvent être interprétées comme des formes de violence culturelle. La deuxième s'attaque de manière ouverte au problème de la VEF et se focalise sur les femmes victimes de violence, sur l'appel à briser leur silence, à leur dispenser soins et services (écoute, soutien psychologique, orientation juridique, prise en charge, autonomisation...). La troisième période qui commence institutionnellement en 2010 se caractérise par la volonté d'impliquer les hommes et les garçons dans la lutte contre la VEF. Les responsables institutionnels, notamment ceux du MSFFDS, ont en effet pris conscience que la lutte contre la VEF ne peut se faire, et encore moins réussir, sans la participation des hommes. Ceux-ci sont désormais perçus comme un élément déterminant dans le traitement et la prévention de la VEF. Par conséquent, des programmes préventifs et curatifs sont en cours d'être développés et mis en œuvre dans ce sens.

I- LA PREMIERE PERIODE (1975-1996): CRITIQUE DES PRATIQUES CULTURELLES « NOCIVES »

Des études anthropologiques et sociologiques marocaines ont identifié des pratiques culturelles qui peuvent être considérées comme des formes de violence à l'égard des femmes sans que ni la société ni les pouvoirs publics ne les considèrent comme telles. A titre d'exemple, les pratiques suivantes : interdire aux femmes de sortir et/ou de sortir sans voile (jusque dans les années 1960), marier des jeunes filles avant l'âge légal du mariage (9 ans depuis 1807 au moins, 15 ans à partir de 1957 et 18 ans à partir de 2004), imposer un tuteur matrimonial à la femme pour valider le mariage (jusqu'en 2004), exiger que la jeune fille soit

vierge la nuit des noces, corriger physiquement (frapper) l'épouse indocile. Ce sont là des cas de violence culturelle tellement intégrés qu'ils sont perçus comme des règles naturelles, comme des droits (masculins) sacrés. On n'y voyait pas des pratiques culturelles nocives empiétant sur les droits (humains) des femmes et violentant la justice (sociale) entre les sexes.

Dans ce cadre, la sociologie marocaine⁴⁴ a montré comment l'urbanisation du Maroc a conduit à une mixité rapide dans l'espace public, mixité à laquelle les Marocains n'ont pas été préparés psycho-historiquement, ce qui a débouché sur la « drague », acte par lequel les hommes « chassent » les femmes dans la rue à des fins de consommation sexuelle. Certains nomment la drague « harcèlement sexuel », ce qui est incorrect par rapport à la définition du harcèlement sexuel. La « drague » est à considérer comme structurelle en raison du fait que les hommes sont convaincus d'être agressés dans « leur » espace public par la présence accrue et provocante, à leurs yeux, des femmes. Réagir par la drague, l'insulte, l'agression physique et le viol sont devenus un mécanisme de défense masculin structurel, un moyen de préserver une hégémonie sur un territoire (ici l'espace public), une manière de perpétuer une tradition qui consiste à dire que la place de la femme est dans l'espace privé. Aborder et parler à une femme dans la rue sont des actes rarement perçus par les hommes comme une violence à l'égard des femmes. « La liberté de l'homme marocain ne s'arrête pas là où commence celle de la femme »⁴⁵.

D'autres travaux faits pour le ministère de la santé ont dévoilé l'existence d'une violence symbolique à l'égard des femmes dans le domaine de la santé. Au niveau de la santé sexuelle, la communauté n'hésite pas à accuser les femmes d'être la source⁴⁶ des infections sexuellement transmissibles (IST) et de leur propagation. Les femmes sont dites « l'espace du froid » et de la saleté. Au niveau de la santé reproductive, le taux élevé de la mortalité maternelle est dû également à des facteurs culturels qui empêchent d'évacuer la femme enceinte ou la parturiente vers une structure de santé de manière urgente⁴⁷. Parmi ces facteurs, le refus du mari de faire examiner son épouse par un professionnel de santé de sexe masculin : « l'honneur du mari passe avant la survie de la femme enceinte ». L'étude a montré que le poids des facteurs dus à l'accessibilité physique et financière des structures de soin d'une part

⁴⁴ A. Dialmy : *Logement, sexualité et islam*, Casablanca, Eddif, 1995

⁴⁵ Ibidem, p. 24.

⁴⁶ A. Dialmy : *Les MST au Maroc. Construction sociale et comportement thérapeutique* (avec L. Manhart), Rabat, Ministère de la Santé/Université de Washington/USAID, Imprimerie Temara, 1997.

⁴⁷ A. Dialmy : *La gestion socioculturelle de la complication obstétricale au Maroc*, Fès, Imprinégo, Ministère de la santé/ John's Hopkins University/USAID, 2001

et à l'in-acceptabilité des soins d'autre part est beaucoup plus grand dans la mortalité maternelle que celui des facteurs culturels. Négliger une parturiente dans une structure hospitalière ou ne pas mettre à sa disposition une ambulance pour être évacuée d'urgence sont des formes de violence institutionnelle à l'égard des femmes.

Ce sont là des formes de violence exercées contre la femme et qui ont été établies dans des recherches qui ne traitent pas directement de la VEF.

II- LA DEUXIEME PERIODE (1996-2009) : FOCALISATION SUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

Cette période est caractérisée par l'émergence de la VEF comme un phénomène social pathologique contre lequel les autorités décident de lutter. L'attention institutionnelle est alors focalisée sur les femmes victimes de violence suite à l'engagement des associations féminines dans la défense de ces femmes. Institutions et société civile⁴⁸ développent des programmes et des pratiques pour étudier et lutter contre la VEF, et ce à partir de la constitution de la première association de lutte contre la violence à l'égard des femmes en 1996.

II-1 Les programmes institutionnels

Les programmes étatiques contre la VEF peuvent être présentés à travers les axes suivants : les campagnes nationales, les stratégies et les plans d'action, les politiques sectorielles, les réformes législatives, l'enquête nationale de prévalence par le HCP en 2010 (référence donnée plus haut).

Les campagnes nationales contre la VEF

A la suite des initiatives associatives féministes (revendiquant l'égalité des sexes dans les droits), les pouvoirs publics ont réagi contre la VEF la première fois en organisant la première campagne nationale de sensibilisation à la lutte contre la violence à l'encontre des femmes en 1998. Le slogan de cette campagne est clair : « non à la violence contre les

⁴⁸ « L'Association Marocaine de Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes » (AMVEF) est la première association thématique, fondée en 1996, entièrement consacrée à la lutte contre la VEF. Elle est installée à Casablanca.

femmes ». C'est le « Secrétariat d'État chargé de la protection sociale, de la famille et de l'enfance » qui a organisé cette première campagne. Elle a eu le mérite de « briser le silence », celui des pouvoirs publics, et celui de la population. A travers cette campagne, largement diffusée sur les médias nationaux (audio-visuel, spots...), les pouvoirs publics ont pour la première fois sensibilisé les Marocains à ne plus considérer la violence à l'égard des femmes comme un comportement acceptable, sain et normal, et par conséquent à la refuser.

De 1999 à 2003, aucune campagne n'a été menée. Cela signifie qu'après la première campagne de 1998, il a fallu attendre 2004 pour assister à l'organisation de la deuxième campagne. Celle-ci a été suivie de trois autres, en 2005, 2006 et 2007. Ces différentes campagnes se sont faites autour des slogans suivants :

2004 : « La violence contre les femmes, une responsabilité de tous, dénonçons-la »,

2005 : « Non à la violence à l'égard des femmes »,

2006 : « La violence à l'égard des femmes est contraire à nos valeurs... refusons la »,

2007 : « La violence contre la femme est contraire à nos valeurs et l'espoir est dans notre jeunesse ».

L'évaluation de ces campagnes, réalisée en 2008 par le « Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité » (MDSFS), affirme que « les campagnes informent probablement (de l'existence de la violence à l'égard des femmes/VEF), mais sans éduquer, instruire et faire réellement connaître (la VEF). Or c'est l'information éducative et la sensibilisation-conscientisation (de l'ampleur et de la dangerosité de la VEF) qui sont susceptibles d'apporter un changement des connaissances, attitudes et des pratiques. Par conséquent, il est difficile de s'attendre à des changements de perceptions de la VEF, à des évolutions suite aux campagnes organisées. La violence n'est pas vraiment présentée dans toutes ses formes à l'opinion publique, et la population est loin de se représenter correctement ses effets néfastes sur la femme, les enfants, la famille, le développement, le pays tout entier⁴⁹. L'évaluation affirme que les campagnes n'ont pas été influentes et efficaces pour deux raisons principales : 1) leur focalisation sur la violence physique, 2) leur brièveté, une semaine à dix jours. Ces deux faiblesses expliquent le peu d'impact des campagnes nationales de lutte contre la VEF.

⁴⁹ MDSFS : « *Etude d'Evaluation de l'Impact des Campagnes Nationales de Lutte Contre la Violence Fondée sur le Genre* », Novembre 2008.

Malgré cette évaluation, les campagnes ont continué d'être organisées à la même période de l'année, du 25 novembre au 10 décembre. Trois autres campagnes ont été organisées après l'évaluation :

La 6^{ème} campagne organisée, en 2008, a eu pour thème « Pour une loi contre la violence fondée sur le genre ». Elle a visé à mobiliser l'ensemble des acteurs concernés pour la protection légale des femmes victimes de violence.

La 7^{ème} campagne, organisée en 2009 s'est déroulée sous le slogan « Ensemble pour lutter contre la violence à l'égard des femmes ».

La 8^{ème} campagne implique les hommes. On y reviendra lors de la 3^{ème}

L'élaboration des stratégies

La première campagne nationale de 1998 s'est poursuivie quatre ans après avec l'organisation du forum National "Ensemble contre la violence à l'égard des femmes", tenu les 6-7 mars 2002.

La même année, et grâce au partenariat entre les associations féminines/féministes et le « Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées » (SEFEPH), il y a eu l'élaboration de la « Stratégie Nationale de Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes » (SNLCVF). La SNLCVF a identifié 7 domaines comme prioritaires : 1) Réforme juridique et législative; 2) Prise en charge et suivi des femmes victimes de violence; 3) Infrastructure et développement matériel et financier; 4) Education, conscientisation et communication sociale; 5) Recherche et développement partenarial; 6) Formation et développement des ressources humaines; 7) Politique générale de lutte contre la violence envers les femmes.

Suite à cette stratégie, un « Plan Opérationnel » a été établi en 2005. Ce plan a identifié les domaines d'intervention prioritaires suivants :

- Trois domaines prioritaires d'action structurelles qui s'articulent autour de : l'offre de service pour les femmes victimes de violence fondée sur le genre, la recherche –action, la formation.

- Deux domaines prioritaires d'action d'accompagnement qui concernent : la sensibilisation-conscientisation et le plaidoyer.

Un comité de pilotage de la SNLCVF a été mis en place en 2006, chargé entre autres de la mise en place d'un « Observatoire National sur la Violence à l'égard des Femmes ».

En juillet 2008, le MDSFS lance le « Programme Multisectoriel de Lutte contre les Violences Fondées sur le Genre par l'autonomisation des Femmes et des Filles » sous la présidence effective de la princesse Lalla Meryem. Ce programme implique 13 départements ministériels, 8 agences du Système des Nations Unies, des associations nationales et locales. Le budget de ce programme intitulé « Tamkine » est de 8400 000,00 US\$. Les réalisations de ce programme sont considérées comme de « bonnes pratiques » au niveau international. Le programme a d'ailleurs été modélisé pour son transfert international⁵⁰. Bien avant le lancement de ce programme, et dans le cadre du Suivi et de l'évaluation du système d'information institutionnel sur la violence basée sur le genre, le MDSFS a lancé la mise en place d'un Système d'Information Institutionnel sur la violence fondée sur le genre (SIIVFG), le 30 novembre 2007. Il a également créé un numéro vert national d'écoute (0 8000 8888) et a amélioré l'accès des femmes et filles victimes de violence à des services de qualité en matière de prise en charge. Sur le plan de la recherche, il a réalisé, entre autres, une étude sur la culture de l'égalité entre les sexes⁵¹.

La lutte sectorielle contre la VEF

Dans le cadre de la SNLCVEF, différents départements ont pris des initiatives. A titre d'exemple, le ministère de la justice a élaboré une stratégie basée sur la création de « cellules spécialisées » qui accueillent les femmes victimes de violence (FVV). Ces cellules ont été installées dans tous les parquets du royaume. Elles ont comme rôle essentiel d'assister les FVV, de les informer de leurs droits et de leur assurer une assistance judiciaire gratuite. Ces cellules travaillent en étroite collaboration avec la police et la gendarmerie. Elles sont en majorité gérées par des juges et des procureurs de sexe féminin. Un guide des normes et standards de prise en charge des FVV a été élaboré pour aider les juges à la simplification et

⁵⁰ *Modélisation du programme conjoint multisectoriel MDG-F « Genre » pour son transfert international, Modélisation prenant appui sur le modèle identifié du programme marocain Tamkine*, MDSFS/MDG-F/ONU Femmes, Juin 2011.

⁵¹ MDSFS : *Etude sur la diffusion de la culture de l'égalité*, Demos Consulting, 2010, en partenariat avec le FNUAP.

à l'accélération des procédures. De même, des formations continues sont assurées pour les responsables des cellules, les ONG qui œuvrent dans le domaine, les assistantes sociales, la police et la gendarmerie.

Travaillant en étroite collaboration avec le Ministère de la Justice, la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) a créé à partir de 2005 cinq cellules d'accueil des femmes victimes de violence au sein des services de la police judiciaire des villes de Casablanca, Rabat, Fès, Marrakech et Tanger. Ces cellules assurent le conseil et l'orientation des femmes violentées. Elles veillent également à auditionner et à présenter les auteurs des violences devant la justice. La mission de ces cellules consiste également à documenter la VEF, et ce en élaborant des statistiques afférentes au phénomène de façon trimestrielle. Les statistiques sont analysées au niveau des services centraux afin de les insérer dans le système d'information sectoriel de la criminalité.

La DGSN et la Gendarmerie Royale ont un programme de formation à l'intention des policiers et des gendarmes en vue de les préparer à l'accueil et à l'audition des femmes victimes de violence masculine.

De son côté, le Ministère de la Santé a généralisé les unités intégrées pour la prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence au niveau provincial (Circulaire n°1040 du 17 juin 2008). Dans ce cadre, le ministère a élaboré un guide de référence sur les normes et standards pour la prise en charge (PEC) des femmes et enfants victimes de violence (FEVV) et sur les outils de la PEC médicale et psychologique des victimes de violence. Ce guide a été élaboré et diffusé pour la sensibilisation des responsables de la santé au niveau central et régional. A cette fin, il a imprimé et diffusé des supports didactiques relatifs aux conduites à tenir devant FEVV destinés aux professionnels de santé. Le ministère a également établi un système de collecte et d'analyse de données sur la violence à l'égard des femmes. Il a enfin accordé la gratuité des certificats médico-légaux aux femmes violentées (circulaire n° 162 du 17 décembre 2010).

A son tour, le Ministère de l'Education Nationale (MEN) a créé des « Observatoires Régionaux de la Violence » dans six académies régionales de l'éducation et de la formation (AREF). Il essaie également d'implanter les écoles à proximité des lieux d'habitation afin de permettre aux filles d'être scolarisées et de ne pas abandonner l'école. Dans le même esprit, il met en place des infrastructures qui tiennent compte des sexo-spécificités, notamment de l'intimité des filles (installations sanitaires séparés, dortoirs sécurisés etc.). Il intègre dans la formation des enseignants la question des violences basées sur le genre en milieu scolaire

dans le but d'encourager les enseignants à se considérer comme protecteurs des enfants. Dans un esprit de discrimination positive, le MEN veille à la formation et au recrutement supplémentaires de femmes enseignantes, notamment dans les régions où la prévalence des violences est la plus forte et à l'intégration supplémentaire de femmes dans les organes de décision en éducation, à l'échelle nationale, régionale et locale. Toutes ces mesures se situent au cœur de sa volonté de promouvoir un changement dans le comportement des garçons. Cette action passe aussi et surtout par la réforme des manuels scolaires pour y introduire le principe de l'égalité des sexes et des valeurs qui lui sont associées.

Les réformes législatives

Dans ce cadre, la réforme du Code Pénal en 2003 a criminalisé le harcèlement sexuel en milieu professionnel (article 503-1). En 2011, la réforme s'est poursuivie en 2011 par le durcissement de la législation contre les auteurs de la VEF et par la criminalisation de la traite. De même, celle du Code du Travail (2003) a institué le principe de la non-discrimination entre hommes et femmes en milieu professionnel aux niveaux du recrutement, de salaire... En 2004, le Code de la Famille établit la co-responsabilité des époux dans la gestion de la famille et supprime la notion d'obéissance de l'épouse à son époux, notion qui justifiait souvent le recours du mari à la violence. Le Code de la Famille améliore les principales procédures qui régissent les liens conjugaux et d'alliance et leur dissolution et reconnaît la pleine citoyenneté des femmes en leur conférant un statut juridique par l'élimination de la tutelle. Les femmes peuvent désormais se porter comme partie civile, entre autres dans le cas d'atteinte à leur intégrité physique, sexuelle et morale. En 2007, c'est le Code de la Nationalité qui a été réformé pour reconnaître à la femme marocaine le droit de transmettre sa nationalité à son enfant né de père étranger.

En 2010, un projet de loi qui criminalise la violence domestique a été élaboré par le Ministère du Développement Social, de la Femme et de la Solidarité. Ce projet n'a pas été déposé auprès du parlement⁵². Ce projet considère la VFG comme une violation des droits humains des femmes. Il fait suite à la régression de la position gouvernementale enregistrée en 2009. En effet, en 2006, il y avait une position volontariste de mise en place d'une loi

⁵² MDSFS : *Etude sur le projet de loi pour la lutte contre les violences conjugales*, réalisée par Mme Rougani, avril 2010 en partenariat avec le FNUAP dans le cadre du programme Tamkine.

spécifique à la VFG. A partir de 2007, ce volontarisme a laissé place à un débat sur l'éventualité d'une introduction d'articles dans le code pénal en cours de réforme.

De son côté, la constitution marocaine de 2011 affirme dans son préambule que le Royaume du Maroc veille à «protéger et promouvoir les dispositifs des droits de l'Homme et du droit international humanitaire et contribuer à leur développement dans leur indivisibilité et leur universalité ». Dans cette logique, il veille également à « bannir et combattre toute discrimination à l'encontre de quiconque, en raison du sexe, de la couleur, des croyances, de la culture, de l'origine sociale ou régionale, de la langue, de l'handicap ou de quelque circonstance personnelle que ce soit ». En matière de violence, l'article 22 stipule qu'il « ne peut être porté atteinte à l'intégrité physique ou morale de quiconque, en quelque circonstance que ce soit et par quelque personne que ce soit, privée ou publique. Nul ne doit infliger à autrui, sous quelque prétexte que ce soit, des traitements cruels, inhumains, dégradants ou portants atteinte à la dignité. La pratique de la torture, sous toutes ses formes et par quiconque, est un crime puni par la loi ». Enfin l'article 19, en reconnaissant l'égalité totale des sexes éradique la cause profonde la violence à l'égard des femmes.

Enfin, en septembre 2011, le Maroc lève officiellement toutes ses réserves contre la CEDAW, et particulièrement contre l'article 16 qui stipule une égalité totale entre les hommes et les femmes en matière de mariage et de divorce.

L'enquête de prévalence de la VEF du HCP

Dans le cadre du programme « Tamkine », le Haut Commissariat au Plan (HCP) a réalisé en 2010 la première enquête nationale sur la prévalence de la VEF⁵³. L'objectif de l'enquête est de répondre aux besoins d'avoir des données, en particulier pour la mise en œuvre du « Plan stratégique et du Plan opérationnel de lutte contre la violence à l'égard des femmes ».

Il ressort des résultats de l'enquête que, sur une population de 9,5 millions de femmes âgées de 18 à 64 ans, 62,8%, ont subi un acte de violence durant les douze mois précédant l'enquête. La prévalence est plus forte en milieu urbain : 3,8 millions de cas de violence en

⁵³ HCP : Rapport de l'Enquête Nationale sur la Prévalence de la Violence à l'Égard des Femmes, janvier 2011.

milieu urbain contre 2,2 millions de cas en milieu rural. Selon l'enquête, la violence psychologique est la plus fréquente avec une prévalence de 48%. Elle est suivie par « l'atteinte aux libertés individuelles » (31%), la « violence liée à l'application de la loi » (17,3%), la « violence physique » (15,2%), la violence sexuelle (8,7%) et enfin la violence économique (8,2%). Si l'on considère que quelques atteintes aux libertés individuelles sont physiques, comme le fait d'empêcher une femme de circuler librement ou de l'enfermer dans le domicile conjugal, cela amènerait à reconnaître que les violences physiques sont les plus fréquentes. Signalons également le silence complet de l'enquête sur les violences culturelles et symboliques.

Au niveau du cadre de vie, c'est dans le contexte conjugal que la prévalence est la plus forte (55%). C'est donc le statut de mari qui est le plus corrélé à la VEF. L'environnement extraconjugal vient en deuxième position avec 47,4%. Les lieux publics sont également cités avec prévalence de 32,9%. Puis viennent les établissements d'enseignements avec 24,2%, le milieu professionnel avec 16%, et le milieu familial enfin avec 13,5%.

L'enquête révèle que la majorité des victimes de la violence psychologique sont les femmes vivant dans des logements sommaires ou bidonvilles (50%), ainsi que les femmes vivant dans la promiscuité (50,6% pour les ménages vivant 5 personnes et plus par pièce contre 29% pour une personne ou moins par pièce). Quant à la violence sexuelle, elle est 2 fois plus élevée en milieu urbain. Elle touche davantage les femmes portant des tenues modernes courtes (14% contre 3% portant des djellabas ou équivalent). De son côté, la violence économique touche davantage les femmes sans niveau d'instruction. La non-observance de la loi par les hommes consiste à empêcher la femme de voir ses enfants et/ou à ne pas lui verser la pension alimentaire.

L'enquête révèle également que les violences conjugales ne sont rapportées à une autorité compétente que dans 3% des cas. Les actes les plus rapportés sont : les agressions avec un objet contondant ou produit dangereux, la privation ou la séparation des enfants, l'expulsion du domicile conjugal. Concernant les suites données aux plaintes contre les auteurs d'violences, il y a eu conciliation entre les conjoints et renonciation à la poursuite dans 38%, établissement d'un procès verbal dans 25% de cas. L'inculpation des auteurs de

violence n'a eu lieu que dans 1,8% de cas et son arrestation dans 1,3% de cas. L'enquête ne fournit pas d'informations sur les cas d'arrestation et d'inculpation.

L'enquête permet en fin de tirer trois conclusions majeures : 1) la VEF est à dominante urbaine, 2) elle est, en particulier, le fait des jeunes, 3) sa prévalence augmente avec la précarité socioéconomique.

Enfin, signalons la réalisation par le ministère de la communication en mai 2010 d'une « Etude relative aux attentes de la femme marocaine en matière de représentation de son image dans les médias audiovisuels »⁵⁴. L'étude est à la fois documentaire, qualitative et quantitative. Parmi les résultats, « l'aspiration des femmes à une image valorisée et à une reconnaissance sociale pour les femmes au foyer, modestes ou peu instruites »⁵⁵. Un autre résultat, important, est que « la télévision (marocaine) ne véhicule pas le concept de l'égalité entre les genres ... Les femmes refusent que la télévision continue à les montrer en tant qu'éternelles victimes et ne reflète pas assez la diversité des réalités des femmes marocaines »⁵⁶. La télévision est accusée de ne pas mettre en avant les comportements avant-gardistes chez les femmes. On demande à la télévision de « donner des clés pour corriger les dysfonctionnements, d'orienter les évolutions sociales »⁵⁷. La fiction et la publicité sont les deux programmes les plus critiqués, car présentant une image négative de la femme qui justifie la violence que les femmes subissent. Les stéréotypes féminins négatifs sont à débusquer et à combattre par et dans les médias. Parmi les recommandations faites aux médias, assainir les rapports entre les genres en repensant les relations entre eux de manière plus apaisée.

⁵⁴ Publication du ministère de la santé et du Fonds D'appui à l'Egalité des Sexes (FAES).

⁵⁵ Ibid. p. 9.

⁵⁶ Ibid. p. 15-16.

⁵⁷ Ibid. p. 19.

II-2 Les programmes de la société civile

De nombreuses associations féminines⁵⁸ se sont impliquées dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes par la création de centres d'écoute, de soutien psychologique et d'orientation juridique au bénéfice des femmes victimes de violence. Dans le souci de fédérer leurs forces de pression de nombreuses associations féminines se sont constituées en réseaux thématiques afin de mieux opérationnaliser la lutte contre la VEF. La mission de ces réseaux était de contribuer au renforcement des capacités des associations féminines dans les domaines de la défense des droits des femmes et la lutte contre les violences à leur égard.

L'intérêt des associations féminines s'est également orienté vers l'analyse de la situation de la VEF, l'enjeu étant d'identifier les données existantes et leurs limites, de présenter les statistiques disponibles, d'établir des programmes et de faire des recommandations aux décideurs institutionnels. Des études ont été commanditées et réalisées par différentes associations féminines.

A titre d'exemple, le rapport intitulé « Les violences fondées sur le genre au Maroc »⁵⁹ analyse les plaintes enregistrées au cours de l'année 2007 par les centres d'écoute et d'assistance juridique des femmes victimes de violence et qui ont porté sur 2984 cas. A partir de ces cas, la conjugalité, l'analphabétisme et l'inactivité des femmes ont été identifiés des facteurs déterminants dans la VEF:

- 80% de cas se rapportent à des violences ayant lieu dans le cadre d'une relation conjugale.

- 66% d'agresseurs sont sans instruction.

- 57,2% des femmes victimes de violence sont des inactives (57,2%), majoritairement des femmes au foyer.

Les associations féminines ont par la suite tenté de standardiser la collecte, l'enregistrement, l'analyse et la diffusion des données sur les violences à l'égard des femmes et cela dans le but de renforcer la coopération et l'échange d'information entre les centres d'écoute. L'accumulation des données facilite également les actions de plaidoyer en matière de lutte contre les violences à l'égard des femmes. Des tribunaux symboliques contre la VEF ont été organisés.

⁵⁸ A titre d'exemple, Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM), Union de l'Action Féminine (UAF), Ligue de Défense des Droits des Femmes (LDDF), Initiatives Féminines, Aspirations Féminines...

⁵⁹ ANARUZ. *Les violences fondées sur le genre*. Troisième rapport : analyse des plaintes enregistrées par les centres d'écoute et d'assistance juridique des femmes victimes de la violence. 2008.104 pages

III- LA TROISIEME PERIODE (2010-2011): L'IMPLICATION DES HOMMES

Trois volets sont ici à distinguer : les études masculines, les programmes institutionnels et les programmes associatifs.

III-1 Les études masculines

En 2000, une étude à la fois qualitative et quantitative sur « Identité masculine et santé reproductive au Maroc » a été réalisée. Le rapport de cette étude a été publié⁶⁰ dans sa totalité en 2010. L'étude traite des différentes facettes de la masculinité au Maroc. Par exemple, les hommes interrogés condamnent la force physique quand elle sert à perpétrer violence et viol. Identifié au crime et à l'animalité, « le viol n'a rien à voir avec la virilité », avait-on affirmé.

En janvier 2011, un article publié dans la revue électronique Al Awane (porte-parole de la « Ligue des Rationalistes Arabes ») est intitulé « L'homme véritable n'est pas violent envers les femmes »⁶¹. L'article développe la nécessité d'une approche éducative préventive. Dans la mesure où la société marocaine produit de manière systémique et structurelle (en masse et à la chaîne) un rapport inégalitaire des sexes au profit des garçons et des hommes, l'approche curative ne peut avoir que des effets très limités sur la société. Le modèle écologique a bien établi que le changement des structures précède celui des individus.

III-2 Les programmes institutionnels

En recommandant l'implication des hommes dans la lutte contre VEF, l'évaluation de l'état des lieux des mécanismes de coordination et de réseaux existants et diagnostic de l'offre de services⁶² a conduit la 8^{ème} campagne, organisée en 2010 à développer un slogan qui, pour

⁶⁰ A. Dialmy : « Critique de la masculinité au Maroc », Rabat, Editions Saad Warzazi, 2010, 200 pages.

⁶¹<http://www.alawan.org/%D8%A7%D9%84%D8%B1%D8%AC%D9%84%D8%A7%D9%84%D8%AD%D9%82%D9%8A%D9%82%D9%8A-%D9%87%D9%88.html>

⁶² MDSFS : Etude sur les mécanismes de coordination et de réseaux existants et diagnostic de l'offre de service, par Malika Ghefrane et Sophie Boukhari, décembre 2009, en partenariat avec le UNFPA et l'UNICEF (dans le cadre du programme Tamkine)

la première fois, interpelle directement les hommes : « pour que la violence à l'égard des femmes disparaisse, l'homme est également responsable ».

D'un autre côté, le MDSFS, devenu MSFFDS en 2012 a commandé la présente étude sur l'implication des hommes dans la lutte contre la VEF, étude qui doit établir un plan d'action (voire le plan à la fin de ce rapport)

Ces actions institutionnelles font partie de ce qu'on appelle aujourd'hui la prévention primaire⁶³, c'est-à-dire un ensemble d'actes destinés à diminuer l'incidence de la VEF, donc à réduire l'apparition de nouveaux cas. En agissant en amont, cette prévention empêcherait l'apparition de la violence. Elle utilise l'éducation et l'information auprès de la population.

En plus de cela, le MSFFD envisage d'adopter également la démarche de la prévention tertiaire (ou approche curative). C'est l'ensemble des actes destinés à diminuer les récidives, les rechutes. A ce stade de la prévention, les professionnels s'occupent de la rééducation de la personne et de sa réinsertion professionnelle et sociale. En effet, et suite aux recommandations du plan stratégique du MDSFS 2008-2012 relatives à la création d'un « centre curatif pilote pour les auteurs de violence », il y a adoption de l'approche curative ou prévention tertiaire. L'enjeu est de profiter de l'expertise québécoise dans le domaine d'intervention auprès des auteurs de violence. Cette approche considère que les hommes ayant des comportements violents contre leur conjointe ont également besoin d'aide. Dans ce cadre, une « Etude de faisabilité et cahier de charges »⁶⁴ pour la création d'un « Centre pour Auteurs de Violence Conjugale » (CAVC) a été réalisée par un groupe de canadiens au profit du MDSFS en juillet 2010 (en partenariat avec le Fonds d'Appui à l'Egalité entre les Sexes (FAES) et l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI). L'étude propose des schémas organisationnels du CAVC, oscillant entre la « structure organisationnelle interne » et la « structure associative ». Elle en expose également les ressources humaines et matérielles nécessaires ainsi qu'un plan d'action pour sa mise en place.

L'étude recommande de dispenser des services suivants : 1) accueil, évaluation, orientation, 2) suivi de groupe, 3) médiation avec la conjointe, responsabiliser l'auteur, diminuer la récidive. Pour réaliser ces objectifs, l'étude propose des modèles d'entretiens

⁶³ La prévention secondaire: ensemble d'actes destinés à diminuer la **prévalence** d'une maladie, donc à réduire sa durée d'évolution. Elle intervient dans le dépistage de toutes les maladies et comprend le début des traitements de la maladie.

⁶⁴ F. Lepage et autres : *Etude de faisabilité pour la création d'un « Centre pour Auteurs de Violence Conjugale (CAVC)*, MDSFS/FAES/ACDI, juillet 2010.

d'accueil au CAVC, de l'intervention de groupe au CAVC, de la médiation conjugale au CAVC, d'une journée de sensibilisation et d'une formation de base en violence conjugale.

Par ailleurs, et en partenariat avec UNFPA et ONUSIDA, la *Rabita Mohammadia des Ouléma* (RMO) a adopté le programme du « alem-relais » (savant en sciences islamiques-relais, hommes et femmes). Ce sont des Ouléma à former pour participer à la sensibilisation et à la prévention des citoyens (entre autres à l'implication des hommes dans la lutte contre la VEF). A cet effet, la RMO a réalisé deux publications en arabe, toutes deux en décembre 2010. La première a pour titre « Module de formation des Ouléma-relais pour l'intégration de la santé reproductive, le genre, les droits de la femme et la lutte contre le risque du VIH-SIDA dans le discours religieux ». La deuxième est intitulée « Manuel des Ouléma-relais pour l'intégration de la santé reproductive, le genre, les droits humains et la lutte contre le risque VIH-SIDA dans le discours religieux ». Dans son introduction, il est dit que les ouléma-relais sont formés par les oulémas de la RMO. Ces derniers, hommes et femmes, ont été choisis en fonction de leur capacité à prodiguer cette formation dans les matières en question.

Le « Module... » consacre un chapitre à la VEF (pp. 47-63) où il propose une définition de la violence et ses formes, des données statistiques internationales et marocaines sur la VEF, les conséquences de la VEF. Dans le paragraphe intitulé « Demander à l'Etat de traiter ce phénomène », il est recommandé « d'adopter des politiques nationales pour venir à bout de la violence et de développer des méthodes préventives et de lutter contre toutes les justifications politiques, culturelles et religieuses qui légitiment l'usage de la violence » (p. 62).

Dans le « Guide... », la dernière fiche est consacrée à « la violence fondée sur le genre, les causes et les conséquences » (pp. 84-89). La fiche donne des informations générales sur la VEF et consacre deux pages au Maroc où elle présente quelques statistiques et quelques actions institutionnelles dans la lutte contre la VEF. L'encadré de la dernière page affirme que « l'inégalité et la discrimination constituent l'une des principales causes. C'est la cause principale de l'occurrence de la violence fondée sur le genre » (p. 89).

III-3 Les programmes associatifs

Au niveau de la société civile, le « Centre d'écoute et d'orientation juridique et de soutien psychologique pour femmes victimes de violence »⁶⁵ a organisé 27 séances de suivi et d'accompagnement d'hommes auteurs de violence conjugale. Ces séances s'inscrivent dans le cadre du programme "rompre le cycle de la violence fondée sur le genre", lancé en juin 2010. L'accompagnement est individuel puis collectif, encadré par des psychologues et des coaches sensibilisés aux enjeux et soubassements de la VEF.

Cette approche est curative dans le sens où elle a comme objectif de faire éviter la récurrence à l'auteur de la violence. Elle aspire à amener l'homme à reconnaître sa responsabilité, à prendre conscience du caractère criminel de son comportement et de ses conséquences sur l'épouse, les enfants et la société. Ce travail s'inspire de l'expérience hollandaise en la matière. Il concerne des femmes qui ne veulent pas engager des démarches en justice contre leurs maris, et qui préfèrent que ceux-ci soient « traités » afin de cesser toute violence à leur égard.

Il est à signaler ici que, traiter les hommes dans les centres d'écoute, ne peut se faire que sur une base volontariste : du côté des associations féminines qui commencent à recevoir des hommes, du côté des hommes qui répondent favorablement aux appels des centres d'écoute sans que rien ne les y oblige.

Des rencontres-débats de sensibilisation, des sessions de suivi psycho-social et des séminaires ont été également organisés durant cette phase pour la présentation de ce programme. Associations, médias et corps enseignants et étudiantin en furent les cibles. Dans ce cadre, 65 directeurs et directrices d'établissements scolaires, 95 enseignants et enseignantes, 17 cadres administratifs et plus de 200 étudiants ont bénéficié de cette sensibilisation.

En mai-juin 2011, une étude qualitative sur « Les représentations masculines de la violence fondée sur le genre au Maroc »⁶⁶ a été réalisée. L'étude s'est basée sur la technique de l'entretien semi-directif approfondi. Parmi les principaux résultats de l'étude, l'acceptation sociale de la violence à l'égard des femmes. Pour justifier leur violence à l'égard des femmes, des hommes n'ont pas hésité à accuser les femmes de masochisme inné. Plus profondément, les hommes ont tendance à refuser l'égalité des sexes (en matière de droits) et l'émancipation de la femme. Ils refusent notamment le droit de la femme à circuler et à s'habiller librement.

⁶⁵ C'est le centre d'écoute de l'AMVEF, Casablanca.

⁶⁶ Par AMVEF/Dialmy

L'habillement des femmes est même accusé d'être l'une des causes du harcèlement sexuel et du viol. D'autres causes sont invoquées pour « expliquer/justifier » la VEF, notamment la désobéissance de l'épouse, les frustrations économiques, les psychopathologies de l'homme, la définition de la femme comme un être inférieur à assujettir. Il en découle que, pour les hommes, certaines formes de la violence à l'égard des femmes, sont acceptées, normalisées et légitimées. Cette étude recommande une remise en question des normes de genre dominantes, et par conséquent la déconstruction-reconstruction de la masculinité dans un sens non-patriarcal. C'est là un mécanisme principal de lutte contre la violence à l'égard des femmes.

De son côté, une association de Meknès⁶⁷ a organisé une campagne de sensibilisation (en partenariat avec le MDSFS) du 25 novembre au 10 décembre 2010 autour du slogan du MDSFS, à savoir « pour que la violence à l'égard de la femme disparaisse, l'homme est également responsable ». Cette campagne a été organisée autour de 3 activités principales : ateliers de discussion sur la violence et ses causes, une caravane, et une enquête. Les ateliers de discussion, au nombre de trois sous la direction d'un psychologue, ont impliqué 12 hommes auteurs de violence (ayant bénéficié d'une médiation conjugale) et 11 jeunes observateurs. Au début des ateliers, les femmes ont été accusées d'être les principales causes de la violence qu'elles subissent, et de par leurs comportements et de par leur statut ontologique (les femmes ont été créées pour être battues). A la fin des ateliers, les femmes ont été reconnues comme des êtres humains à part entière, manière de dire qu'elles sont les égales des hommes, que la causalité de la VEF réside dans les circonstances extérieures, que la femme n'est pas la seule fautive et que la violence à l'égard des femmes est à injustifiable et condamnable. Cette association a également réalisé un sondage d'opinions sur un échantillon de 250 hommes pour identifier les représentations des jeunes sur la VEF. L'analyse des résultats est en cours.

IV- ANALYSE DE L'APPROCHE MAROCAINE DE LA VEF

L'approche marocaine de la VEF a traversé trois périodes. La première est surtout caractérisée par la réalisation d'études académiques et opérationnelles sur des pratiques culturelles nocives dont la femme est victime sans que les expressions VEF et VFG ne soient

⁶⁷ Aspirations Féminines

utilisées. Ces études doivent être considérées elles-mêmes comme de bonnes pratiques dans la mesure où elles ont servi à dresser un état des lieux sur l'aspect culturel de la VEF, avant que celle-ci ne devienne une préoccupation publique en tant que telle.

A partir de 1996-1998, la VEF devient un sujet de préoccupation des pouvoirs publics et de la société civile. En effet, à partir de cette date, c'est le refus de la VEF par le Maroc. Ni les institutions ni la société civile n'invoqueront des considérations de coutume, de tradition ou de religion pour se soustraire à l'obligation d'éliminer la VEF. C'est là un consensus national majeur à enregistrer, un pas majeur vers le respect des droits des femmes.

Institutions et société civile développent alors documentation, offres de services à travers les centres d'écoute et d'accueil, campagnes nationales de sensibilisation, plaidoyer, stratégies et plans d'action, politiques sectorielles, réformes législatives, enquête nationale de prévalence de la VEF. Puis à partir de 2010, l'implication des hommes et des garçons dans la lutte contre la VEF est adoptée comme une nécessité, comme un élément incontournable de la stratégie nationale de lutte contre la VEF.

La stratégie nationale de lutte contre la VEF est mise en œuvre à travers une action multisectorielle et multi-partenariale, notamment avec les associations féminines/féministes nationales (revendiquant l'égalité de genre), des agences du système onusien (comme UNFPA et ONU-Femmes) et des ONG internationales.

Le choix du nom arabe Tamkine pour nommer le projet le plus ambitieux indique que les pouvoirs publics sont conscients que l'empouvoirement (empowerment) des femmes reste la condition fondamentale, nécessaire, pour pouvoir lutter efficacement contre la VEF. En effet, l'empouvoirement signifie accès aux ressources (autonomisation économique), accès à l'éducation et au savoir, accès au pouvoir à travers la participation à la prise de décision au sein de la famille et dans l'espace public.

Que peut-on retenir comme leçons de l'approche marocaine de la VEF ?

Dans le domaine de l'éducation, il y a une réforme des manuels scolaires pour y introduire le principe de l'égalité des sexes et des valeurs qui lui sont associées. C'est là une bonne pratique qui va pousser élèves, collégiens et lycéens à repenser les normes de genre et à changer d'attitude à l'égard de la VEF comme un moyen de contrôle. Une évaluation de cette réforme des manuels est à faire.

Par contre, l'éducation en groupe (à l'adresse des hommes et des garçons) comme outil servant à la révision des normes de genre est quasiment absente. Le dépouillement de la littérature a permis d'identifier une seule expérience à ce sujet. Celle d'une association à Meknès qui a organisé des ateliers de discussion au profit d'hommes auteurs de violence ayant bénéficié d'une médiation conjugale et de 11 jeunes observateurs. L'évaluation de cette expérience est positive. A la fin des ateliers, les hommes ont changé leur attitude et sont arrivés à reconnaître que la femme est l'égale de l'homme.

Contrairement à l'éducation, le champ de la sensibilisation est plus riche, les programmes plus nombreux. Dans ce cadre, les campagnes nationales ont brisé la culture du silence qui empêchait de prendre conscience de la VEF et de la désigner comme pathologie sociale. Elles ont également délégitimé la VEF en la posant comme contraire aux valeurs authentiques du Maroc et des Marocains. Ce refus de justifier la VEF par la culture et la religion sert à marocaniser la lutte contre la VEF, à affirmer que cette lutte n'est pas dictée par l'étranger et qu'elle n'est pas entreprise uniquement pour suivre une idéologie étrangère ou recevoir des fonds. Cependant, tout en étant de bonnes pratiques, les campagnes nationales sont à revoir selon l'évaluation officielle qui en a été faite afin de les rendre plus efficaces dans le changement des attitudes et des comportements. Et surtout plus efficaces dans l'implication des hommes et des garçons. A ce sujet, les futures campagnes nationales doivent mettre en évidence le rôle majeur de l'homme dans la perpétuation de la violence à l'égard des femmes d'une part et dans la lutte contre la VEF d'autre part. En d'autres termes, amener les hommes à lutter contre eux-mêmes, leur apprendre à ne plus s'exprimer par la violence avec les femmes, leur apprendre à se contrôler, à ne plus contrôler les femmes par la violence, à ne plus s'octroyer le droit de contrôler les femmes.

La documentation de la VEF est également une bonne pratique (recueil des données, études, enquête nationale...) dans la mesure où elle a permis d'avoir une connaissance le plus exact possible de la VEF, une connaissance qui a servi à sensibiliser l'opinion populaire, à justifier le plaidoyer et à éclairer les politiques publiques en la matière. Etre mariée, analphabète et inactive, tel est grosso modo le profil dominant de la femme marocaine victime de violence. Ce profil, établi en 2007 grâce à la recherche associative, a été confirmé et validé par l'enquête nationale du HCP sur la prévalence de la VEF en 2010. Cela prouve le sérieux de la recherche associative en la matière.

L'élaboration des guides et l'organisation de formation relatives à la prise en charge des femmes victimes de violence à l'intention des soignants, des juges, des policiers et des gendarmes est également une bonne pratique qui a servi à sensibiliser ces corps de métier importants. Sans leur sensibilisation et leur formation, ces corps ne peuvent pas s'impliquer de manière convaincue et adéquate dans la lutte contre la VEF.

Une dernière bonne pratique est à signaler, le programme du « alem-relais », initié conjointement par MSFFDS/UNFPA. En impliquant les Ouléma dans la lutte contre la VEF, on enlève ainsi aux hommes et aux femmes toute possibilité de justifier religieusement la VEF. Une interprétation correcte des textes religieux interdit de rendre la VEF acceptable, légitime et légale. Parmi les messages importants de ce programme formatif « religieux », l'identification de l'inégalité et la discrimination entre les sexes comme l'une des principales causes de la VEF. Cette analyse de la causalité de la VEF en termes d'inégalité et de discrimination par le religieux indique l'accomplissement d'une révolution tranquille, douce, au sein du discours et du corps religieux, une révolution à saluer.

Dans le champ des « soins et services », délivrer des certificats gratuits aux femmes victimes de violence est une bonne pratique dans la mesure où la femme est ainsi encouragée à déclarer ce qu'elle a subi comme violences. Quand la femme subit une violence puis est obligée de payer pour avoir un certificat, elle se sent doublement violente. Dans de nombreux cas, n'ayant pas de quoi payer ce certificat, elle renonce à déclarer la violence qu'elle a subie et retombe dans la culture du silence.

La création des cellules d'écoute, d'assistance, d'orientation, peut être taxée de très bonne pratique. Cette meilleure pratique est une activité qu'on retrouve tant au niveau des institutions que de la société civile. Plus loin encore, quelques rares associations accueillent et hébergent les femmes violentées pour des durées qui peuvent aller jusqu'à 3 mois. Dans ces centres d'accueil, les femmes apprennent des métiers qui les libèrent de leur dépendance économique vis-à-vis du conjoint violenteur.

La prise en charge rééducative des hommes auteurs de violence est également une bonne pratique, encore très peu répandue. Une seule association à Casablanca a pu exercer cette bonne pratique, à une échelle très réduite. Cette expérience a permis de constater que des auteurs de violence acceptent volontairement d'être suivis et rééduqués sans que rien ne les y oblige. En se percevant eux-mêmes comme psychopathes, ils s'auto-impliquent volontairement dans la prévention de la récurrence (prévention secondaire). Le projet du MSFFDS de créer un centre d'accueil pour les auteurs de violence va dans ce sens. Le projet

en lui-même est une bonne pratique, l'étude relative à sa faisabilité en est une autre. Ces centres de rééducation des auteurs de violence sont les bienvenus dans la mesure où des femmes victimes de violence préfèrent que leur mari soit traité plutôt que d'être poursuivi en justice et emprisonné. A ce propos, la justice doit pouvoir ordonner des soins à des auteurs de violence comme « peine alternative ». Toujours à ce propos, l'enquête nationale sur la prévalence de la VEF a laissé voir que les condamnations des auteurs de violence sont peu nombreuses. Peut-être est-ce dû au fait qu'emprisonner un homme, c'est priver son épouse et ses enfants d'une source de revenu qui leur permet de vivre. Pour faire éviter à l'auteur d'une VEF d'être inculpé et emprisonné, certains policiers le réprimandent ou le bastonnent⁶⁸.

Quelles critiques peut-on adresser à l'approche marocaine de la VEF ?

Tout d'abord l'existence d'une seule loi spécifique, la loi contre le harcèlement sexuel en milieu professionnel. Elle ne concerne que les femmes fonctionnaires qui sont très minoritaires au sein de la population féminine active, et au sein de la population féminine en général. Il est donc nécessaire de renforcer l'arsenal juridique marocain à ce sujet afin que les auteurs de violence dans les autres contextes (non professionnels, et qui sont les plus nombreux) ne restent pas impunis. L'article 22 de la constitution et les articles du code pénal qui sanctionnent les agressions ne mettent pas en évidence la spécificité de la VEF en tant que violence de genre.

Ensuite, et selon le rapport parallèle des ONG Pékin+15, le ministère de la santé ne reconnaît pas la violence à l'égard des femmes « comme un problème de santé publique et qui touche aussi et directement la santé reproductive ». Toujours selon ce rapport, la VEF n'est pas posée comme axe de santé publique à ligne budgétaire et à politique publique d'intervention ciblée, programmée et votée ». Le rapport continue en affirmant que les problèmes de santé liés à la VEF, conséquences, séquelles, dépistage, soins, accueil... ne figurent pas comme axe stratégiques principal ou subdivisé ou secondaire »⁶⁹.

Enfin l'action qui vise à impliquer les hommes les garçons est à ses débuts. Hommes et garçons ne sont pas encore suffisamment interpellés, ni comme alliés, ni comme partenaires. Pour cette raison, il est nécessaire de concevoir des programmes qui lèvent les obstacles auxquels les hommes peuvent se heurter et qui les empêcheraient de s'impliquer dans la lutte contre la VEF. Les rares programmes relatifs aux hommes, dans les champs de

⁶⁸ Selon les déclarations de quelques hommes que nous avons interviewés (voir résultats des FG).

⁶⁹ Rapport parallèle des ONGs* Beijing+15, 1995/2010

l'éducation (de groupe) et de sensibilisation ne posent pas la question de ces obstacles. Parmi ces obstacles, on peut citer l'absence de modèles de rôle, la crainte de paraître féminin ou trop sensible, la crainte d'être considéré comme un traître par les hommes et d'être exposé à leur colère, la peur d'abandonner les privilèges masculins. Il faut donc que les concepteurs des programmes en vue d'impliquer les hommes et les garçons prennent en considération tous ces obstacles, et notamment le fait que les hommes marocains favorables à l'égalité des sexes peuvent être perçus comme une menace pour les autres hommes, et peuvent par conséquent être ridiculisés ou harcelés.

Les programmes marocains de lutte contre la VEF ont encore à renforcer tous les niveaux du modèle écologique tels qu'ils sont définis par UNFPA, à savoir: « renforcer les connaissances et les capacités individuelles, créer des structures d'appui aux pairs et aux familles, renforcer les institutions sociales en éduquant les prestataires des services sociaux et de santé et les professeurs, mobiliser les membres de la communauté, changer les pratiques organisationnelles, influencer la législation sur les politiques au niveau national»⁷⁰.

⁷⁰ UNFPA : *Implication des hommes et des garçons dans l'égalité de genre et de santé : une boîte à outils pour l'action*, p. 16.

Chapitre III

LES REPRESENTATIONS MASCULINES

DE LA VIOLENCE MASCULINE A L'EGARD DES FEMMES

Ce chapitre présente les résultats de l'étude menée auprès des hommes et des garçons dans les villes de Témara, Fès, Tétouan et Marrakech. Pour collecter les données, l'étude a investi la technique des focus groups. D'autres données issues d'entretiens individuels semi-directifs seront agrégées avec les résultats des FG, et cela dans l'intention d'avoir un échantillon plus large et plus représentatif.

I-PROBLEMATIQUE ET PROFIL DES FG

Quatre grandes questions ont guidé cette étude : Quelles formes de la VEF hommes et garçons connaissent-ils? Qu'est-ce qui détermine la VEF à leurs yeux? Quelles sont leurs attitudes envers la VEF? Que proposent-ils pour lutter contre la VEF?

Pour répondre à ces questions, 10 focus group ont été organisés successivement dans quatre villes, Témara, Fès, Tétouan et Marrakech. Les profils de ces focus group s'établissent comme suit :

-Fès (27-28 octobre 2011 au siège de l'association IPDF):

-FG1: 9 garçons déscolarisés, 17-20 ans, milieu défavorisé

-FG2: 9 hommes mariés, 25-40 ans, analphabètes milieu défavorisé

-Temara (2 novembre au siège de l'Entraide Nationale) :

FG3: 9 garçons scolarisés, 13-16 ans, milieu défavorisé

FG4: 9 hommes mariés, 25-40 ans, analphabètes, milieu défavorisé

-Tétouan (11-12 novembre au siège de l'association Assaida el Horra)

FG 5: 8 hommes mariés, 30-45 ans, analphabètes, milieu défavorisé

FG6 : 8 garçons, 17-20 ans, déscolarisés, milieu défavorisé

FG7: 8 garçons scolarisés, 13-16 ans, milieu défavorisé

-Marrakech (14-15 novembre au siège de l'association Al Nakhil)

FG8: 8 hommes mariés analphabètes, 25-45, milieu défavorisé

FG9: 6 garçons scolarisés, 13-16 ans, milieu défavorisé

FG10: 8 hommes célibataires analphabètes, 21-30, milieu défavorisé

II- LES FORMES DE LA VEF

Un interviewé maçon affirme avec malice qu' « il y a plusieurs trucs pour faire souffrir la femme ». Toujours selon lui, des maîtres en la matière existent et apprennent aux hommes comment faire pour être violent avec les femmes et comment les faire souffrir. Les formes de la VEF qui ont été mentionnées par les participants aux FG se répartissent en 5 champs. Ces champs sont classés selon leur importance statistique (nombre de citations): 1) VEF verbales, psychologiques et affectives, 2) VEF physiques, 3) VEF économiques, 4) VEF sexuelles, 5) VEF juridiques.

II-1 Les VEF verbales, psychologiques et affectives (VEF VPA)

Dix formes de VEF VPA ont été citées par les garçons et les hommes : 1) Engueuler, 2) Insulter, 3) Menacer, 4) Imposer des choses, dominer, opprimer, 5) Obliger l'épouse à danser devant les amis/hommes ou à les servir lors d'une soirée arrosée, 6) Humilier (*hogra*), 7) Frustrer, 8) Ne pas parler à l'épouse pendant une longue période, 9) Négliger l'épouse, 10) Obliger l'épouse à cohabiter avec ses beaux-parents.

Les garçons en ont cité 7, les hommes 8. Les formes 12345 sont citées par les 2 groupes. Les formes 67 ont été citées par les garçons, les 89 et 10 par les hommes.

Les formes 5 et 10 ont été citées à Marrakech.

Un cadre supérieur parle également « d'obliger l'épouse au silence, l'écouter sans tenir compte de son avis, de marcher devant, et elle derrière ». En effet, le mari traditionnel marchait toujours devant, la femme le suivait, et c'était là une manière de marquer sa prééminence et sa supériorité. Cette « pratique traditionnelle » se transforme aujourd'hui en mode de violence psychologique dans un couple touché par la modernité.

Face à la jeune fille inconnue dans la rue, le langage vulgaire est de mise : « si une fille est habillée de manière impudique dans la rue, je lui adresse des paroles vulgaires. Je lui adresse ainsi un message (patron d'entreprise, marié). Cette violence/message est vécue par son auteur comme une bonne action qui rentre dans le commandement du bien et la lutte contre le mal ». C'est une sorte de *taazir* (notion de droit musulman signifiant avertissement, blâme, en deçà de la sanction légale, le *hadd*).

II-2 Les VEF physiques (VEFP)

Dix formes de violence physique ont été citées par les garçons et les hommes : 1) frapper/battre, 2) enfermer, 3) tuer, 4) torturer, 5) expulser la nuit, 6) jeter des œufs sur les filles bien coiffées et maquillées, 7) couper la route, 8) mutiler, 9) interdire d'aller au café, 10) priver l'épouse de rendre visite à ses parents.

Sur ces dix formes, les garçons en ont cité 6, les hommes 7. Les formes 1, 2 et 3 ont été citées par les deux groupes. Les formes 456 sont citées par les garçons tandis que les formes 789 et 10 sont citées par les hommes.

La forme 6 a été citée par des garçons scolarisés à Marrakech. La forme 7 a été citée à Marrakech par des hommes célibataires analphabètes.

Témoignage :

« J'ai frappé mon épouse récemment, je l'ai cognée à l'œil, elle a été au commissariat se plaindre, on m'a arrêté trois jours, on m'a donné du bâton pendant 3 jours, je ne voulais pas la frapper, c'était parti comme ça » (maçon)

II-3 Les VEF économiques

Sept formes de VEF économiques ont été citées : 1) Ne pas donner l'argent de l'entretien à l'épouse (ou pas suffisamment), 2) Faire travailler l'épouse et ne pas travailler soi-même, 3) Priver l'épouse de nourriture, 4) Ne pas acheter d'habits à l'épouse, 5) Soutirer de l'argent à la petite amie, 6) Faire payer des choses à la petite amie, 7) Obliger la jeune fille à voler de l'argent à ses parents pour le donner à son petit ami.

Sept formes de VEF économiques ont été citées. Les garçons en ont cité 7 (sur 7) et les hommes 2, celles qui sont communes avec les garçons, à savoir les formes 12.

Pour illustrer le cas des hommes qui exploitent la force de travail sexuelle de la femme, un policier signale l'existence de réseaux de prostitution qui exploitent les femmes, les lycéennes. De l'autre, un maçon rappelle que des maris imposent à leur femme de se prostituer pour eux, de leur ramener de l'argent.

II-4 Les VEF sexuelles

Sept formes de VEF sexuelles ont été citées : 1) viol, viol conjugal, 2) Toucher, 3) Jouir du corps de la fille avec promesse de mariage sans tenir parole, 4) Tirer les habits pour voir, 5) Voyeurisme dans les toilettes des filles, 6) Sortir avec des filles plus jeunes, tromper l'épouse, 7) Enlever une fille dans une camionnette et la violer.

Sur les 7 formes, les garçons en ont cité cinq et les hommes 3.

Le viol est la seule forme de la VEF sexuelle citée par les deux groupes. Les formes 2345 sont citées par les garçons tandis que les formes 67 sont citées par les hommes.

La forme 3 est considérée comme une violence malgré le consentement de la jeune fille. Les formes 4 et 5 ont lieu dans les collèges. La forme 7 a été mentionnée à Marrakech par les hommes célibataires.

Imposer des pratiques sexuelles perverses/illégales est également posé comme violence sexuelle. C'est le fait d'imposer à l'épouse de «sucrer» (fellation), «de se laisser sodomiser». Selon un retraité, «la femme perd sa dignité» dans ses pratiques. Sans imposer ces pratiques, le seul fait de le demander à l'épouse constitue une violence en soi selon un fonctionnaire. Pour un menuisier célibataire, «prendre l'épouse par là où Dieu l'a prohibé est un viol». C'est là une perception spécifique du viol. Ici ce n'est pas l'usage de la violence qui est condamné, c'est le fait d'utiliser un orifice prohibé (l'anus) qui constitue un viol. Dans ce cas, ce n'est pas la femme qui est violée, c'est la loi divine qui est violée. Et la notion de viol est maintenue même si la femme est consentante.

«Ne pas coucher avec l'épouse, c'est une violence», affirme un commerçant. De même, «ne pas la satisfaire sexuellement», et ce de manière volontaire (policier). Dans les deux cas, il y a punition volontaire de l'épouse.

II-5 Les VEF juridiques

Quatre formes de VEF juridique ont été recensées : 1) Priver la femme de ses droits, 2) Prendre une deuxième épouse, 3) Abandonner l'épouse, 4) Répudier (de manière arbitraire).

Sur ces quatre formes, les garçons en citent les 3 premières, les hommes la dernière. Aucune forme n'a été citée par les 2 groupes.

II-6 D'autres formes de VEF

Signalons par ailleurs l'existence de :

-VEF mentionnées non reconnues comme VEF : draguer dans la rue et interdire à l'épouse d'avoir un emploi ne sont pas deux actes perçus comme des VEF.

« Draguer dans la rue, ce n'est pas une violence », malgré le fait que les garçons de Tétouan utilisent le verbe « adi » pour parler de cet acte. Le verbe existe en arabe classique pour signifier porter atteinte à l'autre, avoir un comportement nocif à son égard. Dans le parler tétouanais, il est utilisé pour signifier « draguer », mais il est vidé de son sens agressif, négatif. Même chose pour le « nouggane » à Marrakech, c'est le fait de lancer des mots à la femme dans l'espace public. Il n'est pas considéré comme une violence. Pour certains, c'est un mode de rencontre. Pour des hommes à Temara, aborder une fille habillée sexy dans la rue n'est pas perçu comme une violence. C'est la fille qui est responsabilisée, elle définie comme la provocatrice, l'agresseur véritable. Pour des hommes célibataires à Marrakech, « les filles te provoquent, même celles qui sont voilées te provoquent par le regard. Ce sont elles qui te demandent de les draguer ». Draguer est pour eux une manière de faire connaissance.

De même, pour faire éviter aux femmes d'être sexuellement harcelées (dans la rue, au travail), GH trouvent normal d'empêcher la femme d'avoir un emploi. On prévient la violence sexuelle par la violence économique. Pour les hommes mariés à Fès, « interdire à la femme de travailler, ce n'est pas une violence, nos parents étaient comme ça ». Pour des hommes mariés à Marrakech, la masculinité est définie comme le « droit d'empêcher la femme de travailler en raison du harcèlement que subissent les femmes dans la rue, dans le milieu professionnel ». Un participant affirme que « la *Shari'a* interdit à la femme de travailler, c'est cité dans le Coran. Si elle sort pour travailler, qui fera la cuisine »?

-VEF non mentionnées comme l'imposition du voile, le mariage arrangé, le mariage précoce (avant l'âge légal), et le retrait de la fille de l'école. Ce sont là des pratiques culturelles non considérées comme des VEF.

Synthèse

Ces résultats permettent de tirer les conclusions suivantes :

-Les formes VPA et physique de la VEF sont les plus citées, à égalité. Elles sont les plus connues.

-Les garçons citent plus de formes de VEF que les hommes (57%). Cela signifie-t-il qu'ils en exercent plus que les hommes à cause de leur jeunesse, de leur « irresponsabilité »?

-Les garçons devancent de loin les hommes dans la connaissance des formes de VEF économiques. Cela signifie très probablement qu'ils exploitent les filles plus que les hommes n'exploitent les femmes.

-Les formes sexuelles sont également plus citées par les garçons, ce qui peut renvoyer à leur état de plus grande insatisfaction sexuelle.

III- LES CAUSES DE LA VEF

Quelques citations permettent de se faire une première idée des causes invoquées

-« Quand la femme est enceinte suite à un adultère, son mari lui frappe le ventre pour la faire avorter » (garçon déscolarisé, Tétouan)

-« Etre émancipée, c'est rentrer tard la nuit, c'est ne pas passer la nuit à la maison, c'est tomber enceinte sans être mariée, tout cela conduit la femme à être battue » (garçon scolarisé, Marrakech)

-« Ma femme, mes quatre enfants et moi, vivons dans une chambre de 4m². Comment voulez-vous que je ne m'énerve pas, que je ne frappe pas » (homme marié, Fès)

-« Body, mini-jupe, façon de marcher, tout cela c'est de la provocation, c'est comme si elle te disait, j'existe, je suis là, tu ne peux pas rester indifférent à sa provocation, tu réagis » (Homme marié, Témara)

-«Au début de notre vie conjugale, je battais mon épouse pour la contrôler et pour qu'elle devienne capable de me comprendre » (homme marié, Temara)

-« L'égalité des droits conduit la femme à négliger la maison, ses enfants, ce qui pousse son mari à la violenter » (homme marié, Marrakech)

L'analyse systématique des causes qui sont citées par les participants conduit à les classer en sept champs. Ces champs sont classés selon leur importance statistique : 1) la causalité morale, 2) la causalité psychopathologique, 3) la causalité économique, 4) la causalité normative (égalité-émancipation), 5) la causalité identitaire (masculinité-féminité), 6) la causalité sexuelle, 7) la causalité religieuse.

III-1 La causalité morale

Huit causes morales ont été citées : 1) Ne pas appliquer les ordres du mari, 2) Désobéir au mari, 3) Ne pas bien s'occuper des enfants, 4) Insulter, humilier, provoquer le

mari, 5) Quand la mère bat son garçon, elle est battue, 6) Mal cuisiner, 7) Causer avec les voisines, 8) Envoûter le mari.

Selon les répondants, ces huit causes constituent des « fautes » commises par l'épouse. Elles conduisent les hommes à une violence punitive et corrective.

Sur les 8 causes morales citées, les garçons en citent 5 et les hommes 7. Ces derniers sont plus regardants à ce niveau. Les causes 1234 sont partagées par les deux groupes. Les causes 678 ne sont citées que par les hommes et renvoient davantage à un statut conjugal.

« La débauche des femmes pousse les maris à être violents, à les frapper, l'adultère des femmes, il y en a qui ont deux trois enfants et qui ont des relations avec d'autres hommes » (commerçant).

III-2 La causalité psychopathologique

La tendance qui consiste à considérer la violence de genre comme pathologique existe bel et bien. « Les hommes violents ne sont pas normaux, ils ne sont pas intelligents, ils sont dangereux, à soigner, il faut prendre des dispositions à leur égard » (fonctionnaire marié). Ce sont des gens avec des maladies psychiques (artisan), ayant un sentiment d'infériorité (commerçant), un complexe (forgeron).

Sept causes psychopathologiques sont mentionnées : 1) Troubles psychologiques, 2) Alcool, 3) Drogue, 4) Se rattraper sur l'épouse/faible personnalité dans l'espace public, 5) Discordes familiales, 6) Venger les violences subies par les sœurs, 7) Un loisir, un passe-temps.

Sur les 7 causes mentionnées, les garçons en citent 5 et les hommes cinq. Les causes 123 sont citées par les deux groupes.

Les psycho-pathologies de l'homme sont résumées dans la toxicomanie et l'alcoolisme, le sadisme, l'impuissance sexuelle et le doute.

Cannabis, vin et alcool sont évoqués par tous les interviewés comme des causes de la violence de genre. Là, il y a à distinguer entre quelques sous-causalités liées à ces deux facteurs. Soit c'est l'état de manque qui conduit l'homme à la violence (Exemple : « le mari se défoule sur l'épouse parce qu'il n'a pas assez bu », maçon). Soit c'est la perturbation de la

perception et de la conscience: « une fois saoul, l'homme croit que les autres femmes sont plus belles et frappe son épouse » (retraité). Dans le même ordre d'idées, drogue et alcool aident l'homme à exprimer la haine inconsciente qu'il éprouve à l'égard de son épouse et qu'il arrive à refouler quand il est dans son état normal. La perturbation de la conscience permet également de croire que tout est permis. En cas de refus de la partenaire, le passage à la violence est facile, rapide et normalisé. -Soit l'épouse refuse de boire avec son mari (retraité). Soit l'épouse ne prépare pas les accompagnements du vin (tapas), alors « l'époux lui casse les dents juste pour ça » (commerçant).

Une autre forme pathologique a été signalée : un homme qui brûle sa femme par sa cigarette pendant l'acte sexuel afin de mieux jouir, afin de satisfaire son sadisme.

Enfin, la violence de genre est identifiée comme le moyen d'occulter une impuissance sexuelle (commerçant). Face à l'impossibilité de « prouver » la masculinité par la virilité, l'homme lui substitue la violence. Et puis « quand le doute de la fidélité de son épouse », (ouvrier), il passe à la violence » pour la corriger, la dissuader, la terroriser (même si elle est innocente).

III-3 La causalité économique

Les garçons en citent trois : 1) Refuser de donner l'argent au garçon/mari, 2) Etre une petite bonne 3) Gagner plus que le mari. Les hommes en citent également quatre, mais différentes : 1) épouse dépensière, 2) chômage/pauvreté, Logement exigu, Cohabitation avec les beaux-parents.

Aucune cause n'est partagée par les deux groupes.

Un maçon affirme que plus la pauvreté et le chômage augmentent, plus la violence de genre est quotidienne, banalisée. Cependant, le facteur argent comme nerf à la violence de genre n'est pas réductible à la pauvreté. Il renvoie également au refus ou à la sous-participation économique de la femme dans l'entretien du foyer. C'est donc un facteur qui revêt plusieurs formes.

La frustration économique vécue et ressentie par l'homme (suite au chômage et/ou à la pauvreté) le pousse à être agressif à l'égard de l'épouse. Le mari bat sa femme (simplement) pour se défouler. Un forgeron précise que l'homme frappe quand l'épouse lui demande de

l'argent tout en sachant qu'il n'a pas d'emploi, quand elle est pressante et sans patience, quand elle n'est pas compréhensive. « L'homme la cogne surtout quand elle l'insulte », c'est-à-dire quand elle lui reproche de ne pas avoir d'emploi, de ne pas avoir d'argent, c'est-à-dire de ne pas être capable (d'entretenir un foyer). Cette insulte équivaut à mettre en doute sa masculinité.

Paradoxalement, dans certains cas, « le chômage de l'homme le pousser à imposer à sa femme de se prostituer » pour lui ramener de l'argent (serveur). Le mari se transforme ici en proxénète qui exploite économiquement l'activité sexuelle de son épouse. C'est là une violence économique de genre. En cas de refus de l'épouse, « l'époux la cogne » (commerçant).

III-4 La causalité normative (émancipation/égalité)

Hommes et garçons citent ensemble quatre causes : l'emploi de l'épouse, l'égalité des droits, s'habiller dénudé et/ou serré, rentrer tard la nuit. La femme mariée est dite devoir porter la « jellaba », « c'est la sagesse même ». L'habit non respectable conduit à la violence, « il conduit le frère à corriger sa soeur ».

Les garçons considèrent que « sortir sans l'autorisation du mari » est une cause de violence, tandis que les hommes évoquent le fait de « ne pas être à la maison lors du retour du mari ».

Les droits des femmes comme droits humains (droit à l'emploi, droit à l'égalité, droit de s'habiller et de circuler librement...) sont niés par les deux groupes et sont perçus comme des causes de la VEF. Pour des garçons scolarisés à Tétouan, « l'égalité des droits conduit la femme à négliger la maison, ses enfants, ce qui pousse son mari à la violenter ». Et comme l'homme est défini « comme un plus par rapport à la femme », l'égalité est à rejeter.

« ...L'égalité des sexes, ça me met hors de moi, la femme est incapable de remplir les mêmes fonctions que l'homme, surtout dans le domaine politique... il n'y aura jamais d'égalité entre les sexes, la femme ne pourra pas travailler la nuit comme l'homme... (Commerçant, non marié)

L'égalité des sexes est interprétée comme équité, c'est-à-dire comme disposition à donner à chaque sexe des droits spécifiques en fonction de la spécificité de ses rôles bio-sociaux. Dans ce sens, un patron d'entreprise déclare : « il faut respecter la nature de chaque sexe, moi je suis contre l'égalité de similitude que l'Occident défend, je suis pour l'égalité de

complémentarité... ». L'égalité de similitude, c'est l'égalité des droits malgré la différence sexuelle d'ordre biologique. L'égalité de complémentarité, c'est justement la différence des droits basée sur la différence des sexes.

Dans la même logique, l'émancipation des femmes est perçue comme une mauvaise chose : « être émancipée, c'est rentrer tard la nuit, c'est ne pas passer la nuit à la maison, c'est tomber enceinte sans être mariée, tout cela conduit la femme émancipée à être un objet de la violence masculine ».

« *Les femmes marocaines sont moutabarrijate, des habits pas possibles, le vernis, je suis contre ça... là c'est une émancipation de débauche... La femme ne doit pas se sentir libre de faire ce qu'elle veut* » (fonctionnaire, marié). Par conséquent, « c'est la femme qui agresse l'homme en ne se voilant pas, là est la cause de la violence physique des hommes à son égard... La femme voilée n'est pas un objet de harcèlement ». L'homme se sent responsable de préserver la morale publique en interdisant à la femme de s'habiller et de circuler librement, plus loin encore, il se sent touché dans sa masculinité. Ne pas réagir en tant qu'homme viril face à une provocation féminine, par le biais d'une violence physique, sexuelle ou verbale, serait une manière pour l'homme de ne pas être un homme, de ne plus l'être. Derrière le slogan de la pudeur se cacherait une image de soi à préserver, à mettre en scène, l'image d'un homme viril qui réagit par une violence polymorphe.

III-5 La causalité identitaire (masculinité/féminité)

La VEF est ici rattachée soit à la féminité, soit à la masculinité. D'une part, Les deux groupes avancent que « la fille/femme cherche à être battue », qu'elle est « fière d'être battue ». Certaines femmes aiment être violentées : « il y a des femmes qui, si elles ne sont pas frappées, ne se sentent pas bien... Dieu les a créées ainsi... Ses os sont comme ça, ses os cherchent la cognie... elle te cherche la petite bête afin que tu la cognes, c'est là qu'elle se calme ». Cette affirmation d'un interviewé est généralisée à toutes les femmes. Toutes aiment la violence, mais toutes ne le reconnaissant pas. C'est l'image que des hommes ont de la femme. Image qui se confirmerait dans les relations préconjugales et conjugales. « Les jeunes filles non liées par le mariage acceptent d'être violentées... plus son petit copain la frappe, plus elle s'y attache... elle ne part pas tout en étant libre de partir... Si l'homme gifle la femme, la frappe, elle ne pense pas s'en séparer, sa constitution biologique la conduit à accepter la violence de son époux » (Patron marié).

On affirme que c'est quand elle est violentée que la femme sent qu'elle a un homme, qu'elle est à un homme. « Quand vous lui donnez du bâton, elle se calme, après, elle vient vers vous pour se réconcilier ». Un commerçant rapporte le dire d'une femme, une amie à lui : « une amie me disait : si l'homme ne me frappe pas, je ne le considérerai pas comme un homme, il faut que je sente qu'il est un homme ».

Un cadre supérieur recommande de gifler la mariée dès le premier soir « pour qu'elle ait peur de toi. Elle t'obéira alors ».

Dans le même ordre d'idées, la femme est perçue comme un être qui ne devient correct que lorsqu'elle est violentée. « Il faut la frapper avec un bâton, avec une ceinture, l'attacher, là elle commencera à obéir, sinon, elle peut te dominer, te traiter comme un pion » (Menuisier). Seule la violence permet à la femme de donner le meilleur d'elle-même : « si on ne cogne pas bien la femme, elle ne donnera pas toute son odeur » (employé), ou « les femmes sont comme le cumin (*camouniate*), si on ne les écrase/moud pas, elles ne donnent pas leur odeur » (serveur).

L'explication qui est fournie pour expliquer ce « masochisme inné » chez la femme réside dans le fait que « la femme est une « côte tordue », c'est-à-dire un être anormal et pervers.

Cependant, une autre attitude existe. A l'image de l'homme, « la femme n'aime pas être violentée » (cadre supérieur) et n'aime pas que l'homme soit violent (fonctionnaire marié). Dire que la femme aime être violentée est « un prétexte que les hommes emploient pour justifier leur violence à l'égard des femmes » (cadre supérieur marié).

D'autre part, certains hommes affirment que la VEF est « une preuve de masculinité », « une réaction masculine face à la provocation féminine ». Pour les garçons, être violent, c'est « reproduire le modèle masculin du père », et pour certains (à Marrakech et à Tétouan), « un moyen pour séduire les filles ».

Ainsi hommes et garçons partagent la croyance en la corrélation entre masculinité/féminité et VEF. L'homme réagit par la violence (physique surtout) en croyant prouver ainsi qu'il est un homme. Au fond de lui, face à l'épouse, établir la masculinité, c'est-à-dire la domination, se fait par l'imposition de la force physique mâle, à défaut de pouvoir le faire par l'entretien ou par la virilité.

III-6 La causalité sexuelle

Hommes et garçons pensent ensemble que « se refuser sexuellement au mari », le « tromper » sont des causes qui causent la violence du mari. La jalousie et le doute sont ici évoqués. Les garçons sont plus précis en évoquant le cas de l'épouse engrossée dans une relation adultère. Quant aux hommes, certains parmi eux affirment que l'absence de rapports sexuels entre conjoints peut conduire à la violence.

Il est à noter ici que la causalité sexuelle a le même poids dans les deux groupes.

III-7 La causalité religieuse

Perte de la foi, perte du sens de la miséricorde d'une part, et observance du Coran (le conseil, l'abandon sexuel, puis battre) sont citées comme causes. Il est à noter ici que ces « causes » religieuses ne sont mentionnées que par les hommes, mais dans deux directions opposées: les célibataires l'invoquent pour dire que la non-observance de la religion conduit à la VEF, les mariés l'invoquent pour légitimer la VEF

L'émancipation des femmes est souvent considérée comme une forme de désobéissance civile à mater dans l'espace domestique par le recours des hommes à la violence. Un policier évoque le verset : « celles dont vous craignez la désobéissance admonestez les, quittez les dans les couches, frappez les, mais si elles vous obéissent, ne les quittez pas injustement, Dieu est élevé et grand (Sourate « Les Femmes », Verset 34).

Si donc, il y a recours des hommes à la violence, ce recours est légitime parce qu'il se fait avec l'autorisation de Dieu, une autorisation suprême qu'aucun être humain n'a le droit de contredire. Un patron (marié) va dans ce sens : « en cas de désobéissance, je suivrai le Coran : le conseil, l'abandon, puis frapper... ».

Malgré leur connaissance de ce verset, des interviewés ont choisi d'affirmer que l'islam rejette le recours des hommes à la violence pour mater les femmes. D'abord par le recours à l'interprétation, au-delà du sens littéral. Ce serait une compréhension simpliste de la religion qui pousserait les hommes à recourir à la violence (cadre supérieur). Et les moins violents, « ce sont les gens qui suivent la religion » (commerçant). De même, « c'est la femme religieusement engagée qui n'accepte pas d'être violentée ». Un retraité va jusqu'à affirmer que « Dieu a prohibé de frapper la femme ». Ensuite par le recours à la *Sunna* : l'exemple du prophète qui n'a jamais frappé ses épouses est un modèle à suivre. Un fonctionnaire rappelle

que l'on ne frappe l'épouse en cas de refus sexuel immotivé que « si on est loin de la *Sunna*, on lui dit tout simplement qu'elle commet un péché ».

On en conclut que la religion ne peut être utilisée que pour rejeter la VEF et la condamner. La violence masculine « n'est pas un droit, c'est un comportement social mauvais refusé par la religion... de mauvaises habitudes ». Exercer la violence à l'égard des femmes renvoie non à l'islam, mais aux musulmans, non à la norme islamique mais aux comportements des gens, non à l'idéal islamique mais à la réalité sociale et culturelle. L'islam est donc innocent, et s'il y a une lutte à mener contre la violence de genre, elle se fera avec et par l'islam, et non contre lui.

La causalité patriarcale générale

L'homme le plus vulnérable, le plus écrasé, le plus humilié, a toujours la possibilité de se rattraper et de se réhabiliter à ses propres yeux en battant une femme. La femme est l'être le plus facilement violenté (et violentable). L'homme se défoule ainsi et éprouve un sentiment de puissance qui l'aide à rétablir une image positive de soi, à rétablir sa masculinité. « L'homme accumule des frustrations, c'est comme une bombe à retardement qui explose contre la femme » (employé). Il se défoule sur sa femme quand il rentre (serveur). Traité comme un brebis à l'extérieur, féminisé parce qu'humilié, l'homme redevient homme à l'intérieur, lion indomptable devant l'épouse, les filles, les soeurs. Même dans l'espace public, il peut violenter les femmes et retrouver ainsi sa masculinité, à moindre frais. Une simple parole impolie, une insulte à l'égard d'une femme aux bras dénudés, et voilà qu'il retrouve sa masculinité.

La femme est l'être le plus facilement violenté parce que la structure de la société patriarcale le définit et le pose comme un être violentable, à violenter. Sa violentation est structurelle, systémique, organisée, légitimée, légalisée... La violence sert à la dompter, à la domestiquer : « quand elle se rebelle contre l'ordre, elle est ramenée à l'ordre par la violence » (cadre supérieur). L'ordre dont il est question ici, c'est l'ordre patriarcal.

Synthèse

La causalité morale est la plus citée, elle renvoie à la faute de l'épouse et déresponsabilise l'homme. Elle est suivie par la causalité psycho-pathologique qui responsabilise l'homme tout en le déresponsabilisant, affirmant qu'il n'est violent que quand il est dans un état second ou malade. Causalité identitaire et causalité normative occupent la même place. Hommes et garçons se distinguent relativement à propos des causalités morale, économique, identitaire et religieuse. La causalité religieuse est invoquée uniquement par les hommes, tandis que la causalité identitaire est plus citée par les garçons, ce qui renvoie à une plus grande rigidité chez les garçons. Pour se sentir « hommes », les garçons recourent plus que les hommes à la VEF.

IV- LES ATTITUDES A L'EGARD DE LA VEF

Quelques citations permettent de se faire une idée des attitudes favorables à la VEF :

-« quand il y a le papier, c'est sa femme, l'époux a le droit de battre sa femme »
(garçon déscolarisé, Fès)

-« Une fille seule dans la rue, sans raison valable, la nuit, son viol est acceptable. Sortir seule la nuit, ce n'est pas son droit... surtout quand elle est habillée de manière non respectable... Dans ce cas, l'homme a le droit de la prendre de force » (homme marié, Témara)

-HMM : « je suis libre de faire ce que je veux de ma femme » (homme marié, Marrakech)

Pour synthétiser, sept causes sont citées pour rendre la VEF acceptable aux yeux des garçons et des hommes. La désobéissance (domestique) de l'épouse est citée par les hommes et les garçons. Les garçons évoquent les causes suivantes : « en cas de refus sexuel de l'épouse », « quand la sœur est « surprise » avec un garçon », « en cas de tenue vestimentaire non respectable de la fille/femme ». Quant aux hommes, la violence est acceptable « pour éviter le divorce et garder la famille unie », quand « la fille est seule la nuit, habillée de manière non respectable », « au début du mariage pour dompter l'épouse ».

L'ensemble des motifs se situent dans un système de pensée patriarcal.

Par conséquent, la VEF est perçue comme normale quand il y a une cause. Pour les 2 groupes, l'existence d'une cause fait de la VEF une réaction masculine normale. En cas d'adultère, la violence est dite inéluctable : « tu vas au moins lui cracher dessus, tu ne peux pas te contrôler... Doit-on rester inactif face à la débauche de la femme ? C'est normal, c'est légitime d'être violent ».

Seule la VEF sans raison, due à l'ivresse, à la drogue ou à une maladie mentale, est considérée comme anormale. Les coups ne sont dits anormaux que s'il y a absence totale de fautes et d'erreurs féminines. Ainsi la VEF est considérée comme une réaction masculine normale à une action féminine anormale, un moyen de corriger l'autrice d'une faute, d'une erreur

L'acceptabilité varie également selon la forme de la violence. Pour les hommes et les garçons, « engueuler », « frapper légèrement », « draguer dans la rue » sont des formes de violence acceptables. Pour les hommes, l'exclusion du domicile conjugal, la répudiation et la menace sont des formes acceptables. Pour certains garçons, la VEF est acceptable « quelle qu'en soit la forme ».

Pour certains, la violence est un droit de l'homme, du mâle, « quand il y a une cause » affirment ensemble hommes et garçons. Les deux groupes accordent au mari « le droit d'interdire à son épouse de travailler ». Quant aux garçons, ils lui accordent même « le droit de la tuer en cas d'adultère ». Affirmer qu'il y a un droit à la VEF en présence d'une cause, c'est pour les GH une manière de dire que les GH ne sont pas coupables et qu'ils ne doivent pas être poursuivis en justice

D'autres interviewés abordent la question sous un angle pragmatique. Poursuivre judiciairement les maris violents conduira à l'accumulation de ces « affaires au tribunal » (commerçant), à l'augmentation du nombre des femmes divorcées (policier). Entre subir la violence maritale et être répudiée, le policier choisit la violence maritale. C'est un moindre mal dans la mesure où la femme divorcée va basculer dans la prostitution pour survivre, selon la logique sociale dominante. Par conséquent, il vaut mieux, selon cette logique, avoir des femmes mariées battues que des femmes divorcées non battues. Le mieux selon ces pragmatiques est de « garder ça en famille », de « réconcilier »...

Cependant, quelques attitudes antiviolence ont été exprimées. Pour quelques participants, la VEF n'est ni acceptable, ni normale, ni légale, ni pragmatique. Pour un garçon

déscolarisé à Fès, « la VEF, ce n'est pas la masculinité ». Un garçon scolarisé à Temara affirme que « l'homme violent est un animal ». Un homme marié à Tétouan pense que « celui qui bat son épouse n'est pas un homme, c'est un « *chmata* », un « *haggar* », c'est-à-dire quelqu'un qui s'en prend à plus faible que lui. Il n'en tire aucun honneur ». Enfin, un homme marié à Fès estime que « la violence n'est pas une solution ».

Dans le même sens, ce témoignage : « je soutiens ces associations qui luttent pour l'émancipation de la femme, un milliard pour cent celles qui luttent contre la violence... Si on donne à la femme ses droits, la vie sera plus belle, les hommes qui pensent de cette manière pensent de manière civilisée, ils pensent à un Maroc meilleur, beau » (Menuisier marié)

V- LA LUTTE CONTRE LA VEF

Une réaction première à affirmer qu'il est impossible de mettre fin à la VEF : « il est impossible d'amener l'homme marocain à ne plus être violent à l'égard des femmes. La VEF est considérée comme « incontournable et inéluctable ». Pour consolider cette idée, la VEF est comparée à la corruption qui est elle-même perçue comme un mal indéfectible, « impossible à éradiquer ».

Une autre attitude consiste à faire des propositions conservatrices et non conséquentes. A titre d'exemple, un garçon déscolarisé à Fès déclare : « pour arrêter la VEF, il faut donner les mêmes droits aux hommes et aux femmes, mais pas le droit d'aller au café à la femme. Il faut respecter l'islam ». Il y a là une prise de conscience de l'égalité comme solution, mais c'est une conscience embryonnaire et inachevée qui ne va jusqu'au bout de la logique de l'égalité des sexes en matière de droits. Dans le même cadre de pensée qui donne la priorité à l'interprétation patriarcale dominante de l'islam (au détriment du principe de l'égalité des sexes), un homme marié à Marrakech estime que la solution réside dans le fait « que la femme soit obéissante, qu'elle ne rentre pas tard la nuit, qu'elle s'habille de manière respectable ». Cette attitude fait reposer toute la responsabilité de la VEF à la femme.

Au-delà de ces deux attitudes (défaitiste et conservatrice), de nombreuses propositions positives et opérationnelles ont été faites. On peut les répartir selon les niveaux macro, méso et micro.

V-1 Le niveau macro

Hommes et garçons proposent d'une part de combattre l'analphabétisme et la pauvreté. Sans le changement des conditions de vie de l'homme, sans leur amélioration, l'homme ne changera pas. « Si les conditions de vie sont dignes, alors l'homme changera » (artisan marié). Pour cela, il est demandé de « changer les relations sociales, de les rationaliser, l'homme est le produit des relations sociales ».

Les garçons proposent aussi d'établir des lois punitives, de les faire connaître et de les appliquer (afin de dissuader les hommes). « Punir sévèrement un homme violent à l'égard des femmes servira de leçon aux autres » a-t-on affirmé. Ils proposent également de « revenir à la religion pour protéger les droits des femmes ».

Quant aux hommes, ils proposent de combattre le vagabondage, de donner du travail aux hommes et d'assurer aux couples mariés un logement décent.

V-2 Le niveau meso

Hommes et garçons proposent d'organiser des campagnes de sensibilisation pour conscientiser les hommes. Cette action doit à leurs yeux déboucher sur des manifestations et des marches masculines contre la VEF. Ces campagnes sont appelées à « être fréquentes et durables (employé), « présentes dans tous les médias (cadre supérieur), « en langue dialectale » et ciblant « particulièrement les classes populaires, là où il y a grande fréquence de violences » (étudiant). Elles sont appelées à montrer l'existence d'hommes non violents, à déconnecter entre masculinité et violence à l'égard des femmes.

Au final, ils proposent de créer des associations d'hommes convaincus de la nécessité et de la légitimité de la lutte contre la VEF.

Les garçons proposent de montrer aux hommes l'intérêt de ne pas être violent, d'organiser des sessions éducatives pour les garçons.

Les hommes proposent de changer la mentalité de l'homme avant le mariage, de changer les clichés masculins relatifs aux associations féminines, de militer, aux côtés des femmes, dans des associations mixtes contre la VEF.

La participation des hommes aux campagnes de lutte contre les violences de genre est sollicitée. Certains en parlent en termes de « devoir ». L'homme doit soutenir les femmes dans ce combat, dans ces « campagnes justes, positives et utiles », affirme un fonctionnaire marié. Et si « quelques hommes participent, d'autres hommes suivront » (policier) : « un homme se laisse convaincre plus facilement un homme » (cadre supérieur).

V-3 Le niveau micro

Hommes et garçons se partagent une seule proposition. Ils recommandent à l'homme/individu de « craindre Dieu et de revenir au Coran ».

Les garçons lui proposent de « s'abstenir de boire et de se droguer », de « se remettre en question en tant qu'homme, s'améliorer ». Ils sont les seuls à inviter l'homme/individu à revoir la définition de la masculinité.

Les hommes lui proposent de « se respecter soi-même », « d'être patient, tolérant », de « supporter la « période des envies de la femme enceinte », de « ne pas dépenser son argent dans les jeux (de hasard) », de « ne pas écouter les doléances des parents contre leur bru », de « ne pas rentrer tard la nuit », « d'être propre pour ne pas être sexuellement refusé ». Comme on le constate, les hommes font des propositions très pratiques et plus nombreuses».

L'homme nouveau est un homme qui « communique avec la femme », « c'est un homme tranquille » respectueux de la femme, l'appréciant à sa juste valeur (fonctionnaire), partageant tout avec la femme et cherchant son amour (cadre supérieur célibataire).

L'un des traits principaux de l'homme nouveau, celui de « voir dans la femme une partenaire, un égal » (patron célibataire). C'est là un terme-valeur qui n'apparaît pas dans le discours islamiste. Un autre terme-valeur aussi important est celui de pacifiste. L'enjeu est d'aller « vers un homme pacifiste » qui ne reproduit pas la guerre des sexes et qui ne recourt pas à la violence comme arme expressive de la masculinité. En un mot, c'est l'homme qui cherche à vivre en paix avec la femme (maçon). « Que l'homme cesse de se définir comme dur, difficile, violent, autoritaire » (Tôlier).

Synthèse

Dans les trois catégories macro, méso et micro, les hommes dépassent largement les garçons en nombre de propositions. Ils sont plus imaginatifs. Leur expérience les aide à concevoir des propositions pratiques à l'adresse de l'homme comme individu. Cela se voit notamment grâce à l'écart qui les sépare des garçons au niveau des propositions micro.

Chapitre IV

ENTRETIENS AVEC LES INSTITUTIONS ET LES ASSOCIATIONS

La troisième phase de l'étude a consisté dans la réalisation d'entretiens semi-directifs avec des institutions et des associations féminines. Dix huit entretiens ont été réalisés. Le profil de ces entretiens est présenté dans l'annexe 2.

Le dépouillement des entretiens a permis de déterminer : 1) les programmes en cours avec les auteurs de la VEF, 2) les programmes préventifs en cours, 3) les propositions de programmes, 4) la coordination, 5) le suivi et l'évaluation, 6) la stratégie de communication.

I- LES PROGRAMMES EN COURS AVEC LES AUTEURS DE VEF

-Ministère de la Justice (MJ) :

- approche répressive des auteurs de violence (AV)

-Sûreté Nationale :

- Approche répressive, sécuritaire
- Sensibiliser les délinquants mineurs à la VEF par les psychologues
- Formation des membres de cellules d'écoute : comment auditionner les femmes victimes de violence (FVV).
- Tournée des psychologues pour sensibiliser les officiers de la police judiciaire

-Gendarmerie Royale (GR) :

- Depuis 2007, formation de base et formation continue des gendarmes dans le domaine des droits des femmes, dans sa manière d'écouter les FVV
- Le gendarme : désormais convaincu de la nécessité de lutter contre la VEF
- Le gendarme est touché aussi en tant qu'homme, la majorité des gendarmes sont des hommes

• AMVEF :

- Accompagnement des auteurs de violence
- 12 séances de base, 5 séances de consolidation

- Rééduquer, coacher, amener à un changement de comportement
- Techniques : repérer les déclencheurs, sortir, insulter le diable, respirer
- L'accompagnement léger n'est pas suffisant, nécessité de passer à la thérapie du couple
- **UAF :**
 - médiation entre la FVV et le mari
 - 90% d'hommes violents répondent à l'appel du centre d'écoute Annajda

II- LES PROGRAMMES PREVENTIFS

- **Ministère des Habous et des Affaires Islamiques**
 - Le Conseil Supérieur des Oulémas ne peut pas produire une fatwa qui rend *haram* de battre l'épouse et qui contredit un verset coranique, mais tous ses messages vont dans le sens de ne pas violenter les femmes.
 - Les imams ne prêchent jamais la VEF... ils prennent en considération l'époque et ses nécessités
 - Les hommes frappent au lieu de répudier : battre est une prévention contre la répudiation
 - Programmes : un prêche annuel, prêches du vendredi

-Ministère de l'Education Nationale

- Les violences en milieu scolaire sont en augmentation exponentielle
- Objet de silence, un tabou
- 6% de violences en milieu scolaire sont des viols
- Les causes : espace scolaire négatif, frustrant, pas accueillant, les heures creuses sans structure d'accueil
- Pas de formation des enseignants sur l'égalité de genre
- Des enseignantes du CPR trouvent qu'il est normal et légitime qu'un époux batte son épouse.
- Existence d'Observatoires Régionaux de la VEF des 6 régions (Souss, Tadla, Fès, Oriental, Marrakech, Tanger/Tétouan)
- **Ministère de la Communication :**

- Existence d'un module sur l'égalité des sexes au sein de l'ISIC
- Visionnage par la HACA de tous les programmes médiatiques pour contrôler l'image de la femme dans les médias

-Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration

- Institutionnaliser l'égalité des sexes : du recrutement jusqu'à la retraite,
- Établir un système transparent pour la promotion des fonctionnaires (lutte contre la discrimination sexiste)

• **AMVEF :**

- sensibilisation de 30 garçons par collège casablancais, des relais multiplicateurs pour:
 - établir une nouvelle relation de genre entre garçons et filles basée sur la non-violence,
 - leur apprendre à être des partenaires
 - leur apprendre à ne pas investir la puissance et la volonté de domination dans la relation avec les filles

• **UAF**

- Sensibilisation des parents/hommes accompagnateurs des FVV
- Travail avec les jeunes dans les « Espaces Jeunes »: éducation aux droits des femmes
- Travail avec 10 établissements scolaires pour sensibiliser les élèves

• **ADFM**

- Pas de programmes spécifiques à l'adresse des hommes
- Programmes de sensibilisation à l'adresse de la population en général

• **Amnesty International/Maroc**

- L'art au service des droits humains
 - Pièce de théâtre montée par les jeunes membres d'Amnesty à l'adresse des collégiens et lycéens, traitant de la VEF, montrant son impact négatif
 - Pièce de théâtre sur la violence domestique (la petite bonne)

- Campagne de sensibilisation à l’adresse de 300 jeunes
- Compétition entre les jeunes : écrire des petites histoires sur la VEF, prix décernés
- Pousser les jeunes à créer des blogs contre la VEF
- Création d’un club sur les droits humains/VEF au collège Ben Youssef à Marrakech
- Programmes de formation : former des formateurs sur les droits humains
- Former les enseignants en droits humains, des multiplicateurs
- Former les fonctionnaires chargés de l’exécution des lois, notamment les directeurs des prisons
- Dans les formations, plus d’hommes que de femmes, les hommes viennent pour se défendre

III- LES PROPOSITIONS DE PROGRAMMES

Ministère de la justice :

- Nécessité de réviser le code pénal :
 - assouplir les preuves à établir
 - aggraver les peines pour les AV
- Insuffisance de l’approche pénale
- Prévoir d’autres peines:
 - Priver les Auteurs de Violence de leurs droits civils
 - Assignation à résidence surveillée
 - Obligation de soins
 - Ordonnance d’éloignement
 - Travail d’intérêt général dans une institution ou association

• Ministère de la Santé :

- Dans le cadre du programme « Education parentale », former les Agents de Développement Local (ADL) en matière de lutte contre la VEF afin de sensibiliser les pères au sujet de la VEF

- Faire intervenir les Peace Corps auprès des garçons dans le milieu rural
- Utiliser les espaces santé jeunes pour sensibiliser les garçons à la lutte contre la VEF
- Introduire ces programmes dans le prochain cycle de partenariat avec l'UNICEF et le FNUAP
- **MEN**
 - Court terme, pour 2012
 - généraliser les observatoires au niveau national, pour le diagnostic
 - Etablir une carte de la violence scolaire
 - Finalisation du guide de l'observatoire
 - Moyen terme : élaborer des plans d'action régionaux, puis un plan national
 - Long terme : avoir une expertise dans le domaine, vendre l'expertise
- **Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration :**
 - Filmer les entretiens pour le recrutement et la promotion aux postes de responsabilité
 - Mettre des femmes dans les commissions des promotions
 - Intégrer plus de femmes parmi les représentants de l'administration et les syndicats
- Ministère de la Communication**
 - Lutter contre le harcèlement sexuel au sein du ministère et dans les organismes sous tutelle
- **Ministère de la Jeunesse et des Sports**
 - Toucher les maris et les fils des femmes adhérentes aux clubs de femmes et dans les centres de formation professionnelle
- **AMVEF :**
 - Sensibiliser les élèves-journalistes : apprendre aux journalistes à parler haut et fort de la VEF
 - Sensibiliser les élèves-professeurs dans les CPR

- Renforcer les capacités des femmes, les autonomiser
- Couvrir les programmes par les médias
- **AMNESTY :**
 - toucher les hommes par le biais de l'Union Nationale des Femmes du Maroc (qui a une large audience)
- **UAF :**
 - élaborer des guides de formation
 - intervenir dans l'établissement des curricula scolaires, dans la rédaction des manuels scolaires

IV- LA COORDINATION

- Instituer un comité de pilotage
- Etablir des conventions de partenariat
- Sûreté National et Gendarmerie Royale : Accompagnement des ministères

V-SUIVI ET EVALUATION

- **MEN :**
 - Visites de terrain
 - Rapports
 - Nombre d'observatoires créés
- **MHAI :**
 - Faire une étude sur l'impact des émissions religieuses du Conseil Supérieur des Oulémas (chaines Radio et Télé Mohammed VI) sur la population, et particulièrement sur les hommes.
- **AMVEF**
 - Interroger les épouses violentées pour attester du changement du comportement des maris (contrôle de la colère, sortir de la maison, pause)

- Revoir les hommes violents après un an
- Interroger les collégiens un an après la sensibilisation

VI- STRATEGIES DE COMMUNICATION

- **Ministère de la Justice :**
 - dépliants
- **Suret  Nationale :**
 - Radio nationale, la revue « Police Magazine », Portes Ouvertes
- **Ministère de la sant  :**
 - Spots publicitaires
- **Ministère des Habous et des Affaires Islamiques :**
 - Ne pas mentionner dans les pr ches le verset qui «autorise» de battre les  pouses
 - Rappeler que ni le Proph te ni Les Califes Eclair s ne battaient leurs  pouses
 - Dire que battre une femme, c'est *makrouh*
 - Utiliser les 42 000 mosqu es, les pr ches
 - Utiliser les cha nes Mohammed VI
- **MEN :**
 - Messages   propos des valeurs, des droits
 - Communication interne et externe : communiqu s de presse, radio, forum r gional,
 - 7   10% du budget est consacr    la communication

Ministère de la Communication :

- Projet de prix au journaliste ou publicitaire qui r alise le meilleur travail valorisant l' galit  des sexes
- **AMVEF :**
 - Conf rences de presse, communiqu s

-ADFM :

- Lutter contre les programmes télévisés qui montrent que les hommes sont également victimes de la violence féminine
 - Une campagne permanente
 - Une campagne qui cible les hommes en fonction de leur statut : chaque fois, cibler une catégorie d'hommes
- **UAF :**
 - Expliquer et disséminer le principe de l'égalité des sexes
 - Changer l'image de la femme auprès des garçons et des hommes
 - Spots publicitaires, sensibilisation, campagnes, caravanes, mosquées, tentes
 - Institutionnaliser une tranche horaire dans les médias publics (radio/télé) consacrée à la lutte contre la VEF

Chapitre V

SYNTHESE DE L'ATELIER DE PLANIFICATION REGIONAL

Le vendredi 6 janvier 2012, un atelier local a été organisé à Marrakech au siège de l'association Annakhil.

Une trentaine de participants ont pris part à cet atelier, représentant différentes associations de la région, des institutions (santé, éducation, sûreté nationale, Entraide Nationale), et la presse.

Des mots d'ouverture ont été prononcés successivement par les représentants de l'Association Annakhil, du Ministère de la Solidarité, de la Famille et du Développement Social (MSFDS), et du FNUAP.

Après les mots d'ouvertures, Mme Amina Slimani du MSFDS chargée du projet « Tamkine » a fait une « Présentation du cadre général du plan d'implication des hommes et des garçons dans la LCVF ».

Après cela, Abdessamad Dialmy (Consultant) a présenté les résultats de l'étude par Focus Group à propos des représentations masculines de la violence masculine à l'égard des femmes (VEF).

Suite à cette présentation, une discussion a eu lieu durant laquelle différentes questions ont été posées au consultant.

Après cette première séance, une deuxième séance a été consacrée à la discussion des programmes et actions en cours ou à des propositions de programmes visant à impliquer les hommes et les garçons dans la lutte contre la VEF. Les tableaux suivants résument cette discussion.

Tableau 1 : Normes et Lois	
Référentiel	-casser les représentations dominantes de la VEF
Plaidoyer	-mettre un homme à la tête du ministère de la famille pour que la famille ne soit pas perçue comme une question féminine

Tableau 2 : Cibles	
Famille	-Passer par les enfants pour sensibiliser les parents contre la VEF
Communauté	-les hommes dans le milieu rural
Jeunes	-atteindre les jeunes dans les maisons de jeunesse

Tableau 3 : Education	
Education	<ul style="list-style-type: none"> -Organiser des sessions informatives -Prévoir une matière autonome sur la VEF dans les curricula scolaires -Education par les pairs : homme/homme, garçon/garçon -Elaborer un guide à l'adresse des deux sexes

Tableau 3 : Services	
Services	<ul style="list-style-type: none"> -Assurer la médiation familiale basée sur les droits humains, entendre les deux conjoints dans les centres d'écoute -Consolider les centres d'écoute afin d'y impliquer les hommes -Sensibiliser les conjoints à la non-violence par les notaires (adoul) lors de l'établissement de l'acte de mariage
Espaces masculins	-Fonder des associations constituées par les hommes qui sont contre la VEF

Une troisième séance a discuté le calendrier et la coordination. La majorité des propositions ont recommandé, à court terme, de :

- travailler avec les élèves de l'enseignement fondamental
- faire passer à la télévision un spot contre la VEF
- d'aider financièrement et de manière consistante les centres d'écoute.

A long terme, c'est le changement des mentalités des hommes et des garçons qui doit être visé.

La quatrième et dernière séance a été consacrée à la stratégie de communication. Les propositions peuvent être schématisées dans le tableau suivant :

Catégories	Propositions
Objectif	-Etablir une masculinité sans violence à l'égard des femmes
Annonceur	-Demander au Roi d'appeler à la lutte contre la VEF -L'homme doit être l'annonceur dans les spots - L'annonceur doit être institutionnel domicilié au MSFFDS -Les annonceurs peuvent être également des professionnels : ordre des médecins, ordre des avocats... -Impliquer le privé dans la LCVEF: le patronat (CGEM), l'Association des Femmes Chefs d'Entreprise (AFEM) -Maroc Télécom, Méditel, Inwi : envoi de SMS pour impliquer garçons et hommes dans la lutte contre la VEF
Cible	-Garçons dans les écoles et collèges, hommes ruraux
Message	-Ecrire les messages en darija -Exploiter les proverbes
Diffusion communautaire	-Ecrire un message sur les objets artisanaux les plus achetés par les garçons -Exploiter la halqa pour transmettre des messages - Transmettre des messages pendant les festivals (modernes) et les moussems -Impliquer les artistes (des chanteurs célèbres par exemple) -Condamner la VEF dans les mosquées, lors des prêches (avec le concours du ministère des Habous et des Affaires Islamiques) -Sensibiliser les garçons dans les écoles (par des caravanes par exemple) -Organiser des caravanes vers les régions où la prévalence de la VEF est forte -Présenter des pièces de théâtre dans les quartiers, passer par les associations de quartier

	<ul style="list-style-type: none"> -Etablir des réseaux sociaux de jeunes qui élaborent des messages condamnant la VEF -Organiser des débats publics sur la VEF -Présenter des familles-modèle, exemptes de VEF -Encourager les garçons dans la région à produire des podcast pour les garçons de la région -Demander aux entraîneurs de football de prôner la non-violence à l'égard des femmes
Campagne médiatique	<ul style="list-style-type: none"> -Produire un film à l'adresse des hommes et des garçons -Autocollants, dépliants dans les stades de football lors des matchs

RECOMMANDATIONS

L'étude par focus group, les entretiens avec les institutions et la société civile, l'atelier régional de Marrakech ont permis de dégager 12 « grandes » recommandations. Chacune d'elles se subdivise en de nombreuses « petites » recommandations.

RECOMMANDATION 1 : Faire connaître toutes les formes de la VEF par la famille, l'école et les médias

- Montrer que la drague dans la rue est une VEF
- Montrer qu'interdire à l'épouse de travailler est une violence
- Faire prendre conscience des violences culturelles comme:
 - imposer le voile/ou critiquer un habit,
 - forcer un mariage,
 - retirer une fille de l'école,
 - interdire à la jeune fille de parler à un garçon

RECOMMANDATION 2 : Répandre une image négative de la VEF par la famille, l'école et les médias

- Montrer que toute forme de VEF est inacceptable et anormale
- Montrer que la VEF est un signe de sous-développement intellectuel, une chute dans l'animalité et la sauvagerie, dans la loi de la jungle
- Montrer que la VEF ne doit pas être gardée secrète. Le faire, c'est préserver le système de la violence et le reproduit

- Montrer que la VEF a un impact négatif sur la femme, le mari, les enfants, la famille, la communauté, le développement du pays.

RECOMMANDATION 3 : Combattre le défaitisme devant la VEF par la famille, l'école et les médias

- Montrer que la lutte contre la VEF est possible, nécessaire et qu'elle peut réussir
- Montrer que la VEF n'est pas inhérente à toute forme de vie conjugale, qu'elle est contrôlable même si elle est privée

RECOMMANDATION 4 : Corriger l'image des associations féminines par les médias

- Combattre le cliché selon lequel les associations féminines incitent les femmes à la rébellion

RECOMMANDATION 5 : Améliorer les conditions de vie des hommes et des femmes

- Combattre la pauvreté, l'analphabétisme, le chômage, le logement indécent, le vagabondage des hommes
- Autonomiser la femme sur le plan économique et financier afin qu'elle n'accepte plus d'être violentée

RECOMMANDATION 6 : Une interprétation anti-violente des Textes Sacrés

- Produire une interprétation officielle des textes sacrés (par le Commandeur des Croyants et/ou le Conseil supérieur des Oulémas) qui prohibe la VEF
- Donner l'exemple du Prophète Mohammed qui n'a jamais violenté ses épouses
- Etablir des lois répressives contre la VEF : aucun homme auteur de violence ne doit échapper à la sanction.
- Impliquer les religieux de la RMO

RECOMMANDATION 7 : Montrer les avantages du principe de l'égalité des sexes par et dans la famille, par et dans l'école, par et dans les médias

- Expliquer et diffuser la culture des droits humains et le principe de l'égalité des sexes

- Montrer que l'égalité des sexes est une nécessité publique sans laquelle point de développement durable aux niveaux individuel, familial et collectif
- Les hommes et les femmes, différents certes, mais égaux en droits

RECOMMANDATION 8 : Dessexualiser les espaces public et privé par un travail de la famille, de l'école, des médias et du législateur

- Abolir la distinction entre l'espace privé et l'espace public comme distinction entre espace des femmes et espace des hommes. Les deux espaces doivent être perçus à égalité comme des espaces à la fois féminins et masculins, avec une nouvelle division non sexuelle du travail

RECOMMANDATION 9 : Consacrer le droit de la femme à la liberté vestimentaire et à la libre circulation dans l'espace public par et dans la famille, par et dans l'école, par et dans les médias, par le législateur

- Montrer que l'émancipation dans l'habillement et que la liberté de la circulation ne peut pas être acceptable pour l'homme et inacceptable pour la femme
- Montrer que la présence féminine dans l'espace public et la liberté de l'habillement sont des droits (humains) fondamentaux des femmes
- Demander à l'homme d'éduquer/contrôler son regard, de ne pas fixer constamment les femmes.

RECOMMNDATION 10 : Travailler sur l'image de la femme chez les hommes par et dans la famille, par et dans l'école, par et dans les médias

- Ne plus considérer la femme comme:
 - inférieure, comme devant obéissance et soumission à l'homme
 - créée pour le foyer
 - dangereuse, à assujettir, à dompter
 - *awra*, un corps à cacher
- Ne plus justifier la VEF par le fait que les femmes aiment ou acceptent la violence.

RECOMMANDATION 11 : Travailler sur la masculinité par et dans la famille, par et dans l'école, par et dans les médias

- Apprendre à l'homme à dissocier entre masculinité/virilité et violence à l'égard des femmes
- Dire et redire que « l'homme véritable n'est pas violent à l'égard des femmes »
- Montrer à l'homme qu'il n'est pas, en tant qu'homme, responsable de la morale publique
- Apprendre à l'homme qu'il n'a pas le droit de punir l'épouse, à recourir à l'arbitrage, au tribunal : le privé est public
- Tendre vers une définition anti-patriarcale de la masculinité

RECOMMANDATION 12 : Travailler plus avec les garçons par et dans la famille, par et dans l'école, par et dans les médias

- Comparés aux hommes, les garçons:
 - citent plus de formes de VEF
 - sont plus nombreux à invoquer la causalité identitaire de la VEF, à lier entre masculinité et VEF
 - affirment que la VEF est acceptable quelle qu'en soit la forme
 - connaissent moins de « techniques » individuelles amenant l'homme à ne pas être violent
- **RECOMMANDATION 13 : Sensibiliser et former les hommes dans la santé, la police, les tribunaux et les prisons de l'importance de la lutte contre la VEF**

•

PLAN D'ACTION DE L'IMPLICATION DES HOMMES ET DES GARCONS DANS LA LUTTE CONTRE LA VEF

L'objectif général du plan d'action réside dans l'implication des hommes dans la lutte contre la VEF. Cet objectif peut être atteint à travers la réalisation des objectifs spécifiques suivants :

- Faire connaître toutes les formes de la VEF
- Faire connaître toutes les conséquences de la VEF
- Répandre une image négative de la VEF
- Montrer que la lutte contre la VEF est possible, nécessaire et qu'elle peut réussir

Ces objectifs spécifiques peuvent être atteints à travers la formation-éducation, la diffusion et la mobilisation communautaire, les campagnes médiatiques et l'accompagnement des hommes auteurs de violence. Ces quatre axes doivent transmettre les contenus suivants :

L'image de la femme : la femme n'est pas à considérer comme inférieure, dangereuse, à assujettir, à dompter, comme devant obéissance et soumission à l'homme, créée pour le foyer, comme une *awra*, un corps à cacher. Il s'ensuit la nécessité de consacrer le droit de la femme à la liberté vestimentaire et à la liberté de circulation dans l'espace public.

La définition de la masculinité : au-delà de la nécessité de montrer aux hommes et aux garçons l'intérêt de ne pas être violent, l'enjeu est de redéfinir la masculinité dans son rapport à la violence. Dans ce sens, affirmer que « l'homme véritable n'est pas violent à l'égard des femmes ».

Le plan d'action qui suit est le résultat des approches investies dans cette étude: la revue documentaire internationale, l'approche marocaine de la VEF, l'étude par focus group, les entretiens avec les institutions et la société civile, les ateliers de planification. Ce plan

d'action s'organise autour de cinq axes majeurs : 1) formation et éducation, 2) diffusion et mobilisation communautaires, 3) campagne médiatique permanente et diversifiée, 4) le travail avec les auteurs de VEF, 5) suivi et évaluation. Ce plan d'action rejoint les grands objectifs de l'« Agenda Gouvernemental pour l'Egalité 2011-2015 » (MDSFS, Mars 2011).

PROPOSITION DE PLAN D'ACTION

A soumettre à l'atelier national pour discussion et finalisation

Actions	Résultats attendus (finalité)	Activités	Echéancier (à fixer lors de l'atelier de planification national)	Responsable
Axe 1 : Formation Education				
Action : Elaborer un manuel de formation à l'adresse de tous les formateurs	Les formateurs ont des instruments de travail relatifs aux contenus et aux techniques répondant à la question : comment travailler avec les hommes et les garçons	-organisations d'ateliers avec les institutions, la société civile et les ONG internationales -Constitution d'un groupe multidisciplinaire d'experts Déterminer les stratégies et les modes d'action d'intervention auprès des hommes		Ministère de l'Education Nationale (MEN), Ministère de la Communication (MCM), Ministère de la Culture (MCT)
Action : Former Ouléma et Imams	Ouléma et imams sont convaincus de la non-légitimité de la VEF	-Prêcher la non VEF lors des prêches et des cours à la mosquée -Condamner les hommes auteurs de VEF -Produire des avis qui condamnent la		Ministère des Habous et Affaires Islamiques (MHA), Conseil Supérieur des Oulémas (CSO), Rabita

		VEF -Couvrir les 42 000 mosquées du royaume		Mohammadia des Ouléma (RMO)
Action : Former les enseignants du primaire et du collège	Les enseignants sont formés en égalité de genre	-Introduire un cours sur l'égalité de genre et la VEF dans la formation de l'enseignant -Organiser des ateliers de formation		MEN
Action : Prévoir une matière autonome sur la VEF dans les curricula scolaires	Les élèves du primaire et du collège sont sensibilisés à l'égalité de genre	-Introduire un cours sur l'égalité de genre et la VEF dans le primaire et le collège		MEN
Action : Revoir les manuels scolaires	Les manuels scolaires sont exempts de tout élément favorable à l'infériorisation de la femme	-Epurer les manuels de tout élément favorisant la VEF -		MEN
Action : Utiliser les éducateurs-pairs	Le recours aux pairs est une éducation horizontale efficace	- Identifier les jeunes hommes favorables à l'égalité des sexes - Leur donner une formation -Les inciter à intervenir auprès de leurs pairs		-MEN -Ministère de la Solidarité... (MSFFDS) - Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS)
Action : Faire l'éducation de groupe	Hommes et garçons appréhendent les normes de l'égalité de genre et apprennent à dissocier entre masculinité et violence	-Organisation d'ateliers sur le genre et la violence - Les ateliers ont lieu dans toutes les régions du royaume -Les ateliers ont lieu tout au long de l'année		-MSFFDS -M. Communication (MCM) -M. Culture (MCT)
Action : Recourir à la ludo-éducation	Hommes et garçons reçoivent des messages dans la joie et le rire	- Elaborer des messages récréatifs		-MEN -MCT

Action : Impliquer les Agents de Développement Local (ADL)	Les ADL sensibilisent les pères en matière de VEF	-Former les ADL en matière de VEF -Les ADL organisent des rencontres individuelles et collectives avec les pères pour parler de la VEF		Ministère de la Santé (MS)
Action : Impliquer les Adoul	Les Adoul sensibilisent les nouveaux mariés en matière de VEF	-Former les Adoul en matière de VEF -Lors de la conclusion de l'acte de mariage, les adoul sensibilisent le mari pour éviter le recours à la violence à l'égard de l'épouse		-Ministère de la Justice (MJ)
Action : Impliquer les hommes dans l'espace domestique	Les hommes partagent les tâches domestiques avec l'épouse	-Organiser des ateliers de discussion avec les garçons et les hommes -Déféminiser les tâches domestiques		-MSFFDS -MCT -MCM
Axe 2 : Diffusion et Mobilisation communautaires				
Action : Obtenir la participation des hommes influents	Les hommes influents adressent des messages anti-VEF aux hommes et aux garçons	-Le Roi adresser un message anti-VEF à la nation - Les chefs de partis politiques font des discours anti-VEF - Les Cheikhs des Zaouias invitent les adeptes à cesser toute VEF		-Cabinet Royal (CR) -Ministère de l'Intérieur (MI) - MHAI
Action : Appuyer et mettre en avant les hommes et les garçons favorables à l'égalité des sexes et à	Ces hommes sont encouragés, les mettre en évidence	-Identifier ces hommes -Les encourager, les féliciter -Les présenter à l'opinion publique		-MSFFDS -MJS -MCM -MCT
Action : Fêter la lutte des hommes contre la VEF	Fixer un jour (le 6 décembre)	-Proclamer une journée nationale pour les hommes qui		-MSFFDS

		s'emploient à éliminer la violence à l'égard des femmes		
Action: Organiser des réunions de quartier	Chaque quartier est sensibilisé à la lutte contre la VEF	-Femmes et hommes, filles et garçons du quartier se réunissent chaque mois pour discuter de l'égalité de genre, de la masculinité et de la violence -Etablir une charte du quartier qui protège les femmes du quartier de la violence		-M. Intérieur (MI) -MSFFDS -MCM -MCT -MJS
Action : Appuyer la constitution d'associations d'hommes luttant contre la VEF	Les hommes anti-VEF s'organisent et s'expriment	Les hommes organisent des ateliers de discussion sur la masculinité et la violence -Les hommes font une marche dans leur ville -Les hommes font une marche nationale -Création de slogans appropriés		-MSFFDS -MI
Action : Créer des clubs de collégiens luttant contre la VEF dans l'enceinte scolaire	Les collégiens anti-VEF s'organisent pour lutter	-Constitution du club -Organisation d'ateliers -Organisation de conférences		MEN
Action : Organiser une compétition entre les jeunes autour de la meilleure création VEF	Les jeunes produisent des œuvres contre la VEF	Ecrire des histoires Faire des caricatures Créer des proverbes Ecrire des pièces de théâtre -Décerner un prix à la meilleure histoire		Amnesty International Rabat M. Culture M. Communication
Action : Présenter une pièce de théâtre	Collégiens et lycées sont convaincus de l'impact négatif de	-Organiser une tournée de la pièce de théâtre montée par les jeunes		-Amnesty International Rabat

	la VEF	membres d'Amnesty à l'adresse des collégiens et lycéens Faire suivre la présentation par une discussion		
Action : Impliquer les artistes	Les artistes célèbres participent à la lutte contre la VEF	-Faire des chansons -Faire des tableaux		-M. Culture -M. Communication
Action : Exploiter festivals de musique et moussems	Transmettre des messages anti-VEF	-Organiser khaima anti-VEF -Distribuer dépliants -Afficher slogans		-M. Culture -M. Communication
Action : Exploiter les matchs de football	Transmettre des messages anti-VEF	-Distribuer dépliants -Afficher slogans -Y prôner les valeurs de l'égalité des sexes -Produire de joueurs comme modèles de non-violence -Organiser des festivals de football des rues		-MJS
Axe 3 : Campagne médiatique permanente et diversifiée				
Action : Multiplier les annonceurs	Les messages anti-VEF font l'objet d'un consensus national entre le public et le privé	-Annonces institutionnelles -Annonces des organisations professionnelles -Annonces du secteur privé - Interventions du privé : entreprises, CGEM - -Envoi de SMS pour impliquer garçons et hommes dans la lutte contre la VEF		-Ministères : MSFFDS, MCM, MCT, MJS - SNESup, Ordre des médecins, Ordre des avocats... -CGEM, Association des Femmes Chefs d'Entreprise (AFEM) -Maroc Télécom, Méditel, Inwi

Action : Produire des spots	La lutte anti-VEF est chaque rappelée par des messages brefs	-Produire des spots audio -Produire des spots vidéo		MCT, MCM, Associations,
Action : Produire un feuilleton, un film, des émissions culturelles et des émissions religieuses	Hommes et garçons sont approchés par différents moyens	-Préparer le produit -Inviter experts, organiser tables rondes -Diffuser à des heures de grande écoute		-MFFDS, MCT, MCM, SNRT
Action : Utiliser les médias les plus suivis	Les médias sont investis par les messages anti-VEF	-Transmettre les messages audios sur les chaînes radiophoniques -Transmettre les messages filmés sur les chaînes télévisées		-MCM, SNRT
Action : Institutionnaliser une tranche horaire dans les médias publics consacrée à la lutte contre la VEF	Les médias publics consacrent une place dans leur programmation à la lutte contre la VEF	-programmer une tranche horaire où l'on passe soit l'épisode d'un feuilleton, un film, une émission culturelle ou religieuse		Ministère de la communication
Action : Utiliser toutes les langues	Tous les garçons et tous les hommes sont touchés quelle que soit la langue qu'ils utilisent dans leur vie quotidienne	-Elaborer les mêmes messages dans toutes les langues utilisées -Elaborer des messages différents en fonction de chaque langue		MEN, MCM, MCT, Institut des Etudes Arabes, IRCAM,
Action : Pousser les jeunes à lutter contre la VEF sur Internet	Exploiter l'intérêt des jeunes pour NTI dans la lutte contre la VEF	-Les jeunes créent des blogs, -Les jeunes produisent des podcasts		Amnesty, associations des jeunes
Action : Apprendre aux journalistes à parler haut et fort de la VEF	Impliquer les journalistes dans la lutte anti-VEF	-Former les journalistes en matière de VEF -Les inciter à rapporter le plus de faits possibles sur la VEF		Ministère de la Communication, Syndicat National de la Presse

		-Dcerner un prix au journaliste ou publicitaire qui ralise le meilleur travail condamnant la VEF et valorisant l'galit des sexes		
Axe 4 : Travailler avec les hommes auteurs de violence				
Action : Etablir une loi cadre contre la VEF	Les auteurs de la VEF sont sanctionns par une loi spciale	<ul style="list-style-type: none"> -Assouplir les preuves à tablir aggraver les peines pour les AV -Priver les auteurs de violence de leurs droits civils -Assignation à r sidence surveill e -Obligation de soins -Ordonnance d'loignement -Travail d'int r t g n ral dans une institution ou association 		MJ
Action : Entendre les deux conjoints dans les centres d'coute	Le couple est trait e comme unit e	<ul style="list-style-type: none"> -Consolider le travail des centres d'coute existants -Les doter de psychologues -Les doter de moyens mat r iels, logistiques et humains 		Centres d'coute des diff r entes associations f m i n i n e s
Action : Crer un « Centre pour Auteurs de Violence Conjugale » (CAVC)	Le CAVC est cr e	<ul style="list-style-type: none"> -Etude de faisabilit e -Implantation d'un premier centre -Suivi psychologique, r e d u c a t i o n , programme d'accompagnement 		MSFFDS, MS

		et d'écoute des auteurs de violence -Evaluation		
Axe 5 : Suivi et évaluation				
Action : Créer un « Comité de suivi » spécialisé dans l'implication des hommes dans la lutte contre la VEF	Donner au comité de suivi une reconnaissance officielle et pérenniser la participation de ses membres Le mandat des membres du comité de suivi est intégré dans leur charge de travail	-Chaque membre du comité de suivi établit le diagnostic de l'implication des hommes dans la lutte contre la VEF dans son secteur -Chaque membre du comité de suivi expose les résultats obtenus dans l'implication des hommes dans la lutte contre la VEF -Etablissement d'une stratégie nationale d'implication des hommes et des garçons dans la lutte contre la VEF - Visites de terrain dans les institutions scolaires et les administrations		Tous les ministères
Action : Généraliser les Observatoires Régionaux de la toutes les AREF	L'établissement d'un diagnostic précis et détaillé de le VEF dans tous les établissements scolaires	-Etablir une carte de la violence scolaire -Finalisation du guide de l'observatoire -Moyen terme : élaborer des plans d'action régionaux, puis un plan national -Long terme : avoir une expertise dans le domaine, vendre l'expertise		Ministère de l'Education Nationale
Action : Interroger les épouses violentées dont les maris sont suivis	Evaluer le taux des récidives	-Soumettre les épouses violentées à un entretien semi-		RCI, Centres d'écoute

		<p>directif approfondi</p> <ul style="list-style-type: none"> -Quantifier les résultats -Analyser les résultats -Mettre à jour les techniques d'accompagnement et de suivi 		
Action : Revoir les hommes auteurs de violence un an après la fin de l'accompagnement	Evaluer le risque des récidives	<ul style="list-style-type: none"> -Soumettre les épouses violentées à un entretien semi-directif approfondi -Quantifier les résultats -Analyser les résultats -Mettre à jour les techniques d'accompagnement et de suivi 		RCI, Centres d'écoute
Action : Chaque année, mesurer l'évolution des attitudes des hommes et des femmes à l'égard de l'égalité des sexes⁷¹ et de la VEF	<p>Evaluer l'impact de l'approche préventive :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) formation éducation, 2) mobilisation communautaire, 3) campagne médiatique 	<ul style="list-style-type: none"> -Soumettre la population générale à un questionnaire standardisé relatif à l'égalité des sexes et à la VEF -Analyser les résultats -Adapter l'approche préventive 		RCI

⁷¹ Il faut voir dans quelle mesure il est possible de considérer l'état des lieux établi par l'étude « La diffusion de la culture de l'égalité » réalisée par Demos consulting et appuyée par FNUAP en 2010 pour le MDSFS » comme une situation de référence.

ANNEXES

Annexe 1

Guide d'entretien avec les hommes et les garçons

إشراك الرجل المغربي في محاربة العنف تجاه النساء

دليل المقابلة

تقديم

أنا عبد الصمد الديالمي، عالم اجتماع، أستاذ في الجامعة... أبحث في العلاقات بين الرجال والنساء في المغرب. شكرا على قبول الدعوة والمشاركة. أودكم أن تناقشوا موضوع عنف الرجال ضد النساء بالخصوص. مرحبا بكل أفكاركم، فهي تهمننا كلها، لا توجد أفكار صائبة وأخرى خاطئة. آرائكم الصادقة هي التي نحتاجها لفهم الموضوع كما يفهمه الرجال/الفتيان المغاربة.

دوري هو فقط تنظيم النقاش فيما بينكم...إذا سمحتم، سأسجل مقابلتنا لكي لا أضيع شيئا مما ستقولونه، كما أن الملاحظ سيسجل النقاط الأساسية تحسبا لأي خلل يمكن أن يقع في التسجيل. وكونوا متيقنين من أن اسمكم لن يذكر.

(1) - ما المقصود بعنف الرجال تجاه النساء؟ ما هي أنواعه؟ هل يمكن القول أن هناك أنواع مقبولة من العنف وأخرى غير مقبولة؟

(2) ما هي أسباب عنف الرجال تجاه النساء؟

هل العنف تجاه النساء جزء من الرجولة؟ هل تحب المرأة أن تعنف من طرف الرجل؟ هل تقبل؟

-هل تشكل اللامساواة بين الرجال والنساء سببا في عنف الرجال ضد النساء؟

- هل يشكل تحرر المرأة سببا في عنف الرجال ضد النساء؟

(3)- ما هو موقفكم من العنف تجاه المرأة؟ هل الرجال المعنفون أسوياء؟ هل للرجال الحق في تعنيف النساء؟ إن كان لا، هل ينبغي تجريمهم؟

(4)- هل يمكن إيقاف عنف الرجال تجاه النساء؟ إن كان نعم، كيف؟ ماذا ينبغي أن نعمل؟

- هل يجب على الرجال المشاركة في محاربة العنف تجاه النساء؟ كيف؟ المشاركة في الجمعيات النسائية؟ تأسيس جمعيات مستقلة؟

- هل يجب أن نغير الرجل المغربي؟ إن كان نعم، في أي اتجاه؟ كيف يمكن تغييره؟

Annexe 2

Guide d'entretien avec les institutions et la société civile

-Actions : Comment impliquer les hommes et les garçons dans la lutte contre la violence à l'égard des filles et des femmes (VEF)?

Quelles actions envisageriez-vous d'entreprendre à l'intention des garçons pour les impliquer dans la lutte contre la VEF?

Quelles actions envisageriez-vous d'entreprendre à l'intention des hommes pour les impliquer dans cette lutte ?

-Moyens : Que vous faudrait-il comme moyens pour impliquer les garçons et les hommes dans la lutte contre la VEF ?

Quelles ressources humaines ?

Quelles ressources financières ?

Quelles ressources matérielles ?

-Calendrier

Quel calendrier proposez-vous pour la mise en œuvre de vos actions

A court terme, A moyen terme :

-Communication

Quelle stratégie de communication proposez-vous? Quel planning ? Quels messages transmettriez-vous ? Quels médias utiliseriez-vous? Quel budget investiriez-vous?

-Coordination

Comment envisagez-vous la coordination avec les autres départements/secteurs ?

-Suivi

Quels indicateurs de suivi proposez-vous? Comment veiller à l'application des programmes que vous proposez? Comment suivre leur mise en œuvre ?

-Evaluation : Quels indicateurs d'évaluation ? Comment mesurer les résultats, l'impact de vos actions?

Annexe 3

Profil des entretiens avec les institutions et la société civile

N°	Jour	Heure	Interview	Organisme
1	Mercredi 30 novembre	10 h	Benzaouia/M. Qassi	Ministère Education Nationale
2		15 h	Malika Najib	MMSP
3	Jeudi 1 décembre	10 h	Iraki	Sureté Nationale
4		15 h	Zohra El Wardi Fatima Maghnaoui	UAF
5	Vendredi 2	19 h	M. Qoustass	M. des Awqaf et des Affaires Islamiques
6		15 h	M. Ahnach	M. des Finances
7	Lundi 5	10 h	Colonnel Boufrachen Commandant Bouayadi	Gendarmerie Royale
8		12.30	Hassan Ouazzani	M. Culture
9	Mercredi 7	9 h	Najia Zirari	AMVEF/Casablanca (par téléphone)
10		15 h	Demna	M. Santé
11	Jeudi 8	12 h	Oufroukhi	M. Justice
12		15 h	Laamoumri	M. Modernisation des SP
13		17h	Amina Lotfi Vice-Présidente ADFM/Rabat	ADFM
14	Vendredi 9	11 h	Rencontre avec Abdellkader El Habchi/Aicha Ahmiti et Jamila Houra Selmani, mais ce ne sont pas ces personnes qui s'occupent des garçons et des hommes. Rencontre avec Messieurs Oujdi ou Yassine lors de la semaine du 12	M. Jeunesse et Sports
15	Mardi 13	9h30	Chanaz Akrichi et Nezha El Hadrami	M. Communication
16	Mercredi 28	19h30	Touria Bouabid	Amnesty International Maroc
17	Mardi 23 février	11h	Hayat Ndichi	Aspirations féminines Melnès

				(par téléphone)
18	Vendredi 24 février	16h	M. Belkébir	Rabita Mohammadia des Oulémas

BIBIOGRAPHIE

Bibliographie internationale

- Barker, Gary. 2009. "Including Men and Masculinities in Gender Equality Policies"; Presentation to *Global Symposium on Engaging Men and Boys in Gender Equality. 31st March 2009, Rio de Janeiro.*
- Berkowitz, Alan, 2004. "Working with men to prevent violence against women: An overview." Harrisburg, PA: *VAWnet, a project of the National Resource Center on Domestic Violence/ Pennsylvania Coalition Against Domestic Violence.*
http://new.vawnet.org/category/Main_Doc.php?docid=413. July 2008.
- Boys-Talk: A Program for Young Men about Masculinity, Non-violence and Relationships, Adelaide: Men Against Sexual Assault, (Brook Friedman, Australie)
- Cavanaugh, M.M., Gelles, R.J. (2005). The utility of male domestic violence offender typologies : new directions for research, policy and practice. *Journal of Interpersonal Violence, 20(2)*, 155-166.
- Connell, R.W. 2003, October 21-24. The role of men and boys in achieving gender equality. From the Expert Group Meeting on "the Role of Men and Boys in Achieving Gender Equality (No. EGM/Men-Boys-GE/2003/BP.).United Nations Division for the Advancement of Women (DAW). Brasília, Brazil
<http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/men-boys2003/Connell-bp.pdf>. July 2008.
- Connell R. 1995. *Masculinities*. Polity Press, Cambridge.
- Crooks et al. 2007. "Engaging men and boys in preventing violence against women: Applying a cognitive-behavioral model" *Violence Against Women* 13 (3) March: 217-239.
- Ditlopo, Prudence et al. 2007. "Testing the effectiveness of the Men as Partners program (MAP) in Soweto, South Africa," *FRONTIERS Final Report*. Washington, DC: Population Council. http://www.popcouncil.org/frontiers/projects/afr/SouthAfrica_GBVMaleInvolve.htm August 2008.
- Ellsberg, M. and Heise L., *Researching violence against women: A practical guide for researchers and activists* (Washington D.C., WHO, PATH, 2005).
- Flood, Michael, 2002-2003. Engaging Men: Strategies and dilemmas in violence prevention education among men. *Women Against Violence: A Feminist Journal*, 13: 25-32.

-Flood, Michael, 2005-2006. Changing Men: Best practice in sexual violence education. *Women Against Violence*, 18: 26-36.

-Funk, R.E., 2006. *Reaching Men: Strategies for Preventing Sexism and Violence*. Jist Publishing

-Gouvernement du Québec. (1995) *Politique d'intervention en matière de violence conjugale. Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*. Québec : Ministère de la santé et des services sociaux.

-Hirigoyen Marie-France « *Le Harcèlement moral - la violence perverse au quotidien* », Syros, Paris, 1998.

-Kaufman, M. 2003. *The AIM Framework: Addressing and involving men and boys to promote gender equality and end gender discrimination and violence*.
<http://www.michaelkaufman.com/articles/pdf/the-aim-framework.pdf> cited June 23, 2008

-Lang, J. 2003. *Working with Men to End Gender-Based Violence: Lessons for the South Asian Context*. [Online]. Background paper prepared for the United Nations Economic and Social Hommes et garçons: module pour l'élaboration de programmes February 2010 208

Commission for Asia and the Pacific"s (UNESCAP) Sub-regional Training Workshop on The Elimination of Violence Against Women in Partnership With Men, New Delhi, India, 2–5 December 2003 Available from:
<http://www.unescap.org/esid/GAD/Publication/DiscussionPapers/15/series15-main-text.pdf>
 June 2008.

-Le groupe des 25 : « En Espagne : un modèle spécifique d'intervention avec des hommes qui exercent la violence dans le couple », *Empan*, 2009/1 n° 73.

-Lombardo Emanuela et Bustelo María : « Promotion de l'égalité en Espagne : de la parité politique à la lutte contre les violences faites aux femmes », *Informations sociales*, 2009/1 n° 151.

-Nations Unies : *Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes*, Résolution 61/143 adoptée par l'Assemblée générale [sur la base du rapport de la Troisième Commission (A/61/438)]

-Nations Unies, Assemblée Générale : *Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes*, Rapport du Secrétaire général juillet 2006

-Nevala, S., *The International Violence against Women Surveys (IVAWS)*, (Geneva, European Institute for Crime Prevention and Control affiliated with the United Nations (HEUNI), 2005

-OMS : *Etude multipays de l'OMS sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes*, Publications de l'OMS, 2005

-Pulerwitz, J., Barker, G. 2008.. Measuring attitudes towards gender norms among young men in Brazil: development and psychometric evaluation of the GEM Scale. *Men and Masculinities*. 10: 322-338.

-Ruxton, S. ed., 2004. *Gender equality and men: Learning from practice*. Oxford: Oxfam GB.
http://www.oxfam.org.uk/what_we_do/resources/downloads/gem.pdf

-Semat Ève « *Femmes au travail, violences vécues* », éd. Syros (Paris, 2000).

-UNFPA Comment aborder en pratique la violence contre les femmes : guide pour l'élaboration des programmes à l'intention des praticiens et gestionnaires de santé. UNFPA, New York. 2002.

- UNFPA /MenEngage, *Hommes et garçons: module pour l'élaboration de programmes*, 2010.

-UNFPA : *Implication des hommes et des garçons dans l'égalité de genre et de santé : une boîte à outils pour l'action*, sans date.

-UNIFEM : *A Life Free of Violence: Unleashing the Power of Women's Empowerment and Gender Equality Strategy 2008-2013*.

-United Nations : Inventory of United Nations system activities to prevent and eliminate violence against women, 2009. <http://www.un.org/womenwatch/daw/vaw.htm>

-Welzer-Lang, D., (1991). *Les hommes violents*. Paris, Lierre et Coudrier.

-WHO (World Health Organization). 2007. *Engaging Men and Boys in Changing Gender-based Inequity in Health: Evidence from Programme Interventions*. Geneva.

Bibliographie marocaine

-ADFM (Association Démocratique des Femmes au Maroc): *Le harcèlement sexuel au Maroc : Brisons le mur du silence*, Le Fennec, 2000.

-ADFM : *La violence à l'encontre des femmes*, Casablanca, 2004.

-AMDF (Association Marocaine des Droits des Femmes): *Le harcèlement sexuel des jeunes filles dans le milieu scolaire et universitaire*, Rapport Ronéotypé, Casablanca, 2001.

-AMDF : *La violence basée sur le genre et les politiques publiques au Maroc*, Observatoire Marocain de la violence contre les femmes (Ouyoune Nissayia), 2009.

-AMVEF/Jouhir Latefa : *Les violences conjugales au Maroc*, 2003.

-AMVEF : *Documentation et analyse de l'offre de services aux femmes victimes de violence fondée sur le genre*, 2006

-AMVEF : *Rôle de la police dans la protection des femmes contre la violence basée sur le genre*, Casablanca, 2007.

-AMVEF/Dialmy : *La perception masculine de la violence de genre au Maroc*, Etude qualitative par entretiens semi-profondis, Juin 2011.

-ANARUZ. *Les violences fondées sur le genre*. Deuxième rapport : analyse des plaintes enregistrées par les centres d'écoute, 2007

-Belghazi Saâd : *Le coût économique de la violence conjugale*, AMVEF, Centre d'Ecoute et d'Orientation Juridique et du Soutien Psychologique pour les Femmes Victimes de la Violence. Casablanca. 2005.

-Dialmy, Abdessamad : « Le coït hétérosexuel : consentement ou obéissance », in Dialmy, *Logement, sexualité et Islam*, Casablanca, Eddif, 1995, pp. 193-202.

-Dialmy, Abdessamad ; « La drague systématique », in Dialmy, *Jeunesse, Sida et Islam*, Casablanca, Eddif, 2000, 99-103.

-Dialmy, Abdessamad, « La parturiente, une femme dépendante, un objet », in Ministère de la Santé/Dialmy, *La gestion socioculturelle de la complication obstétricale au Maroc*, Fès, Imprimégo, 2001.

-Dialmy Abdessamad : « La tutelle matrimoniale : une forme de domination sexuelle et intergénérationnelle », in A. Philippe (sd), *Les relations intergénérationnelles en Afrique*, Paris, CEPED, 2007, 197-212.

-Dialmy, Abdessamad : « L'émergence de la notion de viol conjugal », in Dialmy, *Critique de la masculinité au Maroc*, Rabat, Saad Warzazi, 2010

-Dialmy, Abdessamad : « L'homme véritable n'est pas violent à l'égard des femmes », revue électronique *alawan.org*, janvier 2011 (en arabe).

-HCP. *Enquête Nationale sur la Prévalence de la Violence à l'Égard des Femmes*. Janvier 2011.

-MDSFS (Ministère du Développement Social de la famille et de la solidarité) : *Etude d'évaluation de l'impact des campagnes nationales de lutte contre la violence fondée sur le genre* (campagnes de 1998, 2004, 2005, 2006 et 2007), 2008.

-MDSFS : *Etude sur les mécanismes de coordination et de réseaux existants et diagnostic de l'offre de service*, par Malika Ghefrane et Sophie Boukhari, décembre 2009, en partenariat avec le FNUAP et l'UNICEF (dans le cadre du programme Tamkine)

-MDSFS : *Etude sur la diffusion de la culture de l'égalité*, Demos, 2010, en partenariat avec le FNUAP..

-MDSFS : *Etude sur le projet de loi pour la lutte contre les violences conjugales*, réalisée par Mme Rougani, avril 2010 en partenariat avec le FNUAP dans le cadre du programme Tamkine.

-MDSFS: *Agenda gouvernemental pour l'égalité*, 2011-2015, 2011.

-Naciri Rabea : « La violence basée sur le genre au Maroc », *Atelier Femmes et hommes au Maroc : Analyse de la situation et de l'évolution des écarts dans une perspective genre*, Direction de la Statistique/PNUD/ESCWA, Rabat, 2003.

-SEFEPH: *Plan opérationnel de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes*, juin 2005, FNUAP, Rabat.

-SEFEPH: *Recueil des réalisations dans le domaine de la violence à l'égard des femmes*, ACIDI, 2006

TABLE DES MATIERES

Préambule

Introduction

- I-Définitions, causes et formes
- II- Données statistiques
- III-Contextes
- IV-Problématique
- V- Objectifs
- VI-Phases de la consultation

Chapitre I : Littérature et bonnes pratiques internationales

I-Les approches théoriques

- I-1 L'approche curative
- I-2 L'approche préventive
 - I-2-1 Changer les normes de genre
 - I-2-2 Le modèle écologique

II- Programmes et bonnes pratiques

- II-1 La Campagne du Ruban Blanc (Canada, 1991)
- II-2 « Men as Partners » (Afrique du Sud, 1998)
- II-3 Soul City Series 4 (Afrique du Sud, 2001)
- II-4 Raising Voices (Ouganda, 2003)
- II-5 Le programme « Mentors dans la prévention de la violence » (USA)
- II-6 Le Programme H (Brésil, 2006)
- II-7 Sexto Sentido (Nicaragua)
- II-8 « Women and Men...Hand in Hand Against Violence » (Liban, 2010)
- II-9 La boîte à outils de UNFPA

III-Analyse de la littérature internationale

Chapitre II- L'approche marocaine de la VEF

- I-La première période (1975-1996): critique des pratiques culturelles « nocives »**

II-La deuxième période (1996-2009) : focalisation sur les femmes victimes de violence

- II-1 Les programmes institutionnels
 - Les campagnes nationales contre la VEF*
 - L'élaboration des stratégies*
 - La lutte sectorielle contre la VEF*
 - Les réformes législatives*
 - L'enquête de prévalence de la VEF du HCP*
- II-2 Les programmes de la société civile

III-La troisième période (2010-2011) : l'implication des hommes

- III-1 Les études masculines
- III-2 Les programmes institutionnels
- III-3 Les programmes associatifs

IV- Analyse de l'approche marocaine de la VEF

Chapitre III : Les représentations masculines de la VEF (Etude FG)

I-Problématique et profil des FG

II- Les formes de la violence

- II-1 Les VEF verbales, psychologiques et affectives
- II-2 Les VEF physiques
- II-3 Les VEF économiques
- II-4 Les VEF sexuelles
- II-5 Les VEF juridiques
- II-6 D'autres formes de VEF

III- Les causes de La VEF

- III-1 La causalité morale
- III-2 La causalité psychopathologique
- III-3 La causalité économique
- III-4 La causalité normative (émancipation/égalité)
- III-5 La causalité identitaire (masculinité/féminité)
- III-6 La causalité sexuelle
- III-7 La causalité religieuse

IV- Les attitudes à l'égard de la VEF**V- La lutte contre la VEF**

V-1 Le niveau macro

V-2 Le niveau meso

V-3 Le niveau micro

Chapitre IV : Résultats des entretiens avec les institutions et les associations**Chapitre V : Synthèse de l'atelier de planification régional****Chapitre VI : Synthèse de l'atelier de planification régional****Recommandations****Plan d'action****I-Axe 1 : Formation et Education****II-Axe2 : Diffusion et mobilisation communautaires****III-Axe3 : campagne médiatique permanente et diversifiée****IV-Axe 4 : Le travail avec les auteurs de VEF****V- Axe 5 : Suivi et évaluation****Annexes****Annexe 1 : Guide d'entretien des FG avec les hommes et les garçons****Annexe 2 : Guide d'entretien semi-directif avec les institutions et la société civile****Annexe 3 : Profil des entretiens avec les institutions et la société civile****Bibliographie****Tables des matières**